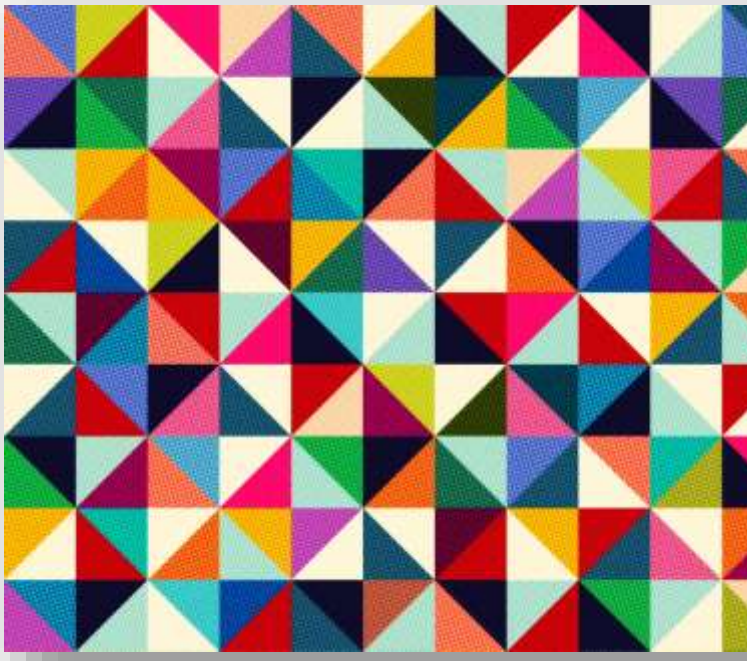

TRANSITION ECOLOGIQUE

>>>>>>>>>> OCCUPATION DES SOLS ET LUTTE CONTRE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS

Tendance #1
Une part de surfaces artificialisées inférieure à la moyenne régionale et nationale mais qui connaît une progression continue depuis 10 ans et qui s'accélère sur certaines communes du territoire

Tendance #2
Des dynamiques d'évolution de l'artificialisation des sols différentes selon les micro-territoires mais en augmentation et largement dominées par l'activité de l'habitat malgré la plus forte progression enregistrée au sein de la Région Occitanie de la part de surfaces artificialisées pour l'activité économique

Tendance #3
Malgré la progression de l'artificialisation des sols, un territoire qui reste majoritairement agricole et forestier avec un taux de boisement de 48% en 2019

Tendance #4
Une prise en compte du phénomène d'artificialisation des sols récente à travers l'élaboration en cours de PLUI et du SCOT Vallée de l'Ariège

>>>>>>>>>

Tendance #6
Un territoire grand producteur d'énergies renouvelables notamment grâce à la production d'hydro-électricité sur la CC Haute-Ariège et bien que la production soit en diminution continue depuis 5 ans
Tendance #7
La part des énergies renouvelables dans la consommation finale s'élève à 62.4% mais diminue de manière constante depuis 2014 malgré un potentiel d'énergies renouvelables produites sur le territoire qui reste important
Tendance #8
Un parc immobilier présentant une performance énergétique moyenne avec une part de logements énergivores et très énergivores supérieure à la moyenne régionale notamment en zone de montagne
Tendance #9
Un réseau de professionnels RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) riche de 383 artisans répartis sur l'ensemble du territoire notamment dans les secteurs de l'isolation et du chauffage
Tendance #10
Des modes de chauffage des résidences principales diversifiés et équilibrés entre les quatre systèmes principaux : électricité, bois, gaz naturel, pétrole mais deux modes de chauffage progressent : l'électricité et le bois
Tendance #11
Cinq réseaux de chaleur recensés en Ariège soit 3 km
Tendance #12
Une consommation énergétique à vocation résidentielle et destinée à plus de 60% au chauffage et au transport routier faisant des produits pétroliers la première énergie consommée sur le territoire avec l'électricité mais avec une part croissante de l'énergie thermique largement supérieure à la moyenne régionale
Tendance #13
Un territoire de plus en plus émetteur de gaz à effet de serre (GES) ayant pour cause le recours croissant aux produits pétroliers eux-mêmes liés à l'augmentation des transports routiers
Tendance #14
Des pollutions dus aux secteurs résidentiels et des transports ainsi qu'à l'agriculture, mais dans des proportions ayant un impact modéré sur la santé environnementale

>>>>>>>>>>>>>>>>>> MILIEUX SENSIBLES ET ACTIONS EN MATIERE DE BIODIVERSITE

Tendance #15
Un patrimoine naturel de montagne protégé : le Sud du territoire entièrement recouvert de zone écologiques remarquables
Tendance #16
Le territoire, un réservoir de biodiversité présentant des points d'obstacles aux continuités écologiques et aux corridors écologiques
Tendance #17
Un patrimoine naturel de plaine non protégé très impacté par la présence humaine avec des enjeux de restauration déjà identifiés par le CAUE dans son Atlas Paysager de 2017
Tendance #18
Un territoire intensément soumis aux risques naturels surtout dans sa partie Sud mais globalement épargné par les risques climatiques et technologiques

>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>> TRAITEMENT DES DECHETS ET ECONOMIE CIRCULAIRE

Tendance #19
245 kg d'ordures ménagères par an et par habitants en 2019, une moyenne inférieure à la moyenne nationale mais une part de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) qui s'envole au regard des moyennes nationales et européennes
Tendance #20
2 centres de tris et 12 déchetteries dont il convient de vérifier la conformité aux normes actuellement en vigueur et un maillage de composteurs à accélérer pour les logements collectifs et les établissements publics
Tendance #21
Le recyclage concerne quasi exclusivement les emballages papiers et cartons ménagers et professionnels

>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>

PORTRAIT DE TERRITOIRE

OCCUPATION DES SOLS ET LUTTE CONTRE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS

Le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) à horizon 2040 intègre 5 Schémas Régionaux préexistants, qui, de fait, seront abrogés à l'approbation du SRAD-DET : Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE), Schéma Régional Climat-Air-Energie (SRCAE), Schéma Régional des Infrastructures et des Transports (SRIT), Schéma Régional de l'Intermodalité (SRI), Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD).
Ce document rappelle que l'artificialisation des sols, en morcelant les espaces naturels, agricoles et forestiers, contribue directement à la dégradation des écosystèmes et de la biodiversité et diminue le potentiel de production agricole de la région, que l'attractivité démographique de l'Occitanie implique également de forts enjeux en matière de gestion de la ressource en eau (quantité et qualité), de réduction et gestion des déchets et de développement énergétique durable.
Par ailleurs, la loi ELAN encourage les collectivités territoriales à développer des projets locaux d'intensification urbaine, afin de diminuer l'étalement urbain dans un objectifs de zéro artificialisation nette des sols qui vise à enrayer la dégradation des sols et l'augmentation des surfaces artificialisées.

Tendance #1

Une part de surfaces artificialisées inférieure à la moyenne régionale et nationale mais qui connaît une progression continue depuis 10 ans et qui s'accélère sur certaines communes du territoire

Occupation du sol en 2018 | Source SDEES, CORINE Land Cover

Occupation du sol (hectares)

	ha.		%	
Catégorie	7 epci	Occitanie	7 epci	Occitanie
Superficie territoires artificialisés	8 302	308 193	2,5	4,2
Superficie territoires agricoles	110 399	3 761 367	33,7	51,2
Superficie forêts et milieux semi-naturels	207 329	3 181 639	63,3	43,3
Surfaces en eau et zones humides	1 453	90 001	0,4	1,2
Total	327 483	7 341 200	100,0	100,0

1990 2000 2006 2012 **2018**

Source : UE - SDES, CORINE Land Cover - 2018

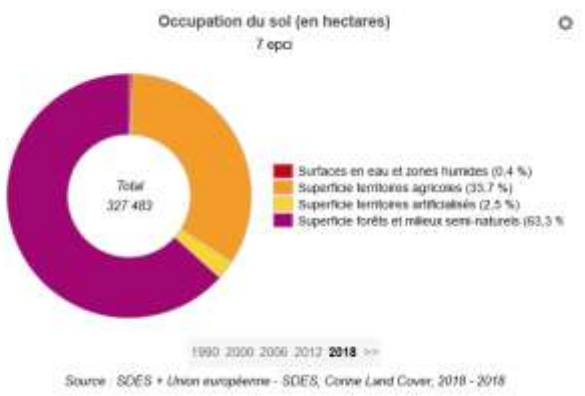

Les chiffres exposés mesurent l'artificialisation des sols, qui constitue un type de consommation d'espaces, c'est-à-dire le passage d'un sol d'une occupation "naturelle, agricole ou forestière", à une occupation "urbanisée".

La part des surfaces artificialisées sur le périmètre du PETR de l'Ariège représente 2.5% de la surface totale ce qui le situe parmi les territoires les moins artificialisés de France même si certaines communes ont connu une forte accélération ces dernières années. Il s'agit de communes très rurales, isolées, situées en zones de montagne comme Aston, Orlu, Freychenet, Montferrier dont le potentiel d'artificialisation reste très faible en nombre d'hectares. Il serait cependant intéressant de mieux comprendre ce phénomène très géolocalisé sur des territoires enclavés.
Il est intéressant de noter également que sans surprise, la part des territoires artificialisés est plus importante le long de la RN20 où se concentrent la majorité de la population, des commerces et services et de l'activité économique du territoire. Cependant, il est intéressant de noter que les deux territoires anciennement industriels que sont Lavelanet et Tarascon continuent de souffrir d'une très forte empreinte au sol d'une activité industrielle aujourd'hui abandonnée. Sur ces territoires, la question de la réhabilitation/désinstallation des anciennes friches industrielles demeure une question forte. La problématiques des friches urbaines (qu'elles soient industrielles, artisanales ..) concernent cependant tous les tissus urbanisés, dans les communes rurales comme urbaines, en témoigne l'appel à projets national « Fonds de recyclage des friches » lancé dans le cadre du Plan de Relance à la fin de l'année 2020.

Part des surfaces des territoires artificialisés - source Corine Land Cover (%)2018

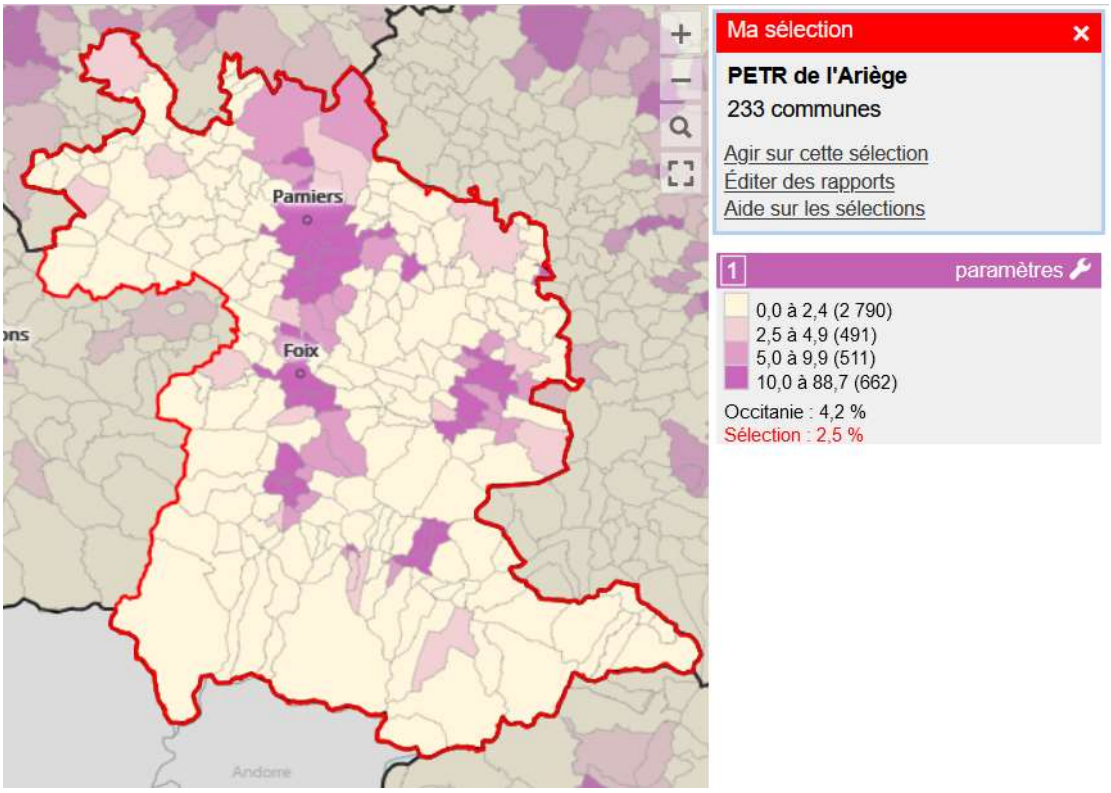

Vitesse de l'artificialisation entre 2011 et 2019 | Source SDEES, CORINE Land Cover

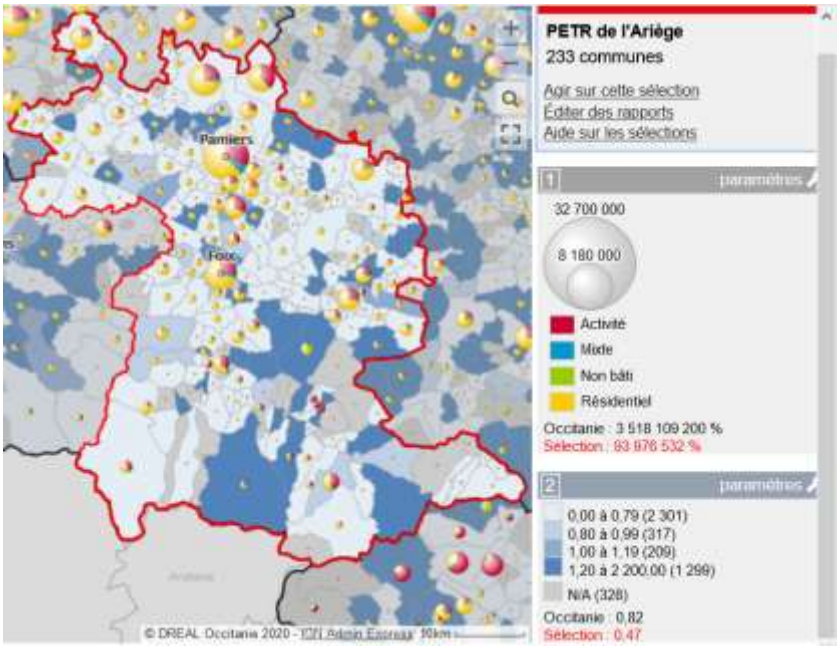

Selon le SCOT Vallée de l'Ariège, en l'absence d'une couche OcSol - OCS GE 2019 sur le Département de l'IGN, il est difficile de juger du taux d'artificialisation des sols. Ces données sont Par ailleurs, ces données seront à actualiser au regard de la consommation foncière très importante alors que l'on enregistre une baisse d'attractivité démographique sur la CCPAP et la CAPFV. Une tendance qui vient confirmer que nous consommons encore beaucoup de foncier pour peu d'habitants accueillis.

Tendance #2

Des dynamiques d'évolution de l'artificialisation des sols différentes selon les micro-territoires mais en augmentation et largement dominées par l'activité de l'habitat malgré la plus forte progression enregistrée au sein de la Région Occitanie de la part de surfaces artificialisées pour l'activité économique

Part des surfaces des territoires artificialisés - source corine land cover

Chiffres-clés 2018

Occitanie : 4,2 %

PETR de l'Ariège : 2,6 %

Statistique	Occitanie
minimum	0,4 (PETR Sud Lozère - petr19)
maximum	13,9 (PETR Garrigues et Costières de Nîmes - petr09)
médiane	2,3
observations valides	31 sur 31

Graphiques et comparaisons

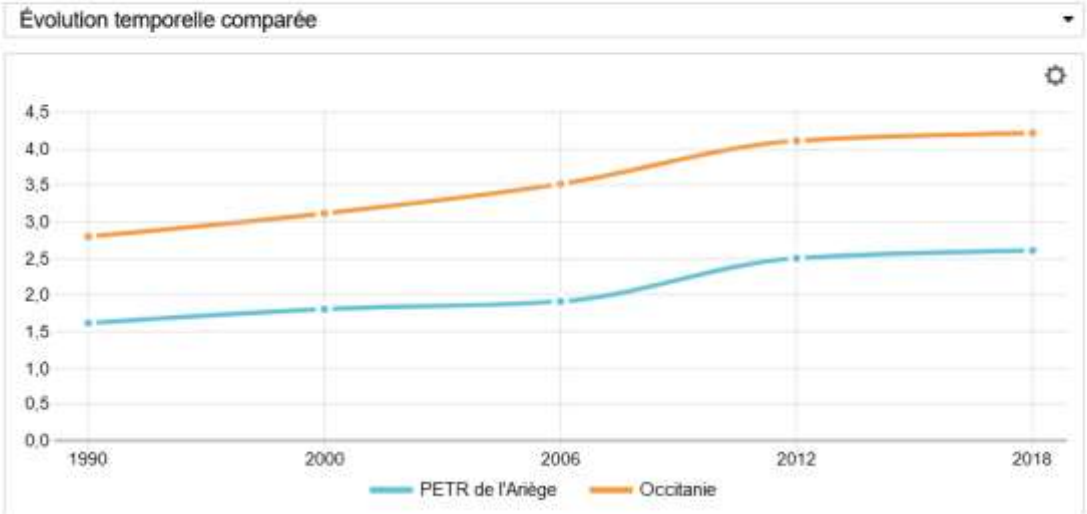

Observatoire des territoires – ANCT-INSEE - 2018

Historiquement territoire agricole, le PETR de l'Ariège reste très peu concerné par les activités industrielles, et fait partie des territoires les moins artificialisés de France métropolitaine. Toutefois, les évolutions à l'œuvre liées au développement du tourisme et à l'étalement urbain de la métropole toulousaine ont entraîné des vagues de progression des surfaces urbanisées. Comme au niveau national, et en grande partie sous l'effet de la crise de 2008, la croissance des surfaces artificialisées s'est profondément ralentie. Pour y parvenir, la loi impose aux documents d'urbanisme (SCoT et PLU/i), de mesurer la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers sur les 10 dernières années, et de se fixer des objectifs chiffrés de consommation économe de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Mais la progression de l'urbanisation des sols est tout de même estimée à plus de 700 ha par an, soit au-delà de l'évolution annuelle régionale moyenne fixée à 600 ha/an, et majoritairement au détriment des terres agricoles :

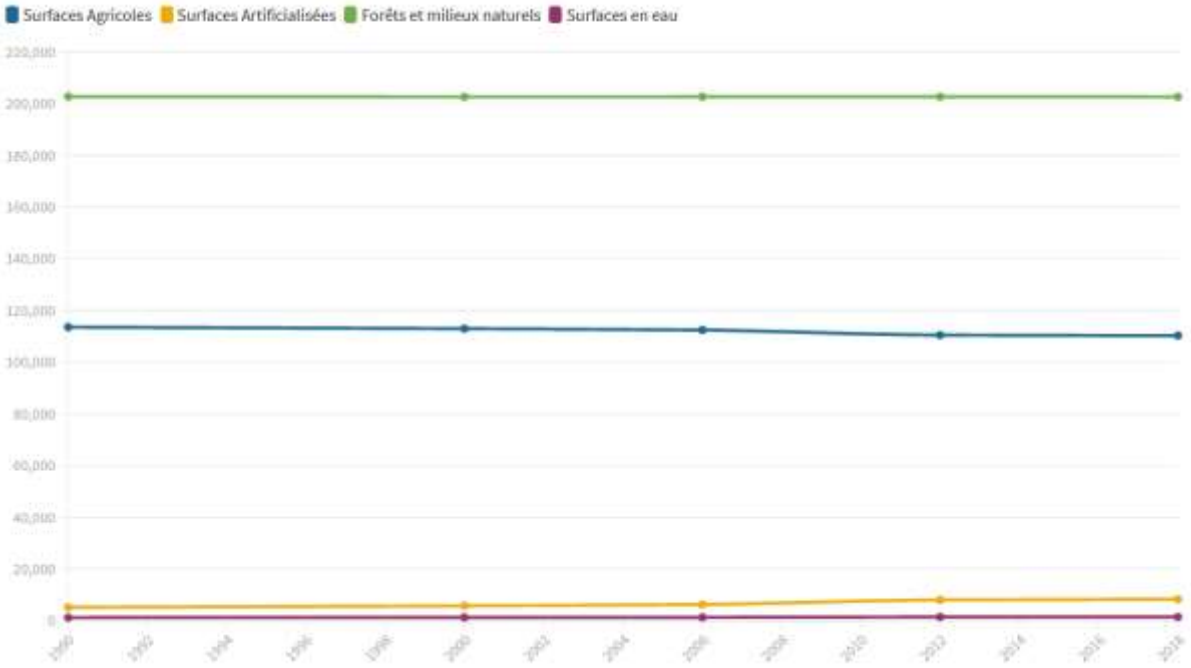

Evolution des différentes surfaces entre 1990 et 2018 sur le PETR de l'Ariège | Source SDEES, CORINE Land Cove

On observe une diminution lente mais continue des surfaces agricoles au profit des surfaces artificialisées qui connaissent un accroissement continu. Ainsi entre 2006 et 2018, le territoire a perdu 2 154 hectares de terres agricoles, alors que dans le même temps la part des surfaces artificialisées a augmenté de 2 031.80 hectares.

En effet, le territoire est soumis à une pression démographique constante avec un taux de croissance démographique lié au solde migratoire de 0.28% depuis 2012, un taux amené à s'accroître pour atteindre +0.68% de croissance démographique annuelle liée au solde migratoire d'ici 2050, selon l'INSEE. Au total, ce sont plus de 84 000 habitants supplémentaires qui devraient être accueillis d'ici 2050. Mais le déficit naturel est tel que ces nouveaux habitants auront du mal à compenser la mortalité sur le territoire. Au final, le territoire ne devrait pas connaître de croissance démographique et rester à l'équilibre. Pour autant, ces nouveaux habitants s'installeront au Nord tandis que le Sud du territoire verre son dépeuplement s'accroître.

Dans le cadre de la révision du SCOT de la vallée de l'Ariège, les données démographiques ne vont cependant pas dans le sens d'une croissance démographique telle qu'annoncée par l'INSEE.

Entre 2012 et 2017, une surface de 615.4 m² en moyenne a tout de même été urbanisée pour chaque habitant supplémentaire, soit 16.3 logements par hectare artificialisé : un tel ratio sera difficilement soutenable au regard de l'évolution de la population projetée pour les années à venir. Cela d'autant plus que depuis 2007, la superficie des terrains achetés se situe au-dessus de 1200 m² et augmente sensiblement pour atteindre le seuil de 1400 m² en 2019 alors même que la taille des ménages sur le territoire diminue au profit de personnes seules ou couples sans enfants et que les taux de logements vacants (9.8% en 2017) et de résidences secondaires (20.4% en 2017) sur le territoire sont parmi les plus élevés de France.

Les taux de mise en chantier de logements sur le territoire sont inégalement répartis sur le territoire. La CA Pays de Foix-Varilhes et la CC Portes Ariège Pyrénées sont les deux territoires les plus soumis au phénomène de l'étalement urbain et à la progression des surfaces artificialisées liées à l'habitat.

Sur le périmètre SCoT, certes, l'urbanisation du territoire est à 80% à usage habitat, mais la CC Pays de Tarascon, malgré sa perte d'habitants, connaît une urbanisation forte. C'est sur ce territoire que l'on constate le taux d'artificialisation le plus important au regard de la baisse d'attractivité.

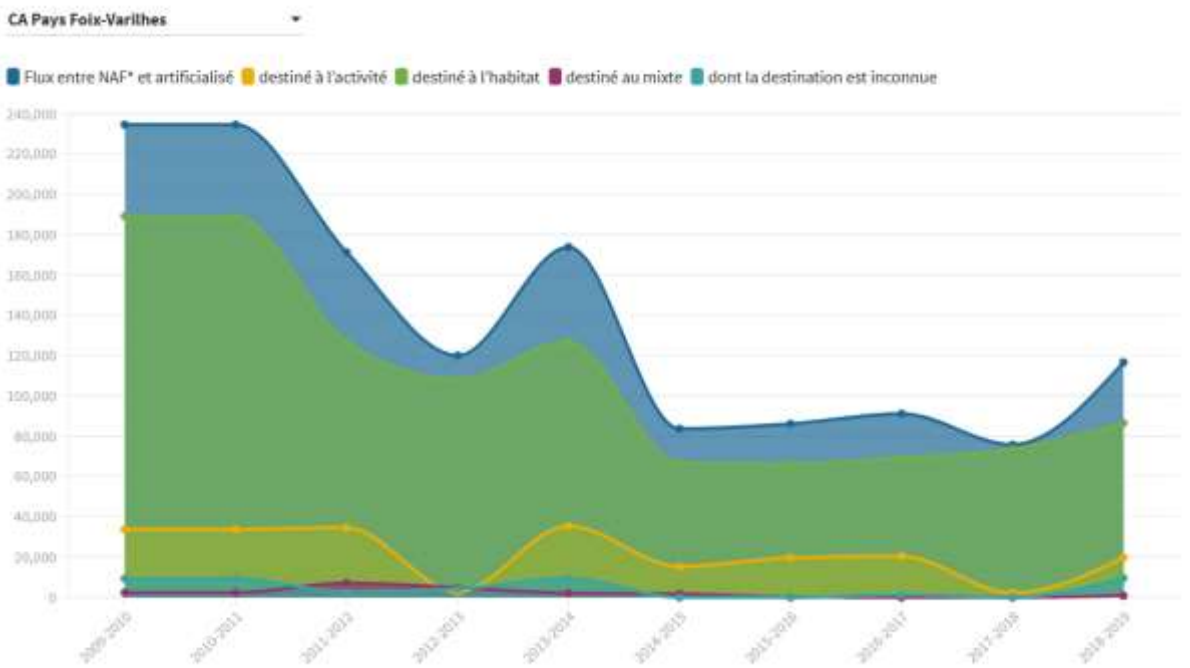

Evolution des différentes surfaces entre 1990 et 2018 sur le PETR de l'Ariège | Source SDEES, CORINE Land Cove

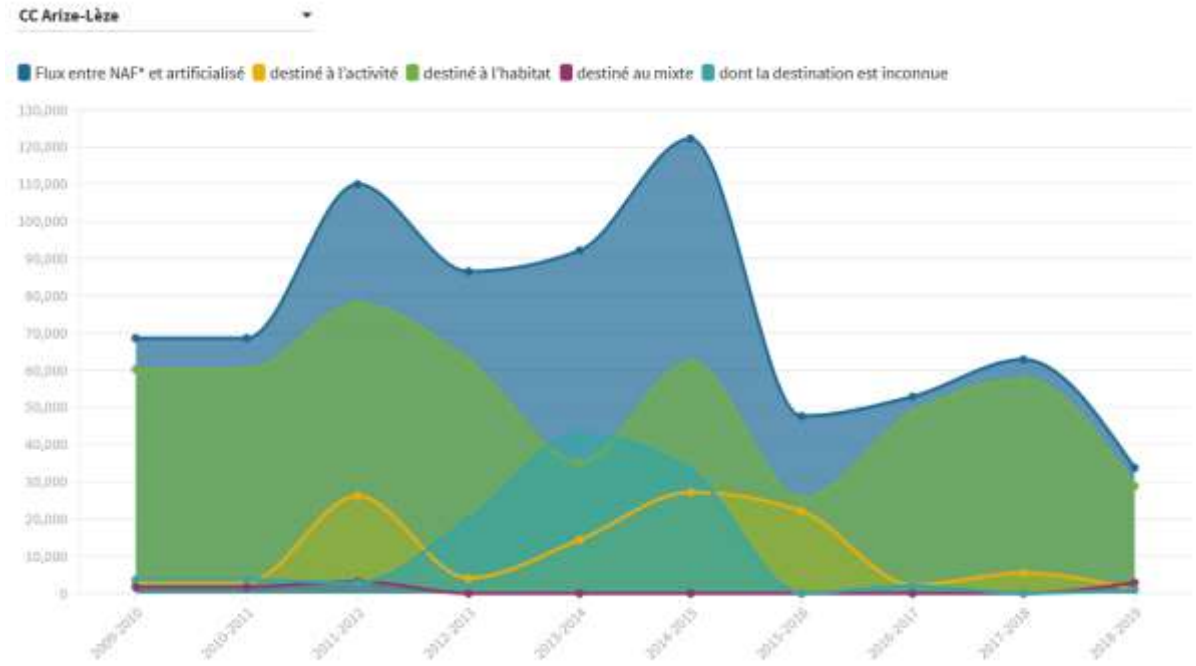

Evolution des différentes surfaces entre 1990 et 2018 sur le PETR de l'Ariège | Source SDEES, CORINE Land Cove

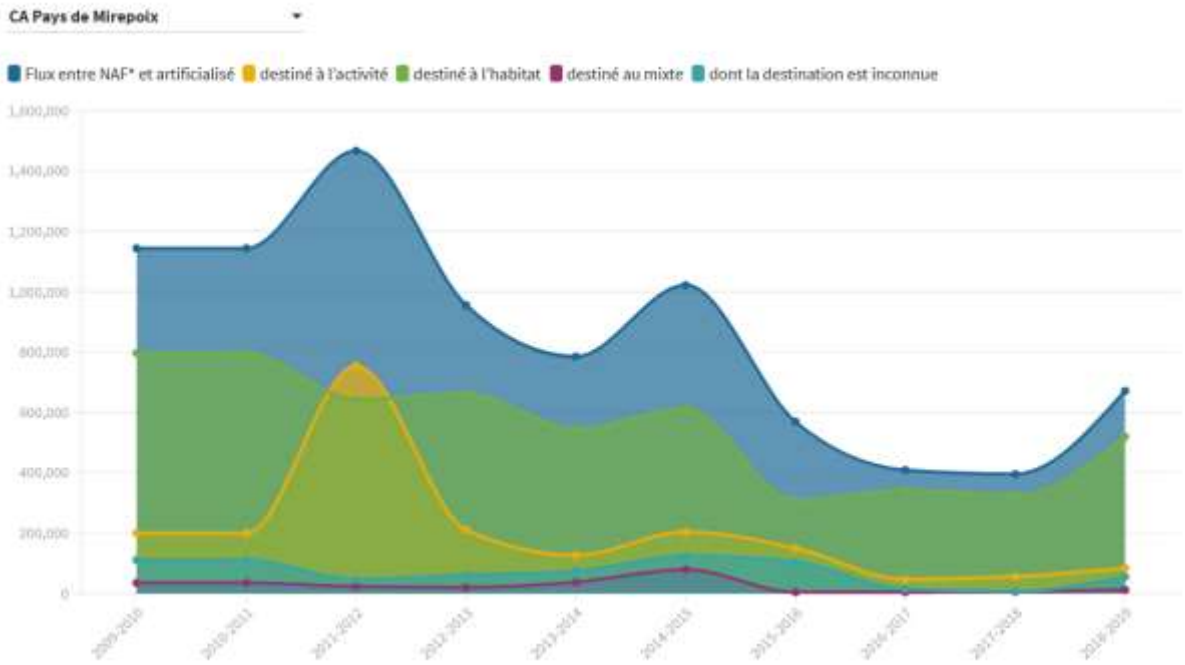

Evolution des différentes surfaces entre 1990 et 2018 sur le PETR de l'Ariège | Source SDEES, CORINE Land Cove

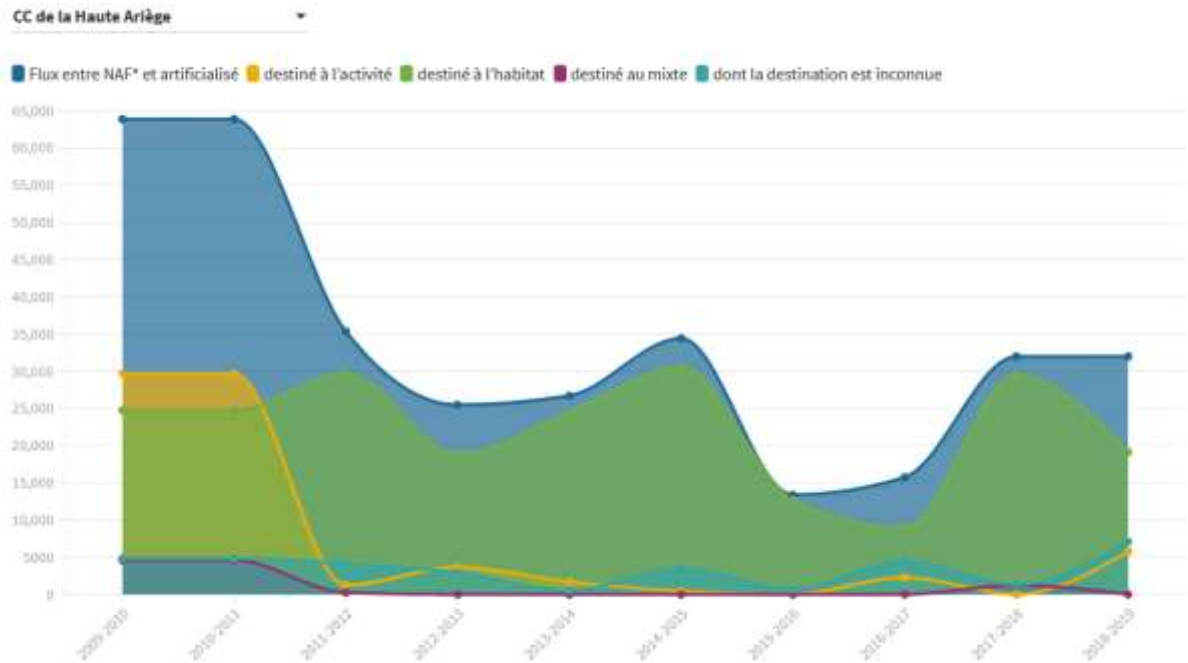

Evolution des différentes surfaces entre 1990 et 2018 sur le PETR de l'Ariège | Source SDEES, CORINE Land Cove

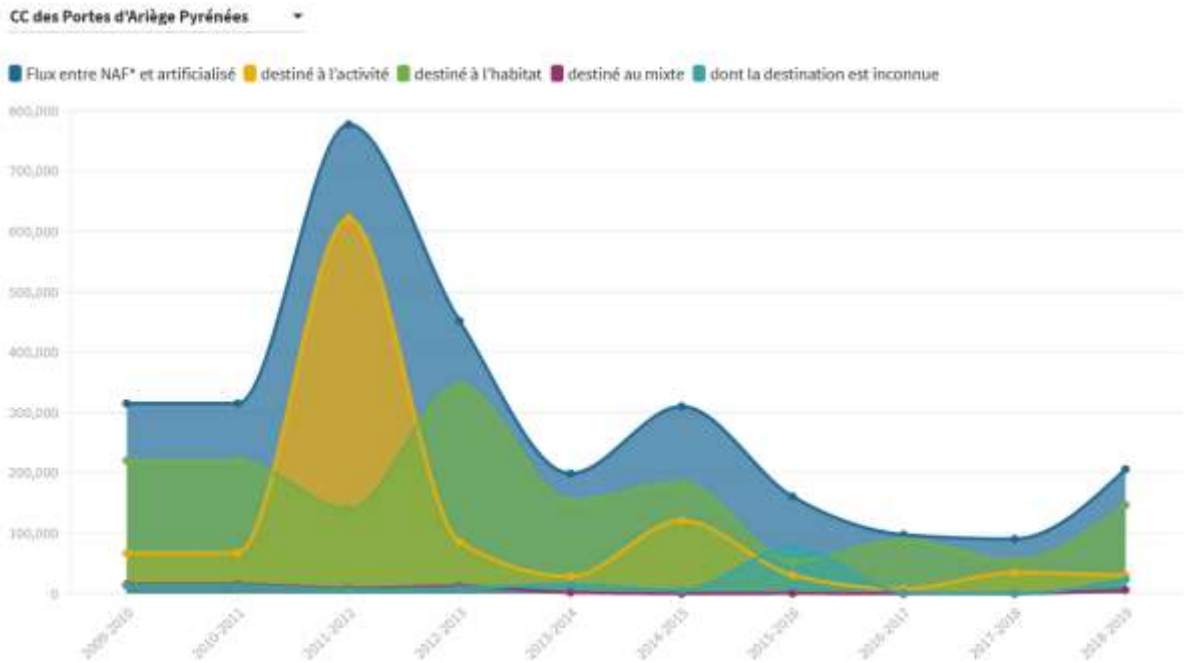

Evolution des différentes surfaces entre 1990 et 2018 sur le PETR de l'Ariège | Source SDEES, CORINE Land Cove

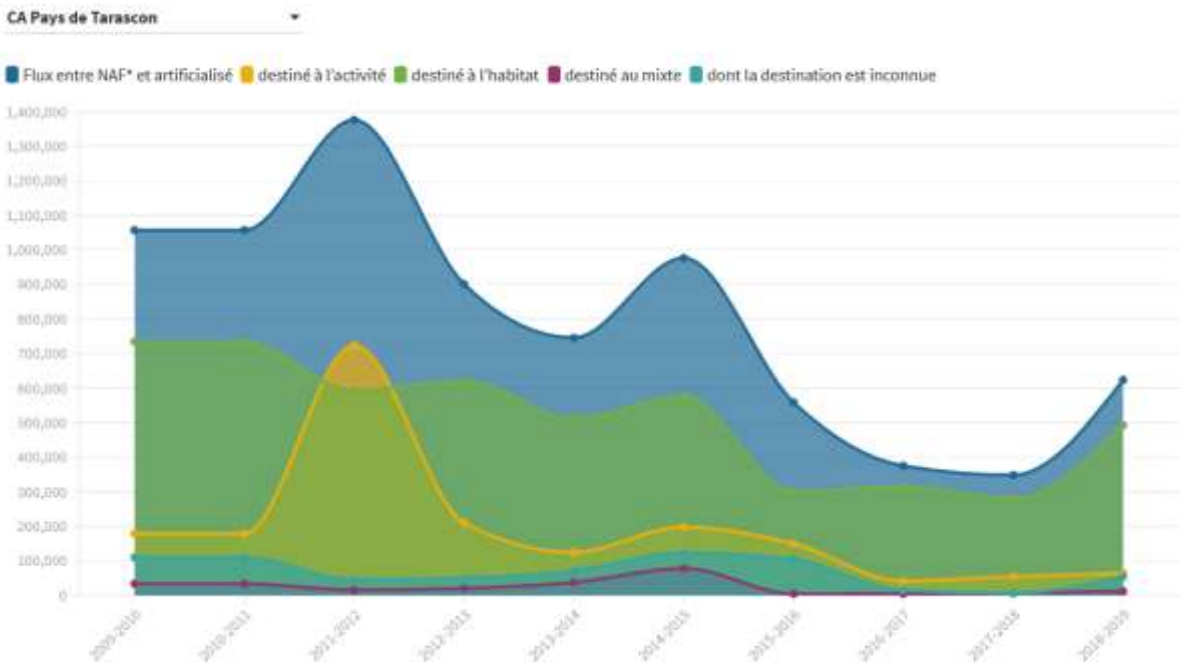

Evolution des différentes surfaces entre 1990 et 2018 sur le PETR de l'Ariège | Source SDEES, CORINE Land Cove

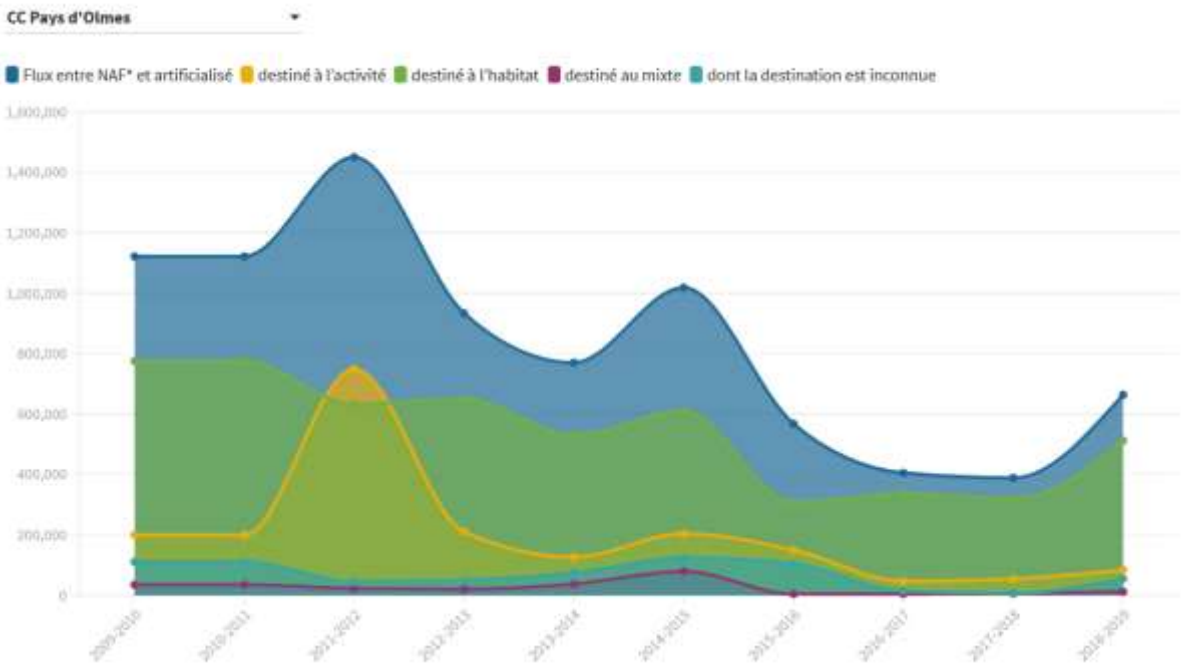

Evolution des différentes surfaces entre 1990 et 2018 sur le PETR de l'Ariège | Source SDEES, CORINE Land Cove

Le calcul de l'évolution de la surface totale des parcelles cadastrales occupées par des locaux d'activité, sur 2 ans entre 2013 et 2015 a permis de révéler que, cette surface a progressé de 3,3 % en 2 ans en Occitanie, soit le double de la progression observée pour l'ensemble de la surface urbanisée sur la même période. L'Ariège, où les zones d'activité occupent la part du territoire la plus faible (0,2%), est le département qui a vu la surface liée à l'activité progresser le plus vite, deux fois plus qu'en moyenne régionale.

Il est effectivement intéressant d'observer que bien que minoritaire parmi les surfaces artificialisées le taux d'évolution des surfaces artificialisées pour l'activité économique a connu une croissance extrêmement forte au début des années 2010 et connaît depuis une évolution progressive. Ainsi, la part des surfaces artificialisées pour l'activité représente 24.9% des surfaces artificialisées du territoire entre 2009 et 2019 contre 19.8% en Région Occitanie en moyenne.

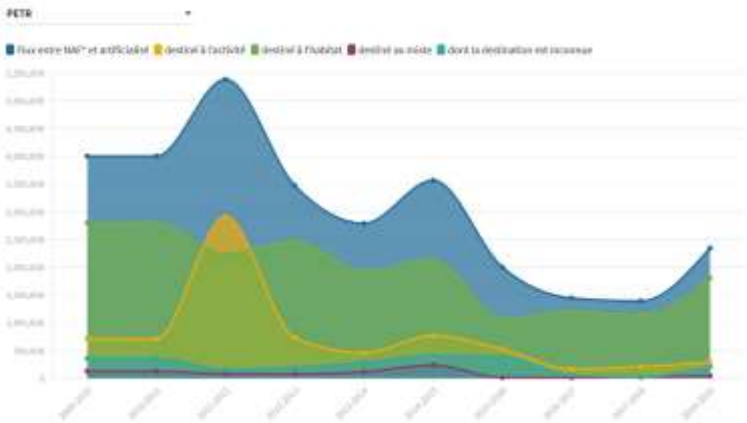

Evolution des différentes surfaces entre 1990 et 2018 sur le PETR de l'Ariège | Source SDEES, CORINE Land Cove

Tendance #3

Malgré la progression de l'artificialisation des sols, un territoire qui reste majoritairement agricole et forestier avec un taux de boisement de 48% en 2019

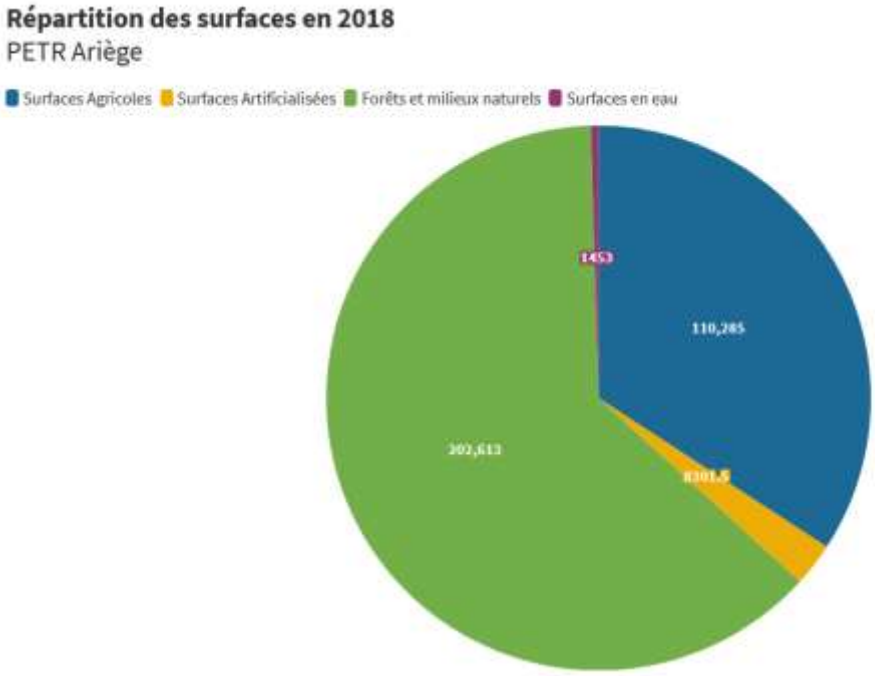

Observatoire des territoires – ANCT-INSEE - 2018

La part des surfaces boisées et de milieux naturels représente 63.3% de la surface totale et la part des surfaces agricoles 33.7% de la superficie totale en 2018, et 0.4% de la superficie est une surface en eau. Au total, le PETR de l'Ariège est donc recouvert à 97.4% d'espaces naturels et agricoles non artificialisés.

En 2019, le taux de boisement sur le périmètre du PETR de l'Ariège est de 48%.

Dans le cadre de la révision du SCOT de la vallée de l'Ariège, les données démographiques ne vont cependant pas dans le sens d'une croissance démographique telle qu'annoncée par l'INSEE.

Tendance #4

Une prise en compte du phénomène d'artificialisation des sols récente à travers l'élaboration en cours de PLUI et du SCOT Vallée de l'Ariège

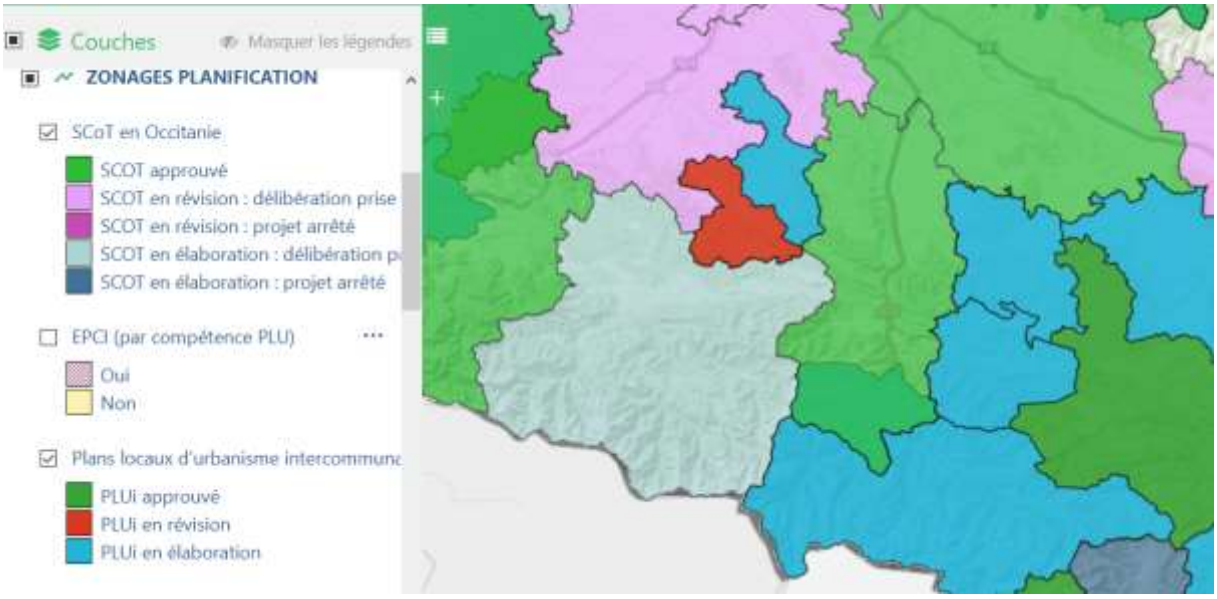

DREAL Occitanie - 2021

Le territoire compte parmi les documents d'urbanisme le SCOT de la Vallée de l'Ariège (en révision en juin 2021) recouvrant les trois intercommunalités suivantes : la CC Portes Ariège Pyrénées, la CC Pays de Tarascon et la CA Pays Foix-Varilhes, ainsi que cinq PLUI en cours d'élaboration sur les CC Haute-Ariège, CC Pays de Mirepoix, CC Pays d'Olmes, CC Pays de Tarascon (prise de compétence en cours) et CC Arize-Lèze.

EFFICACITE ENERGETIQUE DES TERRITOIRES

« Les territoires sont au cœur de l'action Climat-Air-Énergie. Si les grandes orientations pour le climat, l'air et l'énergie sont définies à l'échelle nationale dans des plans et stratégies, le niveau régional et intercommunal sont l'échelle de l'intégration de ces politiques au niveau territorial pour assurer la cohérence des mesures déployées et leur mise en œuvre dans l'ensemble des secteurs, tels que l'urbanisme, les transports, etc. »

Ministère de la Transition écologique | Mars 2021

L'échelon intercommunal « coordinateur de la transition énergétique »

« Les Plans climat air énergie territorial (PCAET) sont désormais rendus **obligatoires pour les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants**. La métropole de Lyon et les établissements publics territoriaux de la métropole du Grand Paris sont également concernés.

En dessous de 20 000 habitants, des PCAET volontaires peuvent être élaborés. Leur contenu peut alors être similaire à celui des PCAET obligatoires, mais les Plans locaux d'urbanismes intercommunaux (PLUi) n'auront pas d'obligation de prise en compte à leur égard. Sur le périmètre du PETR, la compétence juridique PCAET a été transféré au SM SCoT depuis juillet 2017, pour les 3 EPCI couverts dont un volontaire.

Le PCAET est le document de référence Climat-Air-Énergie pour l'ensemble des parties prenantes du territoire. Il comprend un diagnostic, une stratégie et des objectifs chiffrés ; un programme d'actions ; un dispositif de suivi et d'évaluation.

La loi confie la coordination de la transition énergétique aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) dès lors qu'ils ont élaboré leur premier PCAET.

Le PCAET est révisé tous les six ans.

Une meilleure prise en compte de l'énergie dans les plans d'urbanisme et du SCOT

La loi de transition énergétique a apporté trois évolutions dans le contenu du PLUi et des outils dont il dispose.

- La première de ces évolutions concerne le **Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)**, document déterminant les orientations du projet d'urbanisme du territoire. Le PADD définit désormais aussi les **orientations générales concernant les réseaux d'énergie**, quelles que soient les filières énergétiques considérées : gaz, électricité, chaleur.
- La deuxième de ces évolutions porte sur le règlement. Celui-ci peut désormais définir des secteurs où il impose aux constructions, travaux, installations et aménagements des **exigences de production minimale d'énergie renouvelable**. La disposition antérieure du code permettait de soumettre l'urbanisation au respect de performances énergétiques et environnementales renforcées. La loi de transition énergétique a complété cette mesure et autorise à présent les

collectivités à préciser les énergies renouvelables et la part minimale de production affectée à celle-ci.

- La troisième de ces évolutions concerne la **possibilité de déroger aux règles d'urbanisme**. La compétence réseaux de chaleur : nouvelles missions pour les communes et les intercommunalités

La loi de transition énergétique a consacré l'existence d'une nouvelle compétence pour les communes, en matière de création et d'exploitation des réseaux publics de chaleur et de froid. Il est aussi précisé que cette compétence peut être transférée par la commune à l'intercommunalité à laquelle elle appartient.

Politique de transition énergétique	PLANIFICATION	ANIMATION						
Climat-Air-Energie	Région Occitanie	CAPFV	CCAL	CCHA	CCPM	CCPO	CCPAP	CCPT
Les collectivités territoriales jouent un rôle clef dans la lutte contre le changement climatique, la maîtrise des consommations d'énergie, la promotion des énergies renouvelables, l'amélioration de la qualité de l'air. Elles ont la responsabilité d'investissements structurants sur le plan énergétique : les bâtiments et les transports. À travers leurs politiques d'urbanisme et d'aménagement, elles organisent la répartition des activités et des lieux d'habitation. À travers leurs politiques économiques et d'aménagement du territoire, elles déterminent la valorisation du potentiel énergétique de ce territoire.								
DOCUMENTS-CADRES – SRADDET								
DOCUMENTS-CADRES – Plan Climat Air Energie Territorial - PCAET		SCOT					SCOT	SCOT
DOCUMENTS-CADRES – Schéma directeur de réseaux de chaleur et de froid								
DOCUMENTS-CADRES – Schéma de Cohérence Territoriale - SCOT		SCOT					SCOT	SCOT
DOCUMENTS-CADRES – Schéma de développement Energies Renouvelables - SCOT		SCOT					SCOT	SCOT
DOCUMENTS-CADRES – Plan Local Urbanisme Intercommunal - PLUI								
DOCUMENTS-CADRES – Plan Local de l'Habitat - PLH								
DOCUMENTS-CADRES – Plan de Déplacement Global - PGD		SCOT					SCOT	SCOT
DOCUMENTS-CADRES – Plan Vélo		SCOT					SCOT	SCOT
Territoire à énergie positive	Région Occitanie	CAPFV	CCAL	CCHA	CCPM	CCPO	CCPAP	CCPT
Un Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) est un territoire d'excellence de la transition énergétique et écologique. La collectivité s'engage à réduire les besoins en énergie de ses habitants, des constructions, des activités économiques, des transports, des loisirs. Elle propose un programme global pour un nouveau modèle de développement, plus sobre et plus économe. Six domaines d'action sont prioritaires dans ces territoires								
DOMAINES ACTIONS – 1. La **réduction de la consommation d'énergie** : par notamment des travaux d'isolation des bâtiments publics, l'extinction de l'éclairage public après une certaine heure…		Foix				Lavelanet	Pamiers - Saverdun	
DOMAINES ACTIONS – 2. La **diminution des pollutions et le développement des transports propres** : par l'achat de voitures électriques, le développement des transports collectifs et du covoiturage…		Foix				Lavelanet	Pamiers - Saverdun	
DOMAINES ACTIONS – 3. Le développement des **énergies renouvelables** : avec par exemple la pose de panneaux photovoltaïques sur les équipements publics, la création de réseaux de chaleur…		Foix				Lavelanet	Pamiers - Saverdun	
DOMAINES ACTIONS – 4. La **préservation de la biodiversité** : par la suppression des pesticides pour l'entretien des jardins publics, le développement de l'agriculture et de la nature en ville…		Foix				Lavelanet	Pamiers - Saverdun	
DOMAINES ACTIONS – 5. La **lutte contre le gaspillage et la réduction des déchets** : avec la suppression définitive des sacs plastique, des actions pour un meilleur recyclage et la diffusion des circuits courts pour l'alimentation des cantines scolaires….		Foix				Lavelanet	Pamiers - Saverdun	
DOMAINES ACTIONS – 6. **L'éducation à l'environnement** : en favorisant la sensibilisation dans les écoles, l'information des habitants…		Foix				Lavelanet	Pamiers - Saverdun	

PETR Ariège - 2021

Tendance #5

Un territoire plus énergivore que la moyenne régionale notamment sur la CC Haute-Ariège qui connaît une consommation et une facture énergétiques par habitant extrêmement élevées

Indicateurs	PETR d'Ariège	Occitanie
Consommation d'énergie (MWh)	2 949 531	123 746 516
Consommation d'énergie par habitant (MWh/hab.)	23,9	21,2
Facture énergétique (Euros)	293 781 932	13 566 875 447
Facture énergétique par habitant (Euros)	2 383	2 321
Production d'énergie renouvelable (MWh)	1 840 153	27 536 099
Part de la production EnR dans la consommation d'énergie (%)	62,4	22,3
GES énergétiques (teqCO²)	425 729	20 244 261
GES énergétiques par habitant (teqCO²/hab.)	3,5	3,5

2013 2014 2015 2016 **2017**

Source : OREO - DREAL - 2017

En 2017, la consommation d'énergie par habitant est de 23.9 MWH contre 21.2 MWH en moyenne à l'échelle régionale. Elle ne cesse d'augmenter depuis 2013 à un rythme beaucoup plus élevé que l'augmentation moyenne régionale. Conséquence, la facture énergétique par habitant est également légèrement plus élevée que la moyenne régionale avec 2 383 €/hab./an.

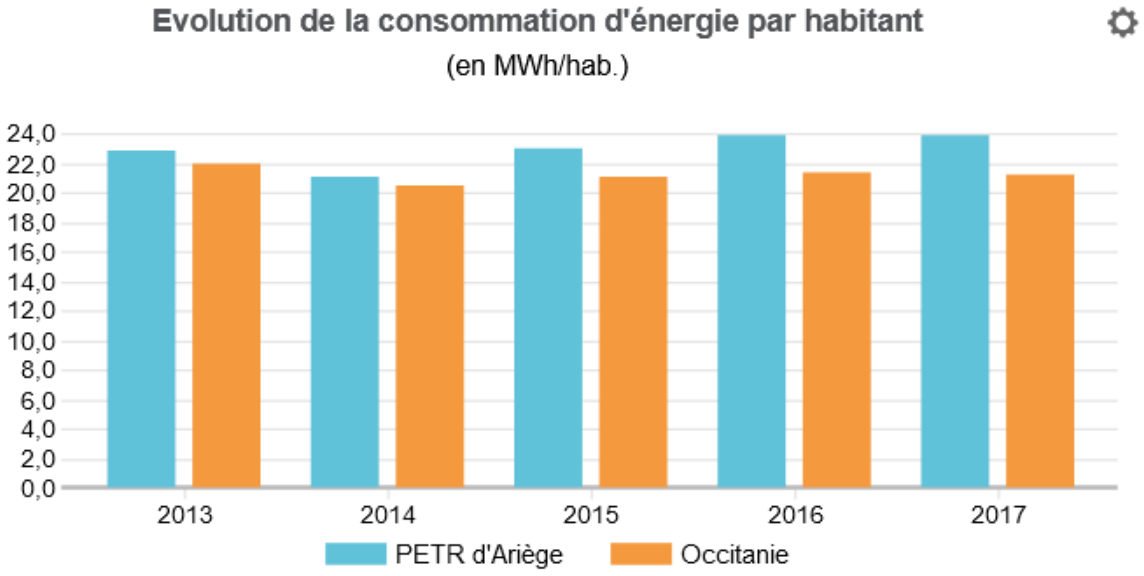

Source : OREO - DREAL

Les deux EPCI les plus densément peuplés et sur lesquels se concentre l'activité économique, la CA Pays Foix-Varilhes et la CC Portes Ariège Pyrénées, sont logiquement les deux territoires les plus énergivores avec une consommation énergétique en MWH au-delà de la moyenne du PETR de l'Ariège.

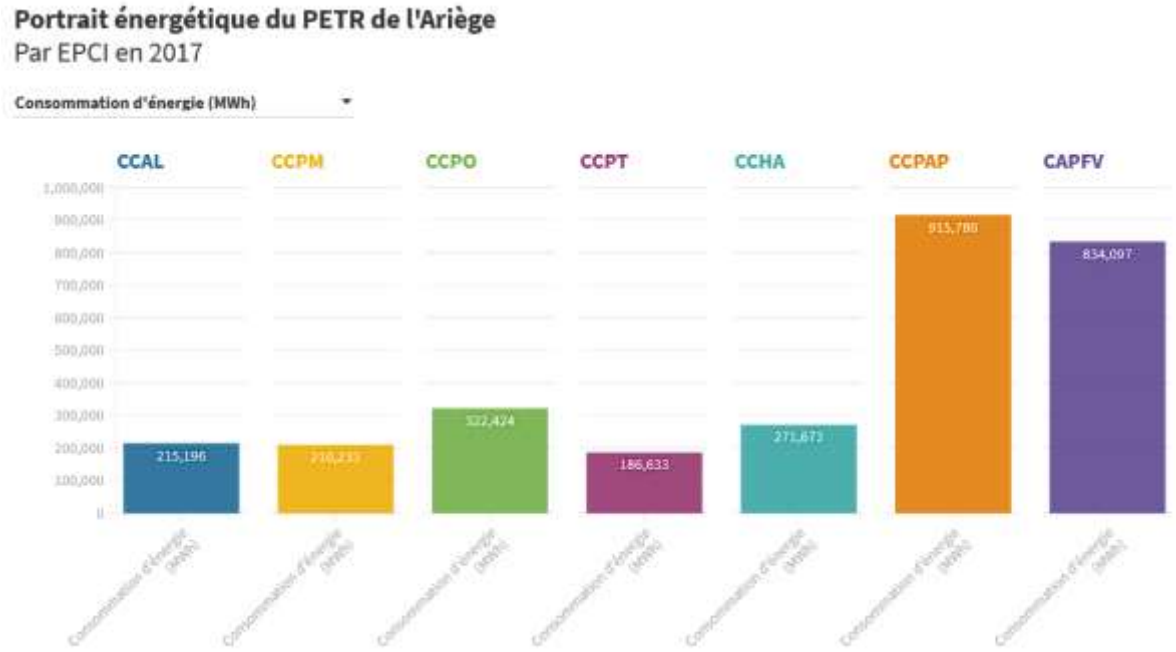

DREAL Occitanie - Pictostat - 2021

Lors des Assises Nationales de l'aménagement et de l'économie durables en montagne en avril 2015 à Chambéry, les experts soulevaient déjà l'importante consommation énergétique des stations de ski.

« L'activité des domaines skiables se caractérise par des besoins particulièrement importants en énergie, jusqu'à 500 GWh par an. L'énergie est le ***deuxième poste de fonctionnement*** *après les salaires et représente à lui seul environ 5 % du chiffre d'affaire d'un domaine skiable. Développement des énergies renouvelables, optimisation de l'éclairage public, déploiement de la mobilité électrique… les stations de ski sont particulièrement concernées par les nejues de transition énergétique. »* EDF

Cela d'autant plus que face à la réduction de l'enneigement le recours aux canons à neige alourdit la facture énergétique des domaine skiables.

La consommation énergétique par habitant revêt quant à elle une autre logique. Elle est très importante sur les territoires de montagne de la CC Haute-Ariège avec une consommation énergétique par habitant de 37.9 MWH/Hab soit largement au-delà de la moyenne régionale et qui vient expliquer l'importante consommation énergétique totale du PETR. En revanche, à l'exception de la CA Pays Foix-Varilhes et de la CC Portes Ariège Pyrénées, les intercommunalités du territoire présentent une consommation énergétique inférieure à la moyenne du PETR. Il conviendrait de mieux analyser la situation singulière de la Haute-Ariège qui est également le territoire le moins peuplé, le plus vieillissant et présentant le taux de logements vacants et de résidences secondaires le plus important.

DREAL Occitanie - Pictostat - 2021

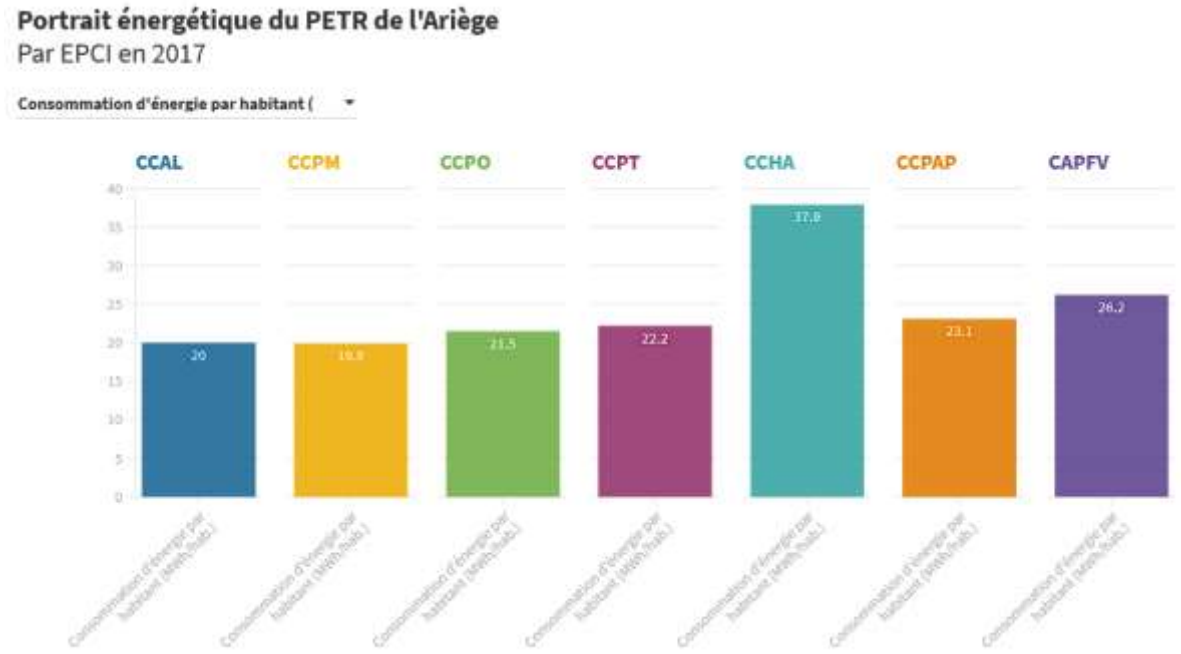

Plusieurs hypothèses peuvent d'ores et déjà être avancées. La Haute-Ariège présente un parc de logement vieillissant, non rénové, avec des systèmes de chauffages très consommateurs en énergie (chaudières fioul) sur un territoire vaste et peu accessible où les déplacements se font essentiellement en voiture individuelle.

Une particularité énergétique sur le territoire de la Haute Ariège qui semble structurelle, observable depuis 2013, et dont la consommation énergétique par habitant ne cesse de progresser à l'instar de la consommation énergétique par habitant des intercommunalités du territoire qui connaissent toutes une progression continue depuis les 5 dernières années.

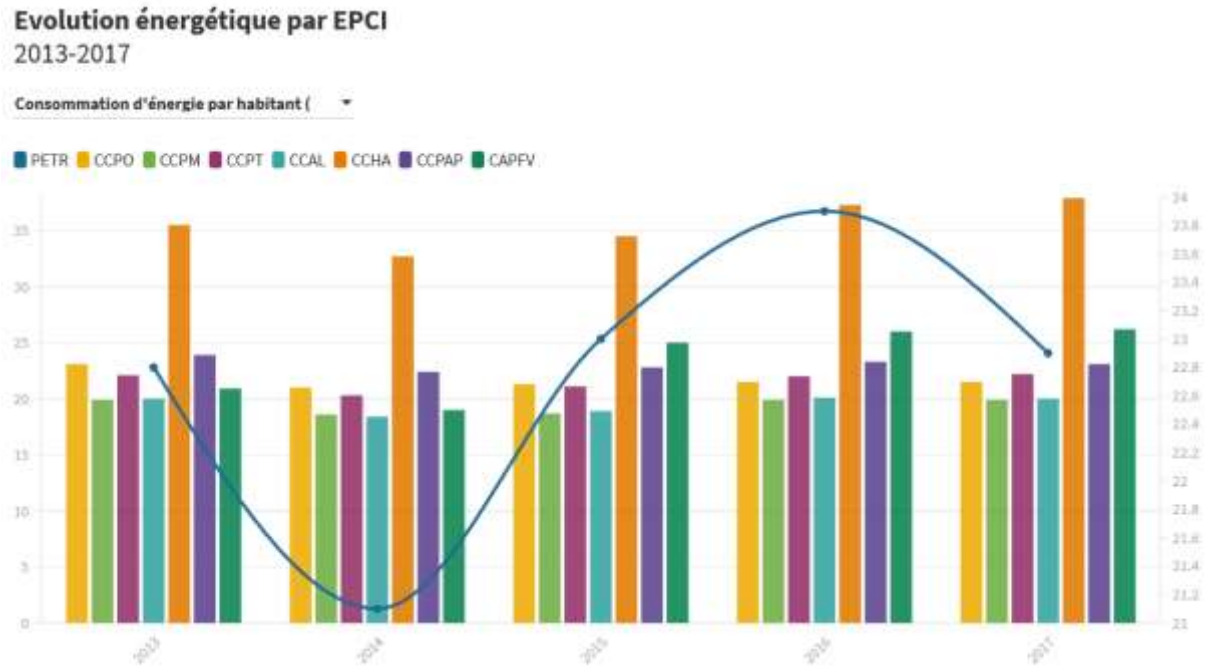

DREAL Occitanie - Pictostat - 2021

En conséquence, la facture énergétique sur le territoire est également en constante augmentation particulièrement sur les deux intercommunalités les plus énergivores : la CA Pays Foix Varilhes et la CC Portes Ariège Pyrénées.

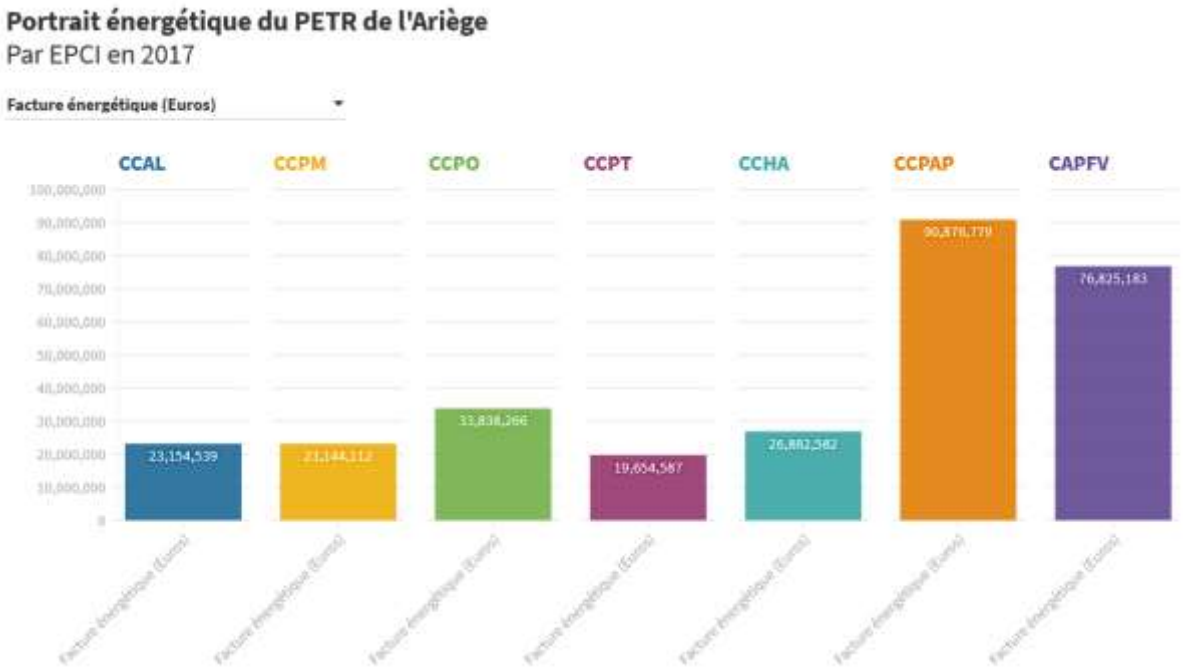

DREAL Occitanie - Pictostat - 2021

Mais ramenée au ratio par habitant la facture énergétique interroge de nouveau par le coût très élevé observé sur la CC Haute-Ariège. La facture énergétique moyenne est de 3 755 €/hab. sur la Haute Ariège contre 2 383 €/hab. en moyenne sur le PETR de l'Ariège. Une facture énergétique par habitant qui ne cesse d'augmenter depuis 2013. Tous les micro-territoires du PETR connaissent une augmentation de la facture énergétique par habitant mais dans des proportions plus proches de la moyenne du PETR même si au-delà de la moyenne régionale.

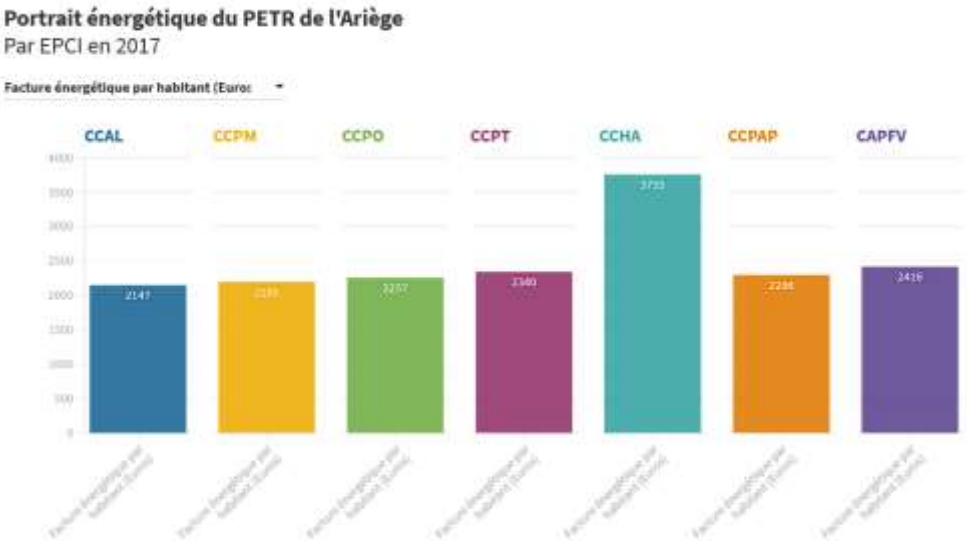

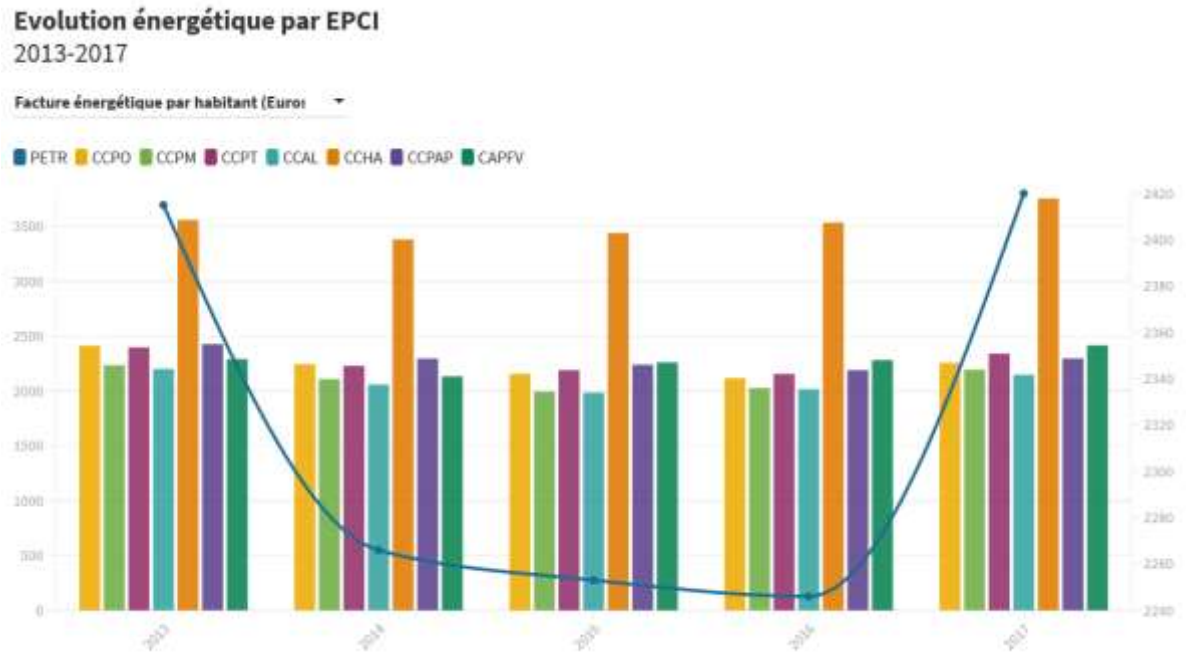

DREAL Occitanie - Pictostat - 2021

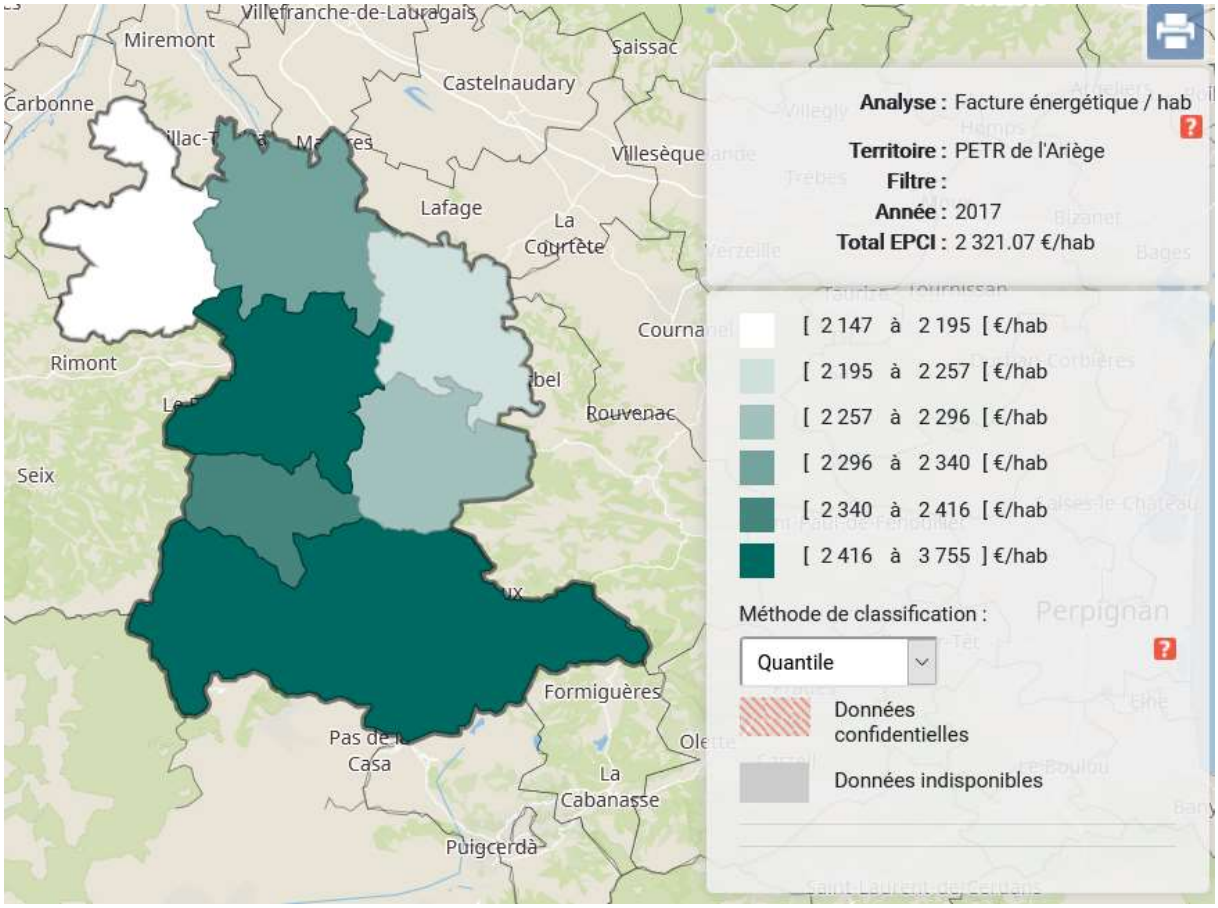

AREC Occitanie – Mon territoire en transition « TerriSTORY » - 2021

Tendance #6

Un territoire grand producteur d'énergies renouvelables notamment grâce à la production d'hydro-électricité sur la CC Haute-Ariège et bien que la production soit en diminution continue depuis 5 ans

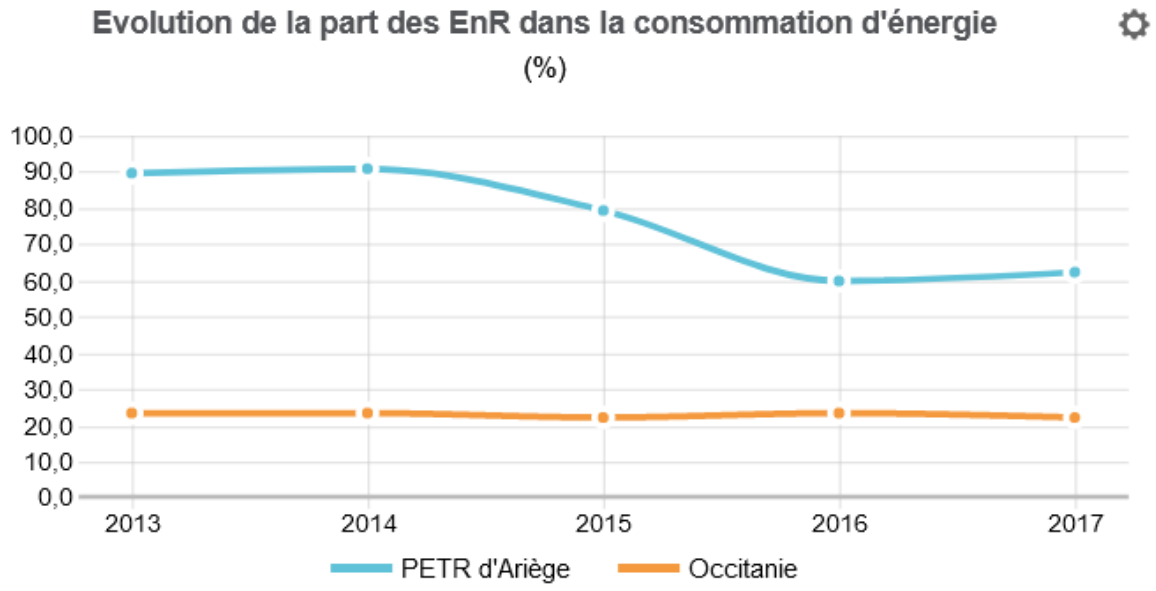

Source : OREO - DREAL

Le PETR apparaît comme un territoire relativement autonome en matière d'énergie puisque 62.4% de sa consommation d'énergie provient de la production d'énergies renouvelables alors que seuls 22.3% de la consommation d'énergie à l'échelle régionale provient de la production d'énergies renouvelables. Une part importante des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie qui a cependant connu une chute significative entre 2014 et 2016 pour connaître une relative stabilisation depuis.

Cette chute de la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie semble liée pour partie à la chute de la production d'hydroélectricité sur la même période entre 2015 et 2017 (épisodes de sécheresse). Selon les données de l'AREC Occitanie en 2018, l'hydroélectricité représente 73.8% de la production d'électricité, la production de bois énergie représente 14.5%, la production de chaleur en bioénergie 7.5%, le solaire photovoltaïque 2.5% et la bio-énergie électrique 1.7%. A noter la part croissante du photovoltaïque depuis 2013.

Depuis 2015, le territoire de la CAPFV accueille une centrale de cogénération de bois pour l'électricité et le chauffage. Il faut savoir que 99% de l'énergie thermique du territoire est produite grâce au bois (domestique et cogénération bois thermique).

La biomasse liée à la présence d'unités de méthanisation occupe une place récente mais croissante dans la part de la production d'électricité même si extrêmement marginale au regard du potentiel de production électrique liée à la ressource hydraulique. Deux unités de méthanisation sont présentes

sur le territoire, sur la CCPAP, à Montaut et Ludiès. Elles sont destinées à la production de gaz et devraient permettre de couvrir 20% de la consommation de gaz de la CCPAP.

Il n'existe pas de parc éolien sur le territoire.

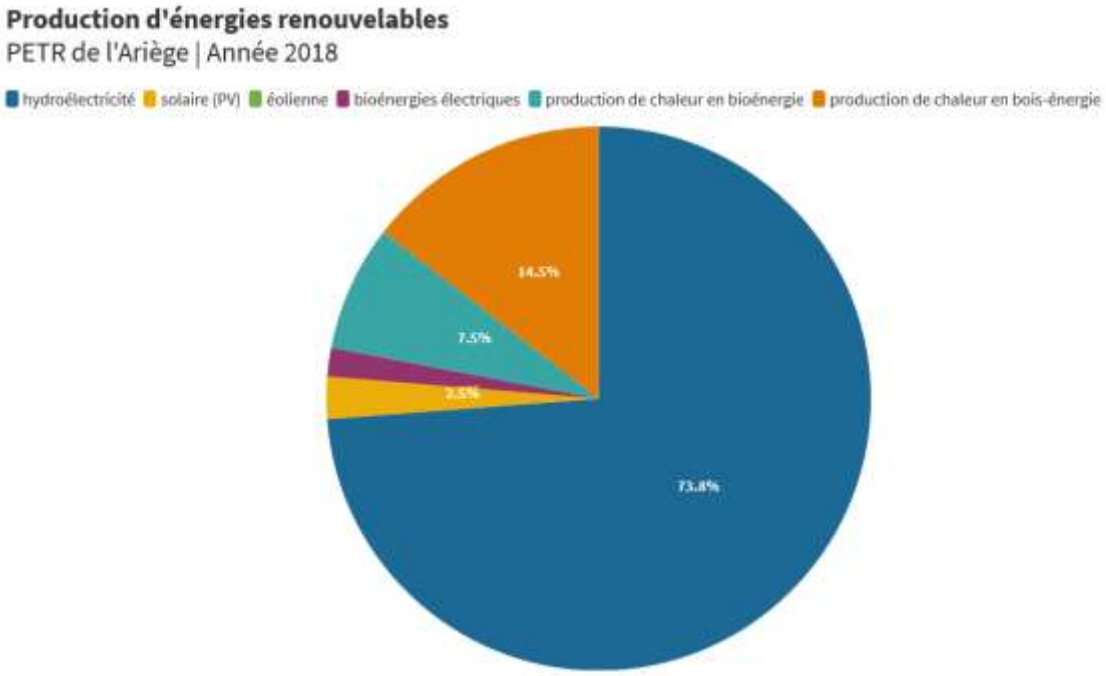

AREC Occitanie – Mon territoire en transition « TerriSTORY » - 2021

La production d'énergies renouvelables est très variable d'un territoire à l'autre.

La production d'hydro-électricité se concentre sur la CC Haute-Ariège qui représente 75% de la production hydraulique du territoire. La CA Pays Foix-Varilhes et dans une moindre mesure la CC Pays de Tarascon expliquent les 25% restants. La production d'hydro-électricité est très fluctuante d'une année sur l'autre car très dépendante des aléas climatiques (canicule, sécheresse) et de la qualité des installations dont le coût d'entretien reste très élevé.

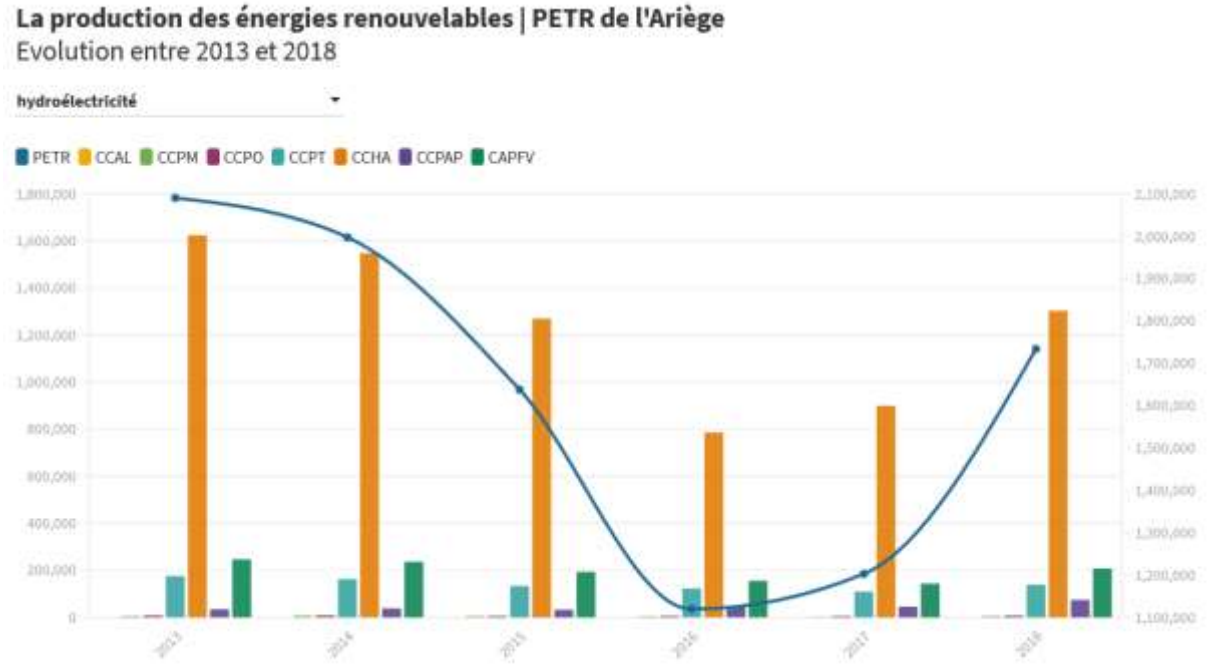

DREAL Occitanie - Pictostat - 2021

La seconde source de production d'énergies renouvelables est constituée par le Bois-énergie. Toutes les intercommunalités produisent du Bois-énergie. Malgré une diminution de la production observable depuis 2013, la CA Pays de Foix-Varilhes et la CC Haute-Ariège demeurent les deux principaux territoires fournisseurs de Bois-énregie.

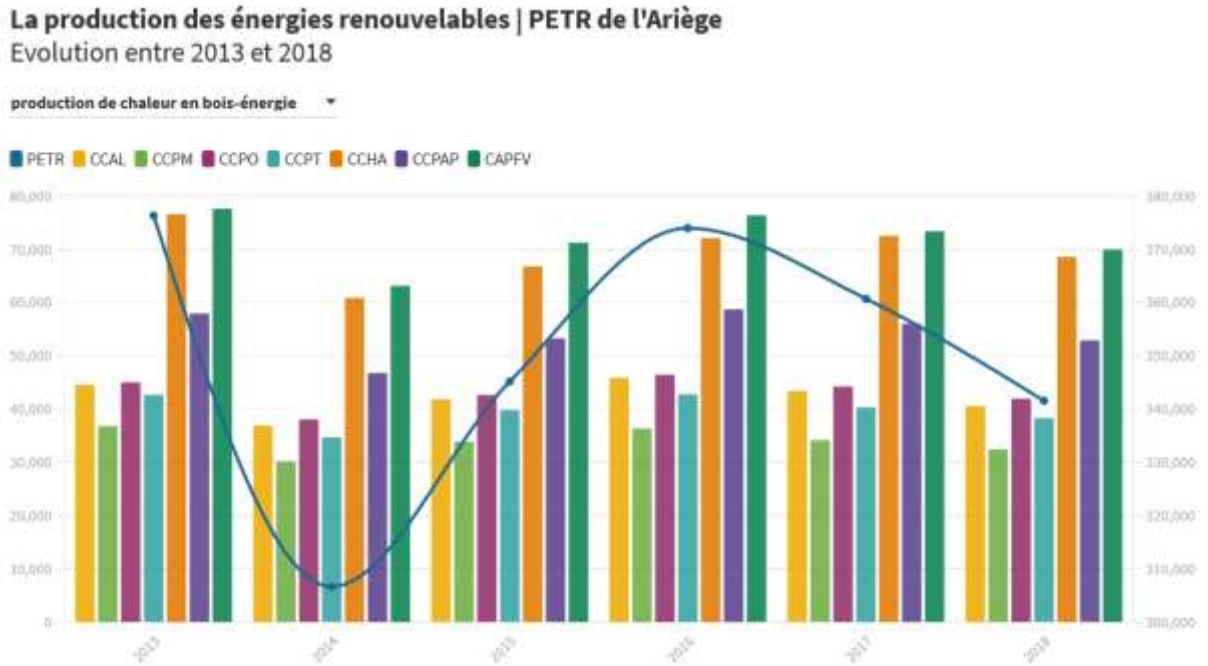

DREAL Occitanie - Pictostat - 2021

La troisième source d'énergies renouvelables concerne la production de chaleur en bioénergies. La CA Pays de Foix-Varilhes *(centrale bois-énergie)* explique à elle-seule 99% de la production de chaleur en bioénergies, et la CCPM *(Installation de cogénération – production de chaleur et d'électricité - de déchets du SMECTOM – Site de Manses).* Les bioénergies se divisent en quatre catégories : les déchets ménagers, les déchets de papèterie, le biogaz et le bois-énergie et autres composants solides.

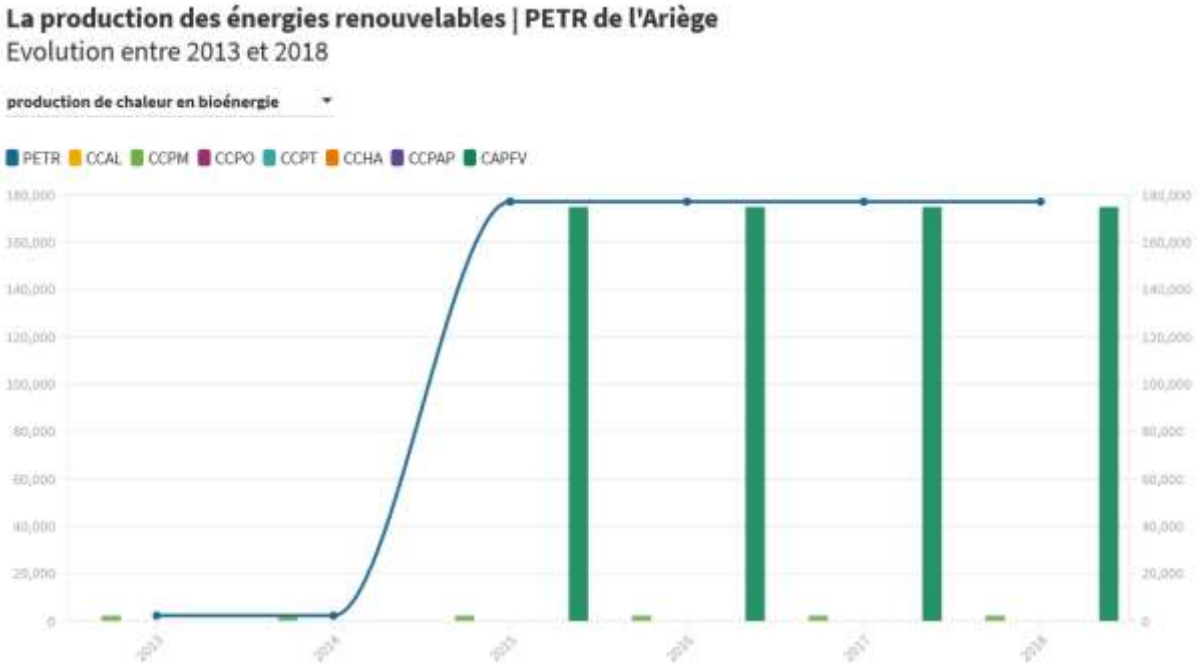

DREAL Occitanie - Pictostat - 2021

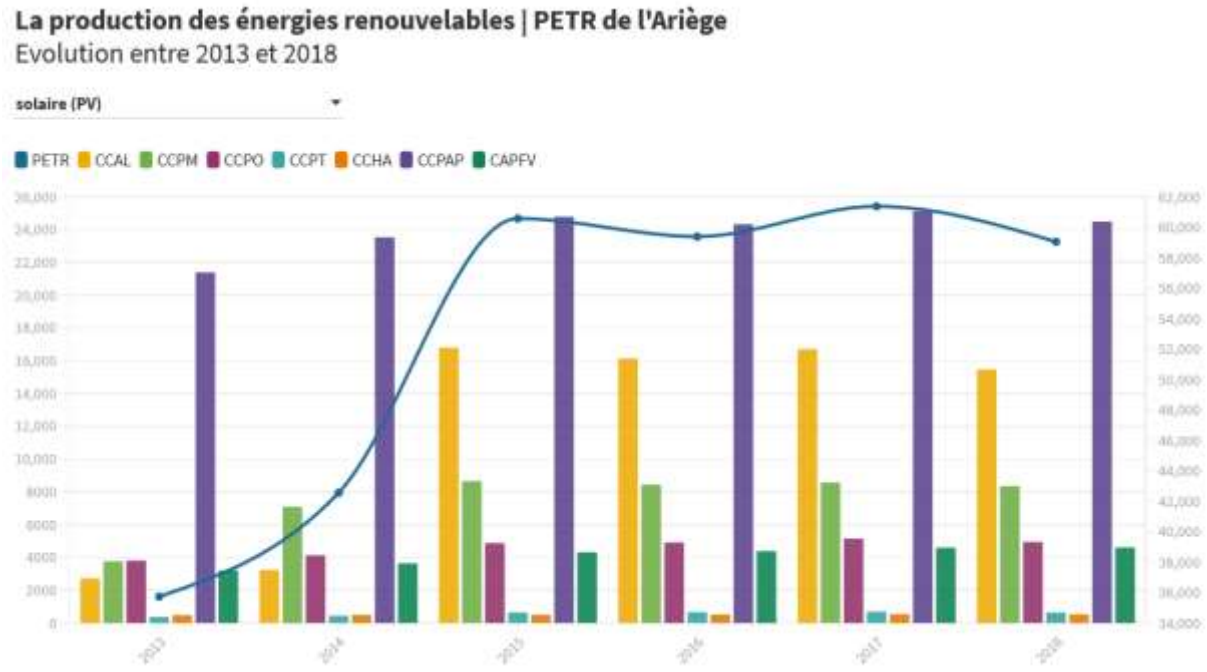

DREAL Occitanie - Pictostat - 2021

La quatrième source d'énergies renouvelables est constituée de la ressource solaire photovoltaïque à laquelle participent quasi exclusivement la CC Arize Lèze et la CC Portes Ariège Pyrénées, et dans une moindre mesure la CC Pays de Mirepoix. La CC Pays d'Olmes et la CA Pays de Foix-Varilhes voient leur production s'intensifier au cours des dernières années.

Enfin, la cinquième source d'énergies renouvelables provient de la production de Bioénergies électriques, à laquelle seules participent la CC Pays de Mirepoix mais surtout la CA Pays de Foix-Varilhes.

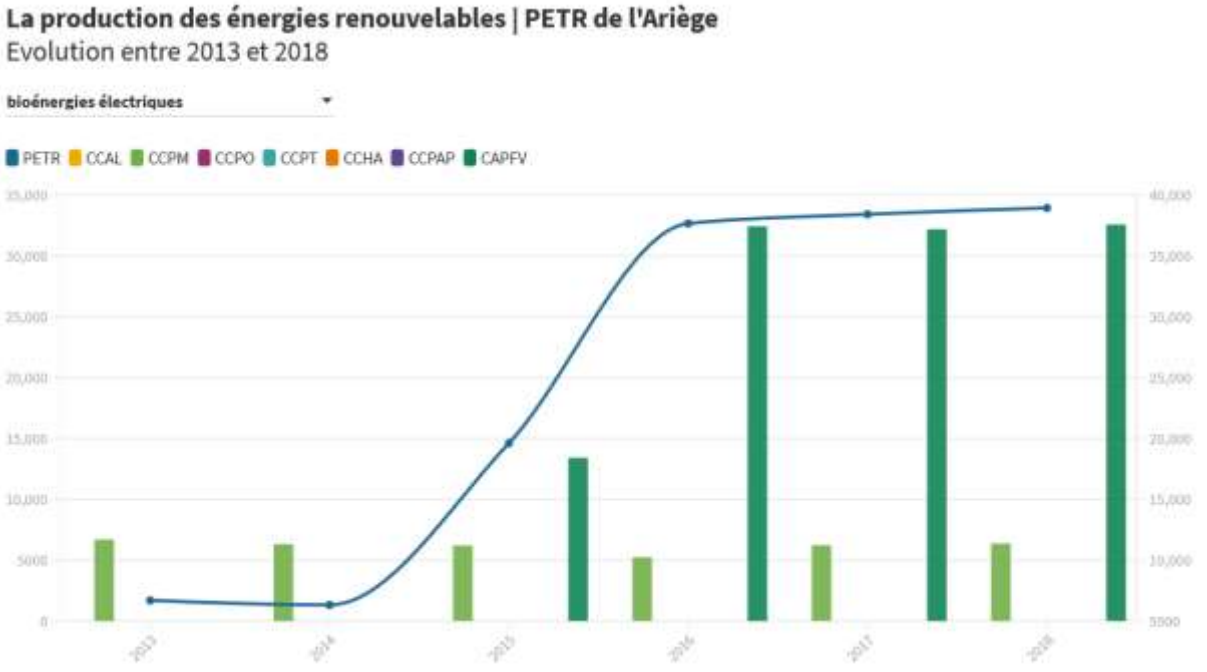

DREAL Occitanie - Pictostat - 2021

Au total, la part de la production d'énergies renouvelables sur le périmètre du PETR qui repose à 75% sur la ressource hydraulique très dépendante des conditions de pluviométrie est fluctuante d'une année sur l'autre. Elle a connu une chute importante entre 2015 et 2016 du fait des épisodes de sécheresse recensés, et se situe globalement en deçà de la moyenne régionale.

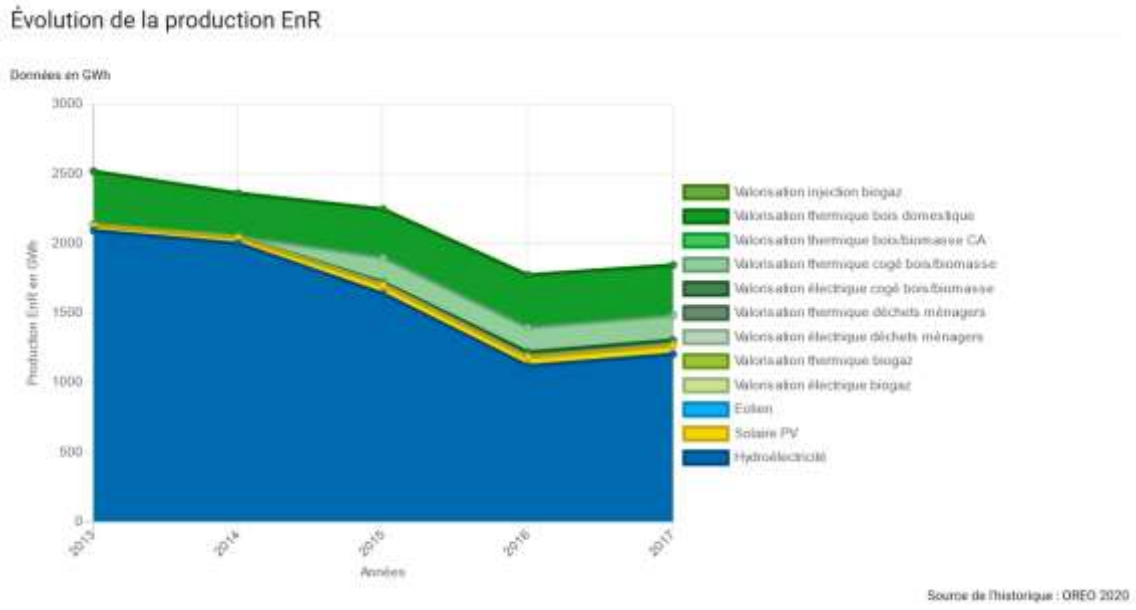

Depuis 2013, la production d'énergies renouvelables se diversifie en faveur principalement de la production de bois-énergie, puis de solaire photovoltaïque et de biomasses avec de fortes disparités territoriales.

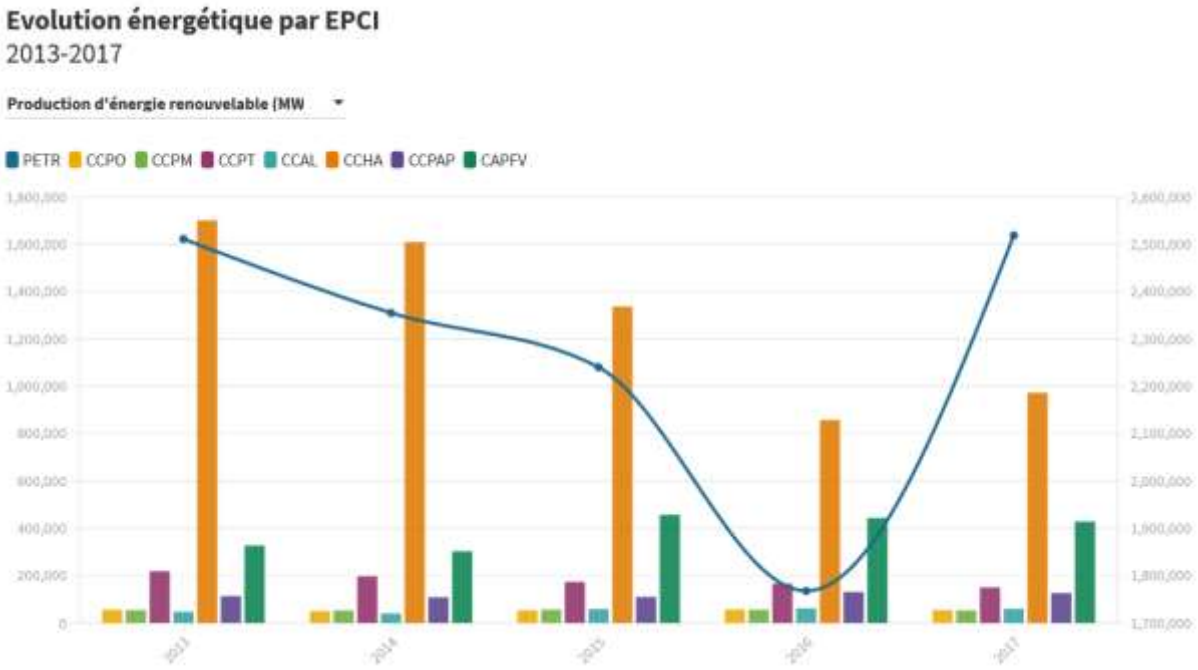

DREAL Occitanie - Pictostat - 2021

Le Nord du PETR se caractérise par la production de solaire photovoltaïque, tandis que le Sud du territoire le long de l'Ariège produit l'énergie hydraulique. A noter que la CA Pays de Foix-Varilhes produit toutes les catégories d'énergies renouvelables dans des proportions relativement importantes et notamment l'énergie hydraulique et l'énergie bois.

Dans le cadre de son PCAET le SM SCOT vallée de l'Ariège recommande le mix énergétique territorial afin d'atteindre les objectifs de territoire à énergie positive d'ici à 2050. Pour ce faire, il recommande d'utiliser 93% du potentiel énergétique du territoire. Voici, pour exemple, un scénario de mix énergétique qui permettrait d'atteindre cet objectif :

Type d'EnR	***Exemple d'application concrète pour atteindre une production couvrant les consommations à 2050***
Biomasse	Equiper 5 200 logements avec un appareil performant (foyer fermé)
Solaire thermique	21 000 logements équipés (60 % des logements) ou Equiper 6 % des surfaces exploitables (immeubles, maisons, bâtis industriels = 146 000 m²)
PV	Equiper 94 % des surfaces exploitables (immeubles, maisons, bâtis industriels = 2750 mille m²)
Éolien	10 éoliennes soit 2 Parcs de 5 éoliennes
Hydroélectricité	Optimiser le productible sur 10 ouvrages existants
Biogaz	Implanter 12 unités de méthanisation à la ferme et 1 unité de méthanisation territoriale (création de réseau)
Géothermie	Equiper 6 500 logements en géothermie terrestre (18% des logements)
Chaleur fatale	Récupérer la chaleur fatale sur 3 industries majeures du territoire (Praxair, Aubert et Duval et Société Etienne Lacroix)

PCAET SCOT Vallée de l'Ariège | Février 2020

Stratégie régionale REPOS « Région à Energie Positive »

Objectif : que la production d'énergies renouvelables soit supérieure à la consommation d'énergie.

Stratégie :

- **baisser la consommation** de près de 40 %, tout en multipliant par plus de 3 la production d'énergies renouvelables par rapport à la situation actuelle ;
- les programmes d'urbanisme et d'aménagement (urbain et rural) devront inclure une très forte **dimension énergétique et environnementale tant sur le bâti, les aménagements et l'offre en mobilité douce** ;
- seul un programme massif de **rénovation énergétique** de l'existant permettra d'atteindre l'objectif ;
- implique de développer les **transports collectifs**, de nouveaux services et une offre de véhicules à motorisation soit électrique (essentiellement en milieu urbain), soit utilisant du gaz d'origine renouvelable (bioGNV et hydrogène) ;
- le territoire dispose de gisements hydrauliques, éoliens et solaires remarquables permettant de couvrir largement par les renouvelables les besoins en électricité. Mais sans déploiement de **l'éolien à la fois terrestre** et en mer l'objectif «énergie positive » ne pourra être atteint ;
- la ressource en **biomasse** est plus limitée et son utilisation doit être parfaitement optimisée entre tous les usage ;

> *S'engager dans une transition énergétique telle que proposée par le scénario REPOS induira, au-delà des seules questions énergétiques, des atouts considérables car la transition énergétique est à multi-bénéfices : création* ***d'emplois durables, diminution de la précarité énergétique, meilleure résilience de la région face à des chocs énergétiques extérieurs****, mise en* ***synergie des compétences*** *régionales tant sur les services que sur l'industrie.*

/2

Diviser par deux les consommations d'énergie en privilégiant la sobriété et l'efficacité énergétiques

100%

Couvrir 100 % des consommations par la production d'énergies renouvelables locales (ce qui revient à multiplier par 3 les productions d'EnR à l'horizon 2050)

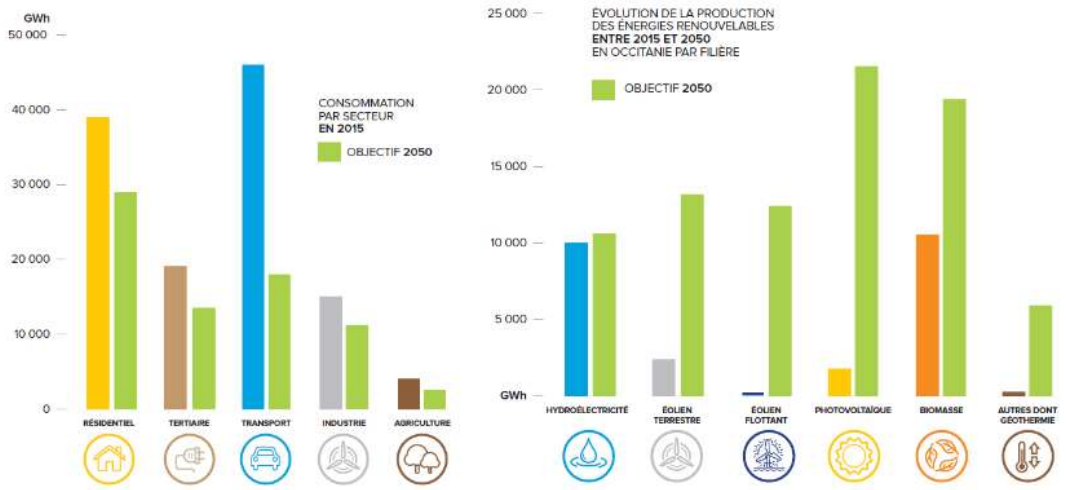

FIGURE 1 : OBJECTIF DE LA STRATEGIE REPOS DE LA REGION OCCITANIE (GAUCHE : MAITRISE DE LA DEMANDE ENERGETIQUE / DROITE : DEVELOPPEMENT DES ENR&R)

De nombreux bénéfices sont mis en avant par cette stratégie REPOS:

Qualité de vie

Une meilleure qualité de vie grâce à des logements plus confortables et plus économes en énergie, moins de pollutions liées aux voitures, une agriculture plus raisonnée et une alimentation plus saine

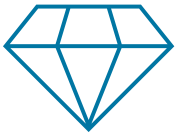

Innovation

L'innovation et le développement économique de la Région

Emploi

La création d'emplois locaux durables dans les secteurs du bâtiment, des énergies renouvelables

Sécurité

Approvisionnement

Une plus grande sécurité face aux risques d'approvisionnement en énergie

Biodiversité

Moins d'impacts sur l'environnement en préservant nos ressources pour l'avenir.

Tendance #7

La part des énergies renouvelables dans la consommation finale s'élève à 62.4% mais diminue de manière constante depuis 2014 malgré un potentiel d'énergies renouvelables produites sur le territoire qui reste important

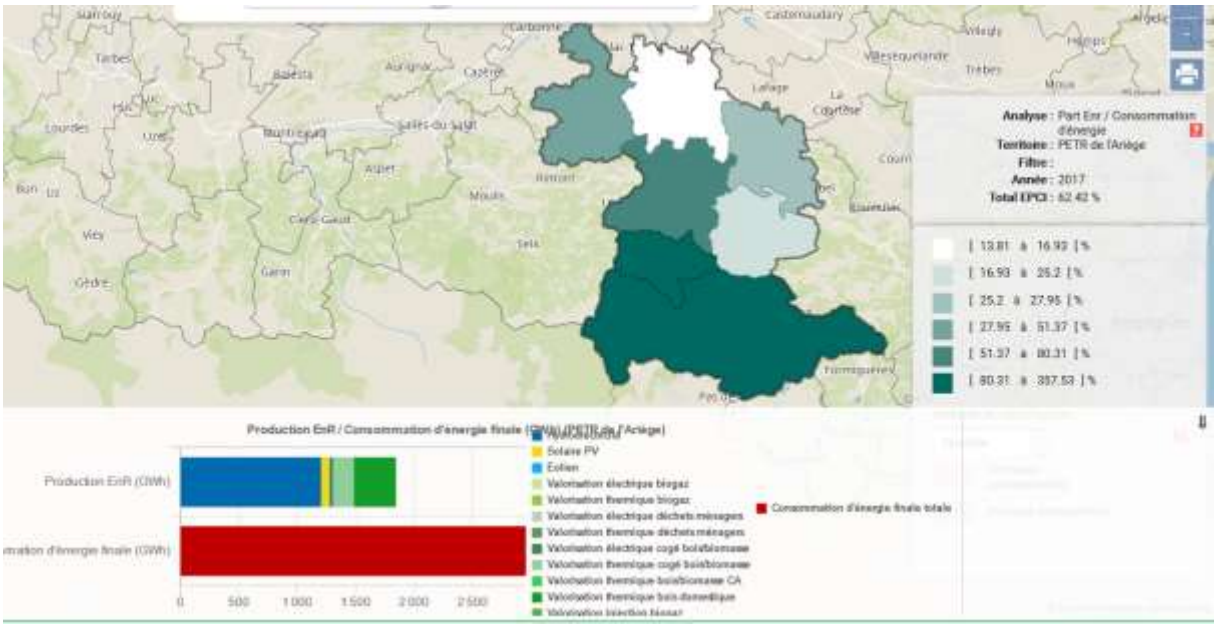

AREC Occitanie – Mon territoire en transition « TerriSTORY » - 2021

La part des énergies renouvelables dans la consommation finale s'élève à 62.4% de la consommation finale, mais présente de fortes disparités territoriales entre le Sud du territoire qui présente un taux supérieur à 80% et le Nord qui présente un taux inférieur à 17%.

Évolution comparée de la consommation d'énergie finale et de la production d'énergie renouvelable locale

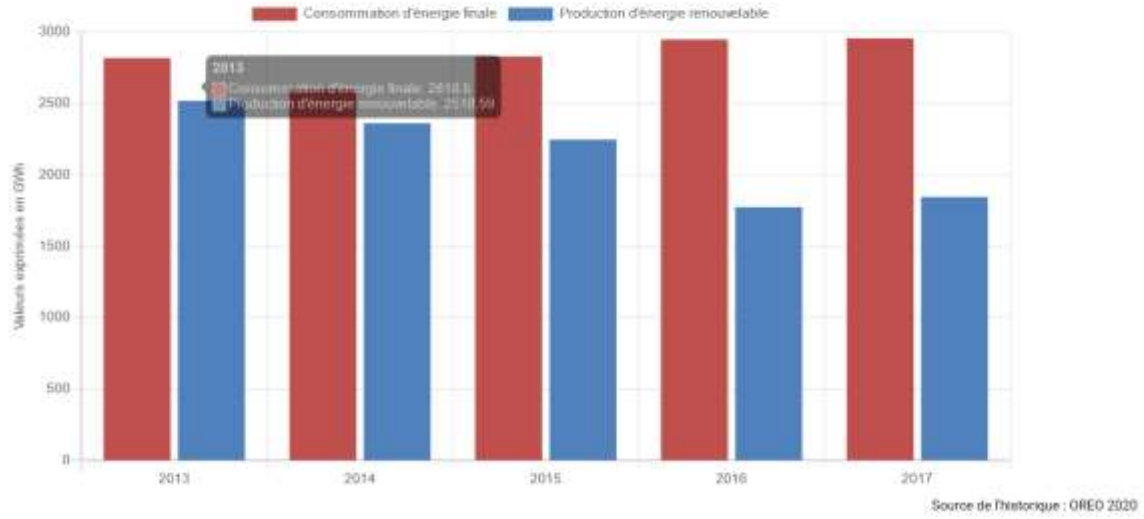

La part des énergies renouvelables dans la consommation finale ne cesse de diminuer depuis 2013. Cette tendance est due d'une part à la baisse continue de la production d'énergies renouvelables sur le territoire depuis 2013, et d'autre part à l'importance du nombre de logements énergivores et très énergivores sur le territoire qui viennent expliquer le phénomène de sur-consommation énergétique observé sur le territoire et notamment au Sud du territoire.

Un potentiel d'énergies renouvelables estimé à 3632 GWH en Ariège notamment grâce à l'hydraulique et le solaire photovoltaïque

> *« Les plus importants potentiels théoriques en Ariège sont l'hydroélectricité et le solaire photovoltaïque, qui représentent respectivement 45,4% et 31,7% du potentiel total de production d'énergie renouvelable.*
>
> *Pour l'éolien et le solaire photovoltaïque, le potentiel présenté est le potentiel net, c'est-à-dire que les zones présentant des contraintes environnementales ou patrimoniales ont été retirées des calculs.*
>
> *Ce potentiel est une valeur **globale** qui ne prend pas en compte la concurrence des énergies entre elles. C'est donc un potentiel purement théorique. De plus, ce potentiel global inclut la production d'énergie renouvelable actuelle : il représente donc la somme de ce qui est **déjà exploité** et de ce qu'il reste **à exploiter**. »*
>
> Étude de potentiel en énergies renouvelables sur le territoire de l'Ariège – SDE09 - 2021

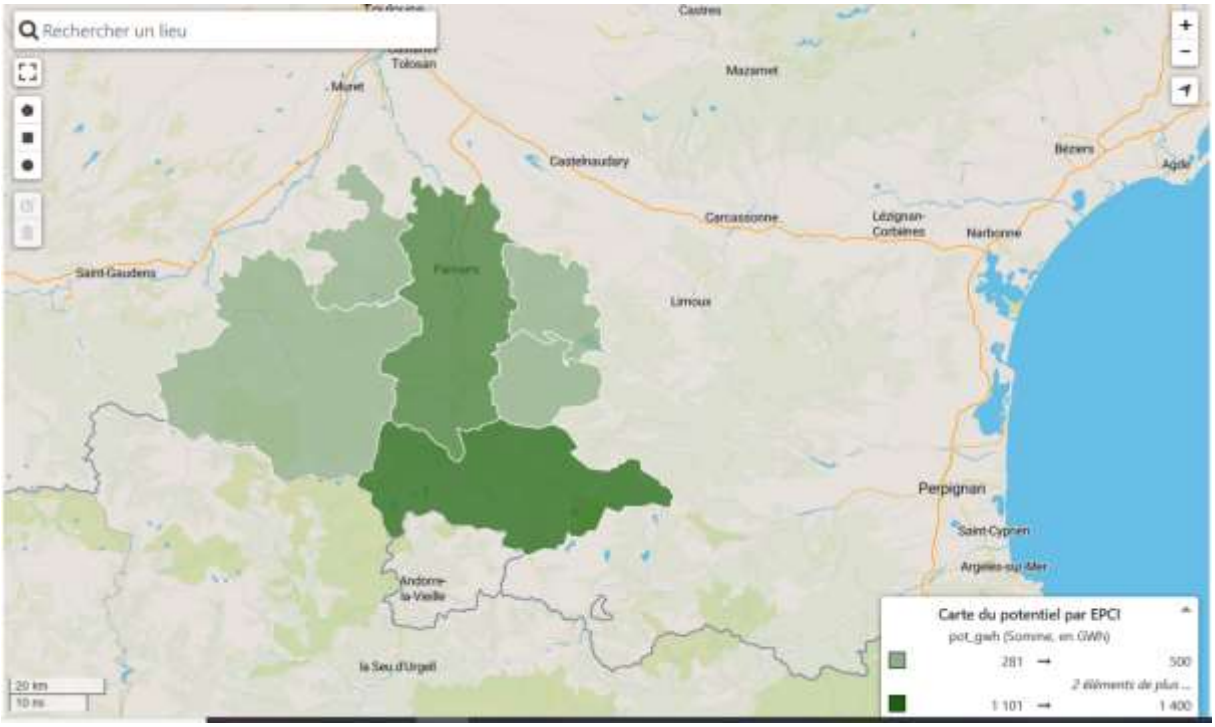

Étude de potentiel en énergies renouvelables sur le territoire de l'Ariège – SDE09 - 2021

Volet « transition énergétique du SCOT Vallée de l'Ariège »

« Le Schéma de Cohérence Territoriale comporte un volet dédié à la transition énergétique du territoire, qui se décline dans le PADD et dans le DOO.
Il convient de rappeler que les prescriptions et recommandations issues du SCoT ont vocation à être traduites de manière opérationnelle dans les PLU et PLUi, carte communale au sein des EPCI et communes situées sur le périmètre du SCoT.

Afin de limiter sa dépendance aux énergies non renouvelables et polluantes, le territoire est favorable à divers modes de production d'énergie renouvelable et en premier lieu l'hydroélectricité. Néanmoins compte tenu du nombre d'équipements déjà existants sur le territoire et du durcissement de la législation au regard du bon état des cours d'eau, le SCoT décide :
*- **d'optimiser la production et la transparence des ouvrages hydroélectriques existants pour un rééquilibrage entre les usages (eau potable, vie des milieux aquatiques, irrigation, hydro-électricité, etc.) ;***
*- de se reporter au futur diagnostic du fonctionnement hydromorphologique de l'Ariège et de ses affluents réalisé sur le périmètre SCoT en 2014 / 2015 ; en tenant compte que le département de l'Ariège est le premier producteur d'énergie hydraulique en Midi-Pyrénées et que le **bassin versant de l'Ariège est un des plus équipés en aménagements hydroélectriques du territoire national** (des grands barrages aux microcentrales), avant d'envisager la construction de nouveaux ouvrages.*
*- en tenant compte que **l'eau représente la première des énergies renouvelables du territoire**, que le développement de nouveaux ouvrages hydroélectriques représenterait un atout en termes de développement économique, de source de revenus pour les collectivités locales, facteur de création*

d'emplois en zone de montagne ;
*- de **reconnaître l'importance de la suppression des ouvrages abandonnés ou inutiles** ainsi que la restauration de la libre circulation des espèces et des sédiments au droit des nombreux obstacles existants ;*
*- de **s'ouvrir à d'autres énergies renouvelables adaptées au territoire notamment l'éolien, le solaire hormis les projets photovoltaïques au sol impactant la ressource agricole et naturelle du territoire**, les projets solaires thermiques, le bois énergie en favorisant les capacités de production locale et la biomasse en général ;*
*- de **soutenir les productions électriques innovantes** telles que **l'utilisation directe des déchets** dans le cadre de la valorisation électrique des CSR1 issus de la séparation amont des déchets ménagers et assimilés ou indirecte par l'utilisation d'un sous-produit qu'est le biogaz pour produire de l'électricité.*
Ainsi le SCoT favorise :
*- **l'implantation des stations de production d'énergie** à partir de la biomasse dans les zones agricoles notamment ;*
*- **la création et pérennisation des installations de cogénération et de la valorisation électrique des déchets et sous-produits** ;*
*- **le petit éolien en évitant le mitage urbain et rural, le solaire thermique et le photovoltaïque individuel** dans les constructions neuves et la rénovation, sur bâtiments en zones d'activités ou en ombrières sur les zones de stationnement, tout en maîtrisant la répartition et l'insertion des nouvelles installations afin de limiter leur impact sur les paysages ;*
*- **l'identification de futures zones à hautes performances énergétiques** afin de déployer des énergies renouvelables pour les nouvelles zones urbanisées ou à réhabiliter ;*
*- **la réduction de la précarité énergétique** des ménages via des modes de construction et de rénovation adaptées, en concevant l'urbanisme et chaque aménagement en intégrant les coûts énergétiques présents et à venir.*
- la poursuite de l'encadrement des installations industrielles de production d'énergies renouvelables (éolien, méthanisation, photovoltaïque…) selon les doctrines étatiques existantes ;
*- **le développement de la filière bois énergie** en continuant l'équipement des bâtiments publics de chaudière bois et prône l'exemplarité pour ses collectivités membres en tant que maître d'ouvrage d'équipements publics.*
Les principes énoncés dans le PADD en matière de développement des énergies renouvelables sont traduits réglementairement au travers de prescriptions et recommandations dans le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) du SCoT :
P23 : Prescription relative à la production d'énergie solaire
Les projets de parcs photovoltaïques au sol sont proscrits au sein des Réservoirs de biodiversité de la Trame Verte et Bleue, des corridors écologiques de la Trame Verte et Bleue et des zones à fort enjeux agricoles de l'ensemble du territoire. Sur le reste du territoire, la réalisation de tel projet, pourrait uniquement être autorisée sur les sites dégradés, artificialisés et impropres à l'activité agricole (anciennes décharges, friches industrielles …) et soumis à étude d'impact.
Cela inclurait les anciennes carrières en cessation d'activités, notamment sur le secteur de montagne (secteur de montagne et coteaux en roches massives ou secteur de plaine en roches alluvionnaires), mais également sur les secteurs de plaine, à l'image des projets actuellement en cours de déploiement sur les communes de Saverdun et Montaut. Ces projets concernent des implantations de parcs photovoltaïques flottants ou sur berge, sur des sites de lacs de gravières en fin d'exploitation.
R19 : Recommandation relative à la prise en compte des énergies renouvelables

- Le SCoT encourage le développement de l'énergie solaire thermique et photovoltaïque en priorisant la couverture des toitures des bâtiments (publics, privés, agricole, commerciaux, etc.) la création d'ombrières en zones d'activités mais évitant le développement de projets de serres photovoltaïques développant des cultures non locales.

- Le SCoT encourage le ***développement de la filière Bois Energie par le développement de chaufferies collectives, la planification de dessertes forestières et de plateformes de stockage des bois****. Une étude préalable devra justifier de l'absence d'incidences sur le ruissellement en milieu forestier et du traitement de la pollution liée au stockage. Par ailleurs, il incite la réalisation de réseaux de chaleur dans les opérations d'aménagement tant pour de l'habitat, notamment collectif, que pour de l'activité ou des équipements publics.*

- ***Le SCoT encourage la production énergétique géothermique, tout en étant vigilant sur la qualité des forages qui ne doivent pas être à l'origine de contaminations des nappes exploitées****. Cette recommandation concerne la géothermie très basse température à base de pompe à chaleur exploitant des forages profonds et la géothermie basse température avec forage sur source d'eau chaude.*

- ***Le développement d'unités de méthanisation par l'adaptation des documents d'urbanisme (réglementation des zones A), en favorisant leur implantation à proximité du gisement en fumier et des consommateurs potentiels*** *et pour cela :*

- identifier à l'échelle communale ou intercommunale les secteurs les plus propices à l'implantation d'unités de méthanisation et adapter la règlementation des documents d'urbanisme concernés pour autoriser la réalisation de ces infrastructures.

- intégrer les projets d'unités de méthanisation dans le plan de méthanisation développé par la Région Midi-Pyrénées.

- l'optimisation de la production hydroélectrique en adéquation avec la préservation de la trame bleue, et notamment la libre circulation des espèces aquatiques et le maintien des transports sédimentaires en prenant en compte le SRCE2 et le classement des cours d'eau en liste 1 (rivières à préserver pour lesquels aucune autorisation ou concession ne peut être accordée pour la construction de nouveaux ouvrages s'ils constituent un obstacle à la continuité écologique) et en liste 2 (tout ouvrage doit y être géré, entretenu et équipé afin de maintenir ou restaurer la continuité écologique). Cette liste oblige la mise en conformité des ouvrages au plus tard dans les 5 ans après la publication de la liste (arrêté du 7 octobre 2013 établissant la liste des cours d'eau mentionnée au 1° du I de l'article L.214-17 du Code de l'Environnement sur le bassin Adour-Garonne). »

Tendance #8

Un parc immobilier présentant une performance énergétique moyenne avec une part de logements énergivores et très énergivores supérieure à la moyenne régionale notamment en zone de montagne

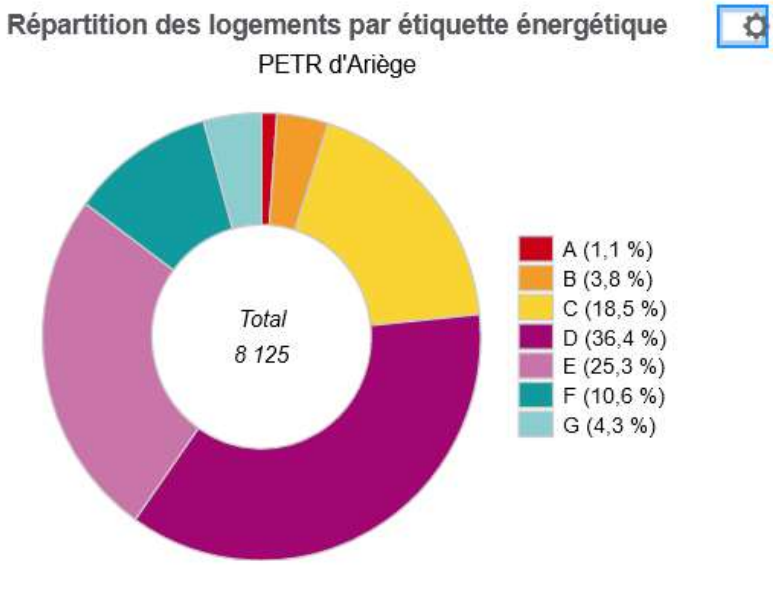

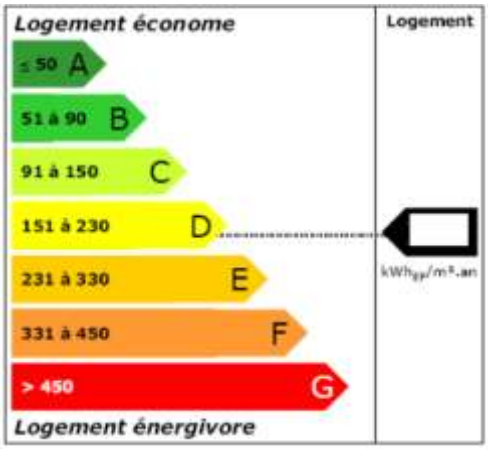

Source : ADEME DEP - retraitement DREAL

La lecture du DPE est facilitée par deux étiquettes à 7 classes de A à G (A correspondant à la meilleure performance, G à la plus mauvaise) :

- **l'étiquette énergie** pour connaître la consommation d'énergie primaire ;
- **l'étiquette climat** pour connaître la quantité de gaz à effet de serre émise.

Les catégories F et G correspondent aux logements et bâtiments énergivores, parfois désignés sous le nom de « passoires énergétiques ». Les catégories A et B correspondent aux logements et bâtiments dits performants.

Plus de la moitié du parc de logements du PETR de l'Ariège est constitué de logements classés en catégorie D et E c'est-à-dire consommant en moyenne 151 à 330 KWhEP/m²/an (KW heure par m² et par an).

Il est important de noter que le taux de passoires énergétiques est supérieur à la moyenne régionale et concerne majoritairement les logements situés en zone de montagne, sur la CC Haute-Ariège et la CC Pays de Tarascon.

Sur le périmètre du SCoT, 45% des logements sont construits avant 1974 (date 1ère réglementation thermique). L'objectif affiché dans le PCAET est de rénover 83% du parc de logement d'ici à 2050 pour réduire la consommation d'énergie du secteur résidentiel de 40% au total.

Logements énergivores entre 2013 et 2019

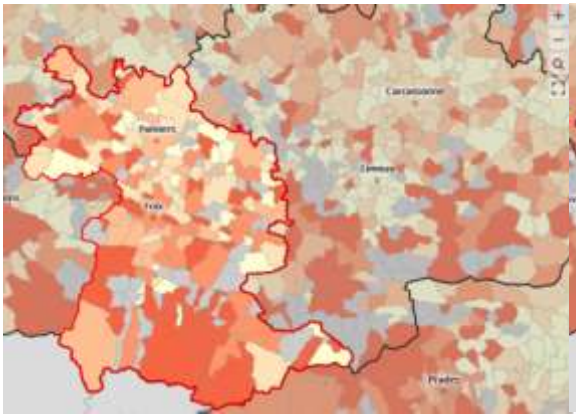

Logements très énergivores entre 2013 et 2019

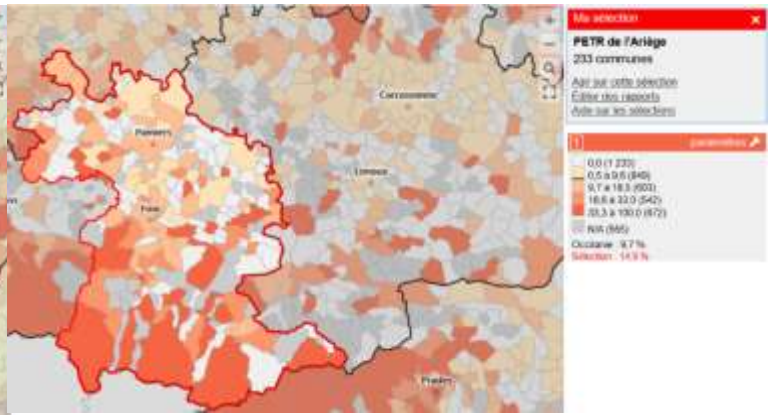

Structure du parc de logements selon l'étiquette énergétique

	Nombre		%	
Catégorie	**PETR d'Ariège**	**Occitanie**	**PETR d'Ariège**	**Occitanie**
Très économes (A)	92	6 865	1,1	1,8
Economes (B)	309	16 075	3,8	4,2
Performance énergétique moyenne (C D E)	6 516	323 440	80,2	84,3
Energivores (F)	861	28 581	10,6	7,5
Très énergivores (G)	347	8 640	4,3	2,3
Total	8 125	383 601	100,0	100,0

Source : ADEME DPE - retraitement DREAL

Tendance #9

Un réseau de professionnels RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) riche de 383 artisans répartis sur l'ensemble du territoire notamment dans les secteurs de l'isolation et du chauffage

Recensement ADEME mis à jour le 12/10/2020

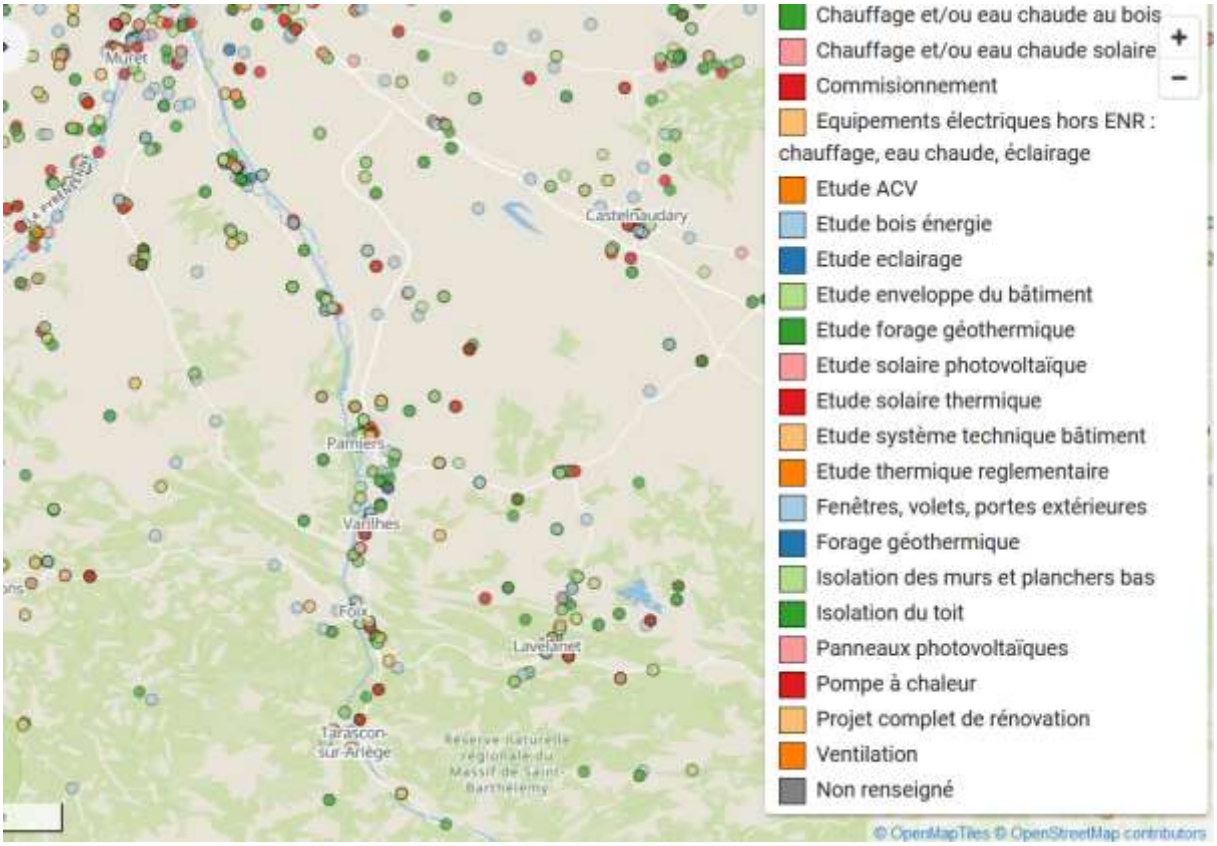

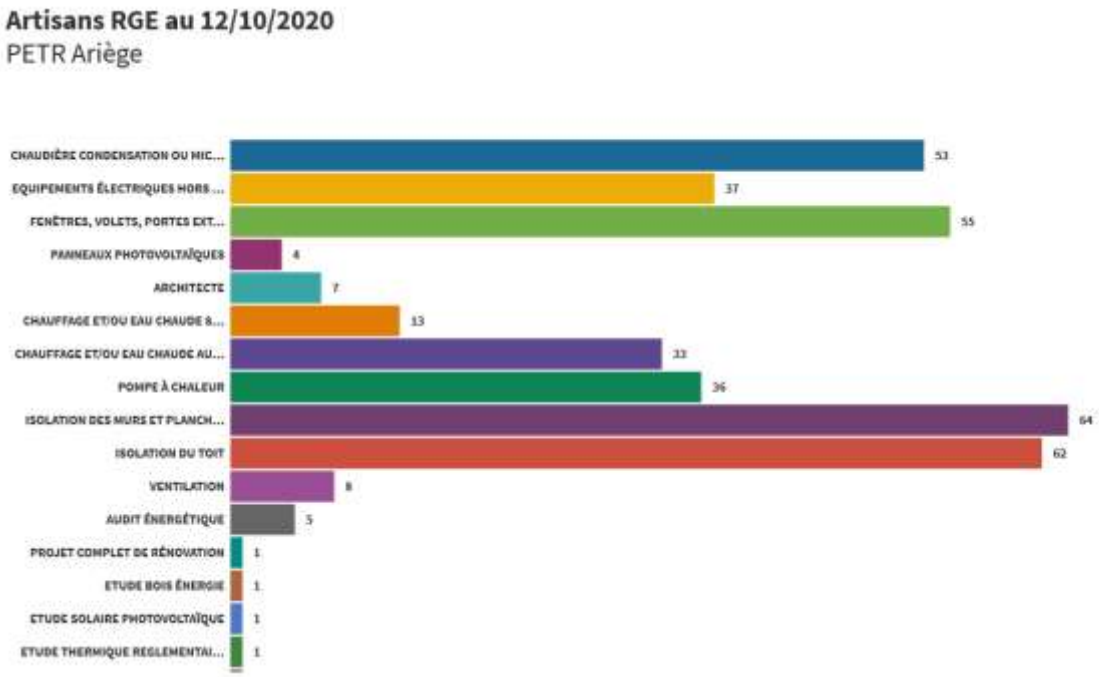

Le PETR de l'Ariège compte 383 artisans RGE sur son territoire au 12 octobre 2020, répartis sur de manière équilibrée dans les principaux pôles de services. Certains domaines sont davantage dotés d'artisans RGE que d'autres. Parmi les secteurs les plus dotés on retrouve les travaux liés à l'isolation et aux systèmes de chauffage. En revanche, il existe très peu d'artisans RGE dans les domaines de la rénovation et du photovoltaïque.

Un travail sur la formation des artisans BTP accompagnés par le CAUE, est actuellement en cours sur le territoire du PETR de l'Ariège.

Tendance #10

Des modes de chauffage des résidences principales diversifiés et équilibrés entre les quatre systèmes principaux : électricité, bois, gaz naturel, pétrole mais deux modes de chauffage progressent : l'électricité et le bois

AREC Occitanie – Mon territoire en transition « TerriSTORY » - 2021

80.9% des résidences principales du PETR sont des maisons dont le mode de chauffage est composé à parité entre quatre systèmes de chauffage complémentaires : le bois, le pétrole, l'électricité et le gaz naturel. Depuis 2013, on observe une légère évolution en faveur du mode de chauffage électrique au détriment du gaz naturel.

Mais des disparités importantes existent entre les territoires quant au mode de chauffage des résidences principales.

DREAL Occitanie - Pictostat - 2021

Le chauffage au bois est un mode de chauffage utilisé sur tous les territoires du PETR de l'Ariège. Ce mode de chauffage connaît une évolution positive avec une accélération en 2013 puis 2016.

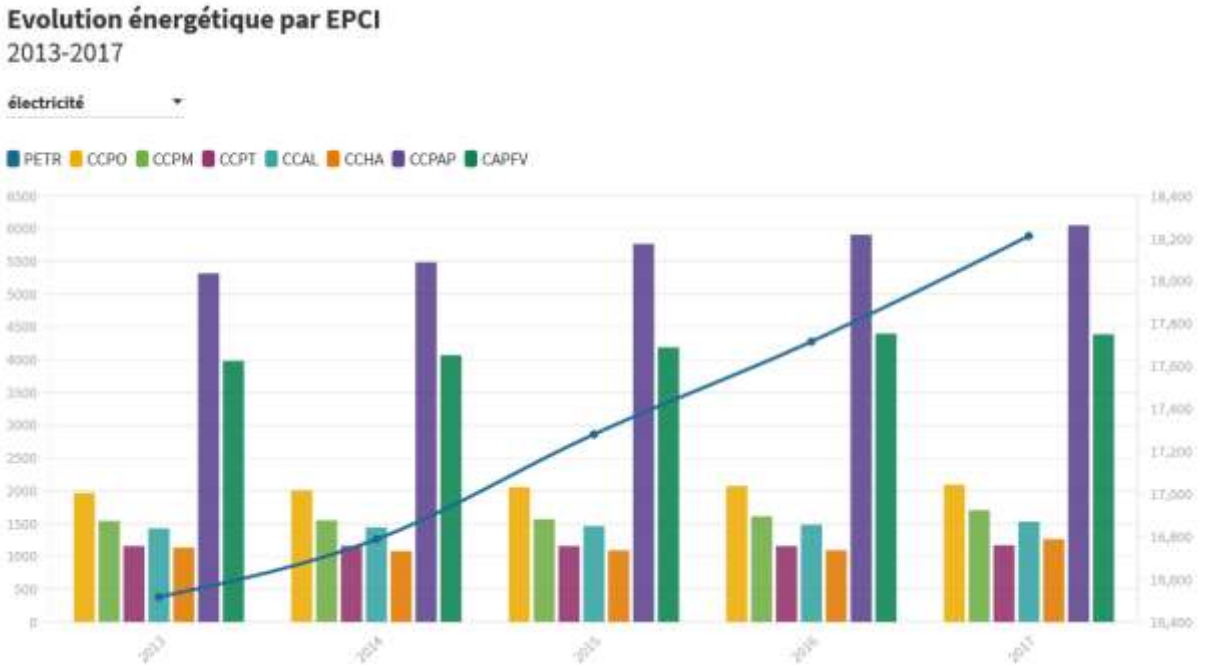

DREAL Occitanie - Pictostat - 2021

Le chauffage électrique est un mode de chauffage également utilisé sur l'ensemble des territoires qui connaît une évolution positive exponentielle depuis 2013 pour atteindre son plus haut niveau en 2017. Il constitue le principal mode de chauffage de la CC du Pays d'Olmes, de la CC Pays de Mirepoix, de la CC Arize Lèze et de la CC Haute-Ariège en 2017.

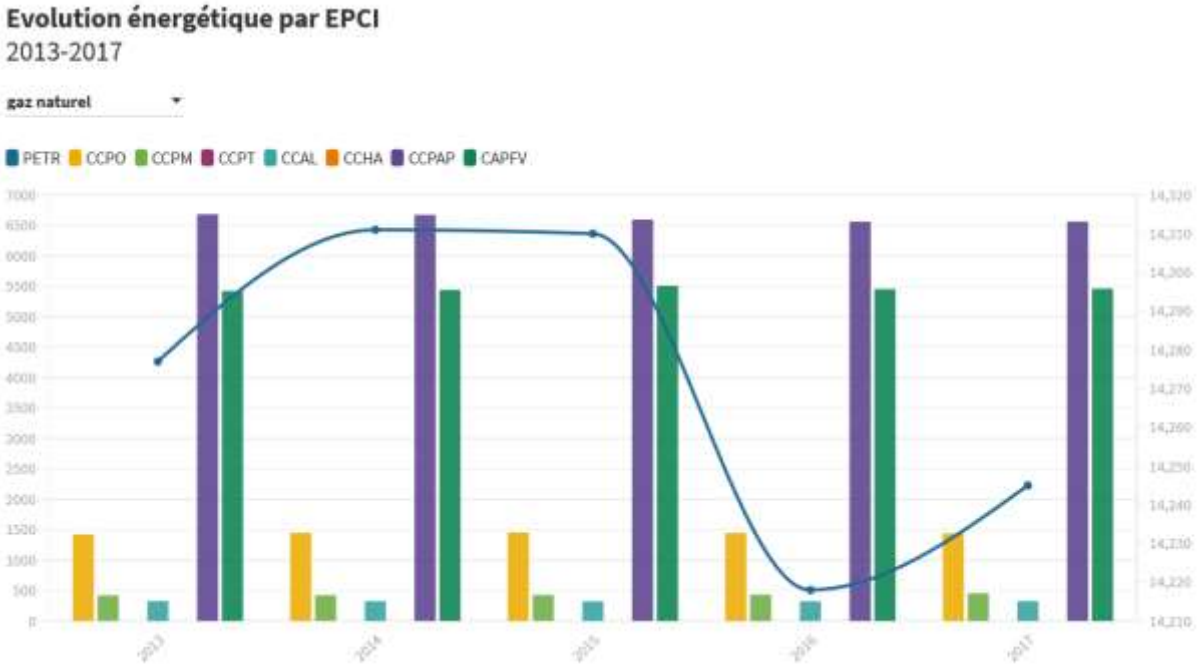

DREAL Occitanie - Pictostat - 2021

Le chauffage au gaz naturel est un mode de chauffage utilisé seulement par cinq des sept intercommunalités du PETR de l'Ariège. La CC Haute-Ariège et la CC Pays de Tarascon ne disposent pas de réseaux de gaz naturel et sont très dépendants du mode chauffage électrique et bois. Ce mode de chauffage a connu une très forte diminution en 2015 en faveur du recours au chauffage bois. Il constitue le principal mode de chauffage de la CA Pays de Foix-Varilhes et de la CC Portes Ariège Pyrénées.

Le chauffage au pétrole est un mode de chauffage utilisé sur l'ensemble du territoire en diminution depuis 2013. La CC Pays d'Olmes est l'intercommunalité qui utilise le plus le chauffage au pétrole et représente le deuxième mode de chauffage principal après l'électricité.

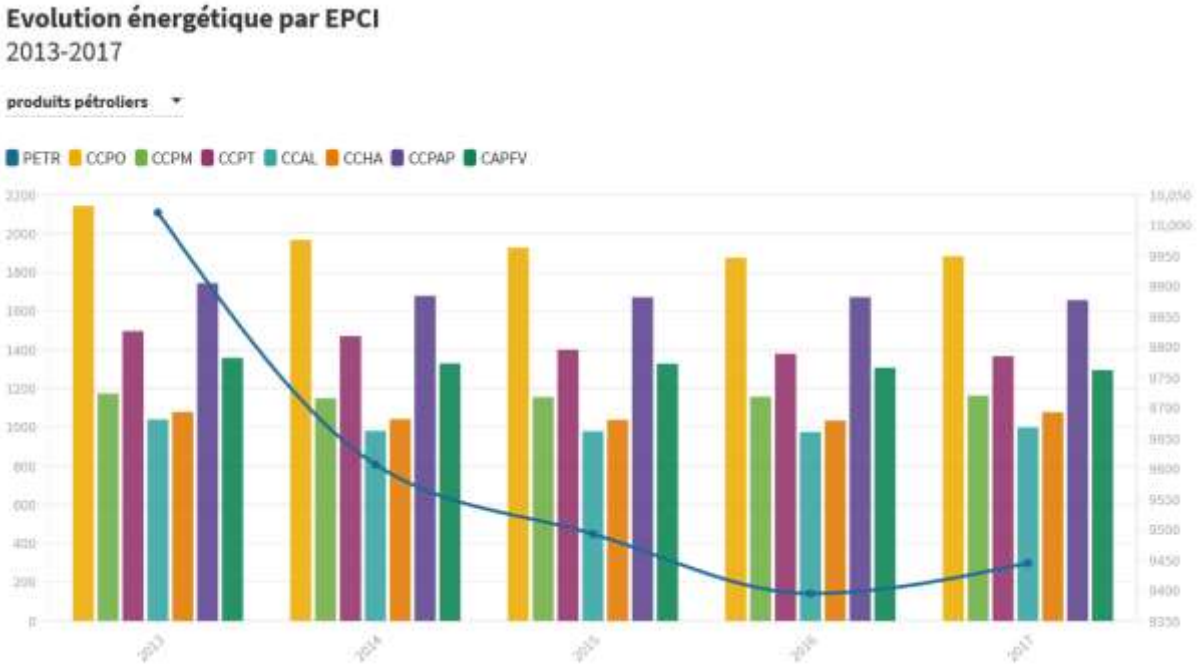

DREAL Occitanie - Pictostat - 2021

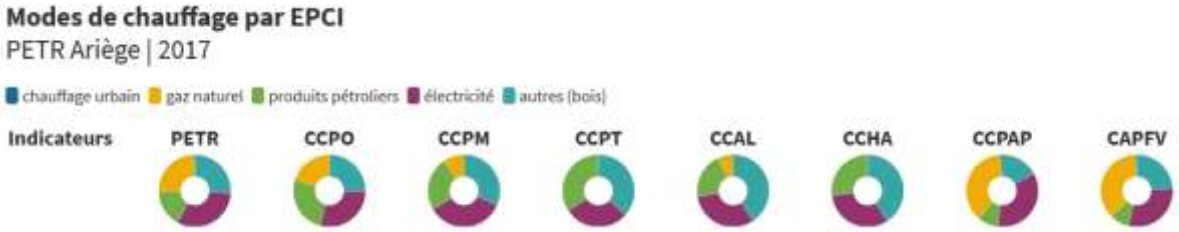

DREAL Occitanie - Pictostat - 2021

En résumé, le PETR de l'Ariège dispose de quatre modes de chauffage complémentaires (bois, pétrole, électricité, gaz naturel) avec une part de plus en plus importante de l'électricité parmi les modes de chauffage malgré une augmentation continue du recours au bois de chauffage. Le pétrole et le gaz naturel sont les deux modes de chauffage en perte de vitesse. Le pétrole est le principal mode de chauffage de la CC pays d'Omes et une source importante du chauffage sur la CC Pays de Tarascon et la CC Haute-Ariège. En revanche, la CC Portes Ariège Pyrénées et la CA Pays de Foix Varilhes restent très dépendantes du gaz naturel et de l'électricité.

Tendance #11

Cinq réseaux de chaleur recensés en Ariège soit 3 km

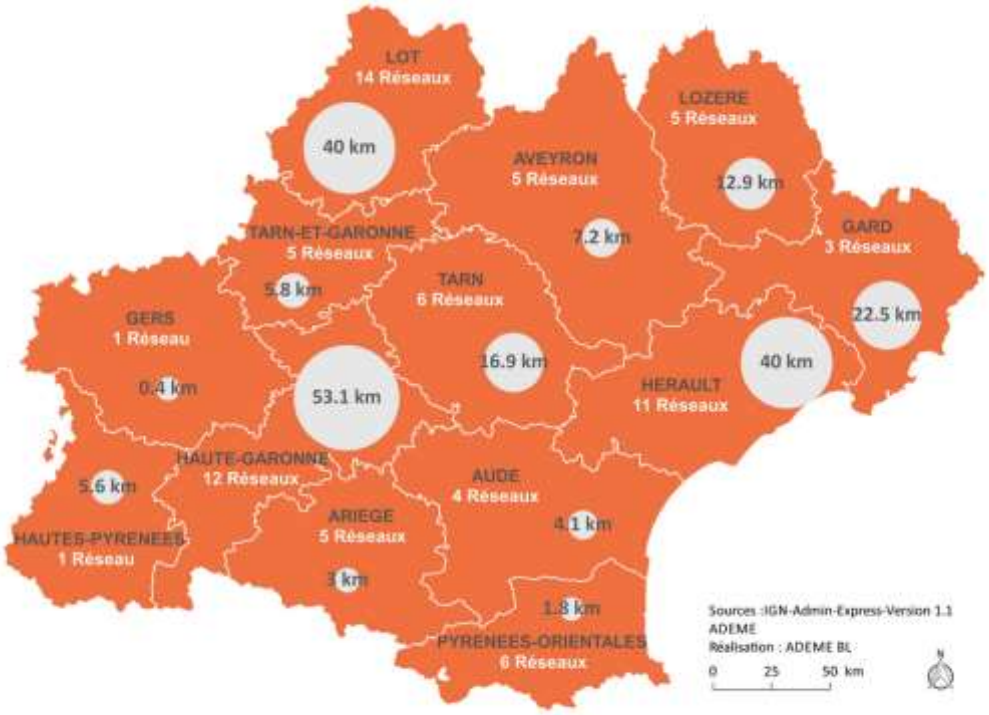

Carte des réseaux de chaleur en Occitanie (nombre et longueur en km)

« Les réseaux de chaleur et d'électricité ont en commun un objectif : optimiser la production et l'utilisation des Énergies renouvelables (ENR). Ils répondent à une stratégie énergétique territoriale durable, qui allie déploiement des ENR et adaptation de la consommation.

Les réseaux de chaleur

Les réseaux de chaleur fonctionnent comme un grand chauffage central à l'échelle de quartiers ou de villes. Ils mobilisent massivement des sources de chaleur pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire des logements qui y sont raccordés.

Les réseaux de chaleur présentent de multiples atouts, au premier rang desquels une valorisation optimale des énergies renouvelables de proximité comme la biomasse, la géothermie ou la chaleur d'incinération des déchets ménagers. Ils offrent par ailleurs aux collectivités la possibilité de se saisir des enjeux énergétiques sur leur territoire depuis la production jusqu'à l'usager.

Principalement développés sur le territoire à partir de 2007 grâce à l'aide du Fonds Chaleur, ils sont aujourd'hui 432 réseaux de plus de 3 MW sur le territoire national.

Situation régionale

L'Occitanie est particulièrement dynamique dans ce domaine, avec 78 réseaux en fonctionnement en 2017. Ils sont de types et sources différents, et répartis de façon inégale dans la région. On trouve ainsi aussi bien des petits réseaux alimentés par des chaufferies biomasse dans des petites communes que de grands réseaux de chaleur de plusieurs dizaines de kilomètres situés dans des grandes villes et utilisant la chaleur des incinérateurs des déchets ménagers.

(…) De nombreux projets ambitieux sont en cours de réalisation en Occitanie, mais la région dispose encore d'un très grand potentiel, évalué à 10 fois la situation actuelle. Un outil a été mis en ligne en 2017 pour permettre aux collectivités de visualiser le potentiel de développement de ces réseaux de chaleur sur leur territoire.»

ADEME Occitanie

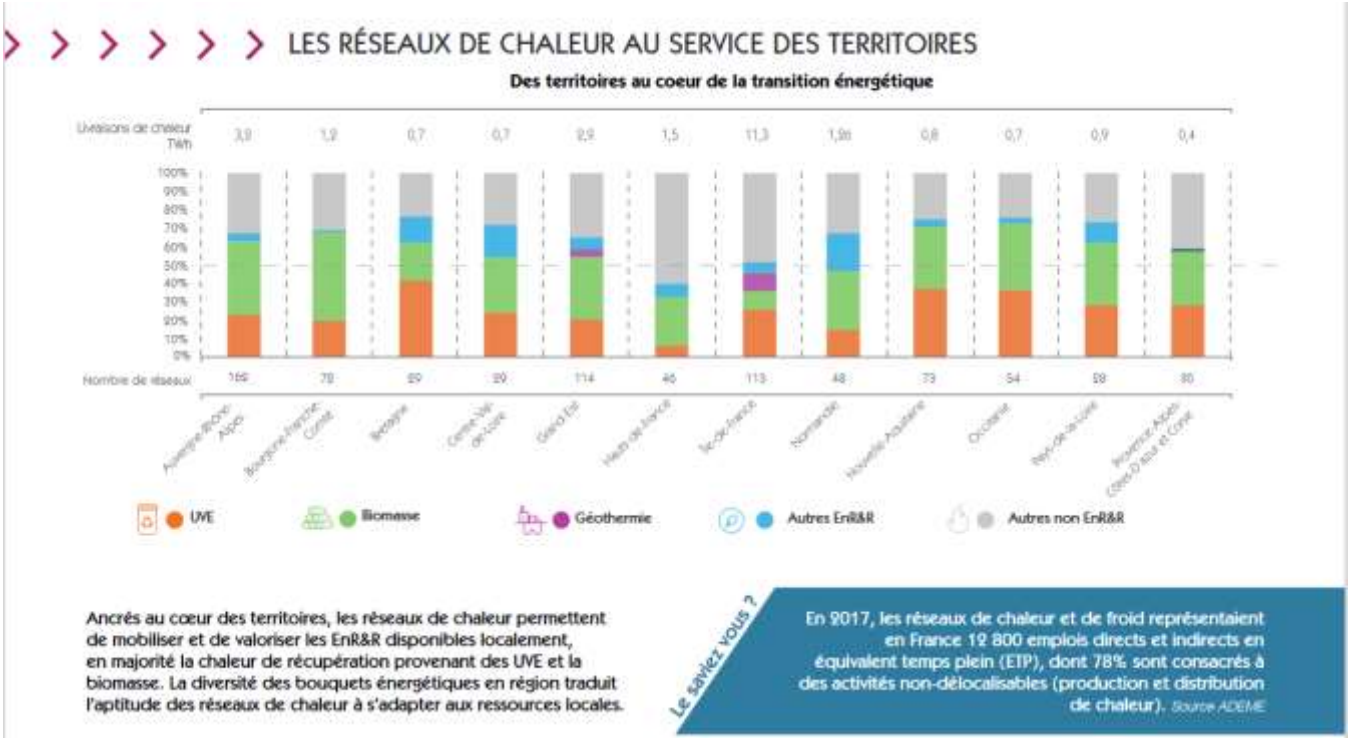

Le PETR de l'Ariège dispose de 5 réseaux de chaleur étalés sur 3 km. Il serait intéressant de mettre en parallèle l'existence de ces réseaux de chaleur avec le potentiel d'énergies renouvelables liés à la biomasse, la géothermie ou la chaleur d'incinération des déchets ménagers sur le territoire.

Tendance #12

Une consommation énergétique à vocation résidentielle et destinée à plus de 60% au chauffage et au transport routier faisant des produits pétroliers la première énergie consommée sur le territoire avec l'électricité mais avec une part croissante de l'énergie thermique largement supérieure à la moyenne régionale

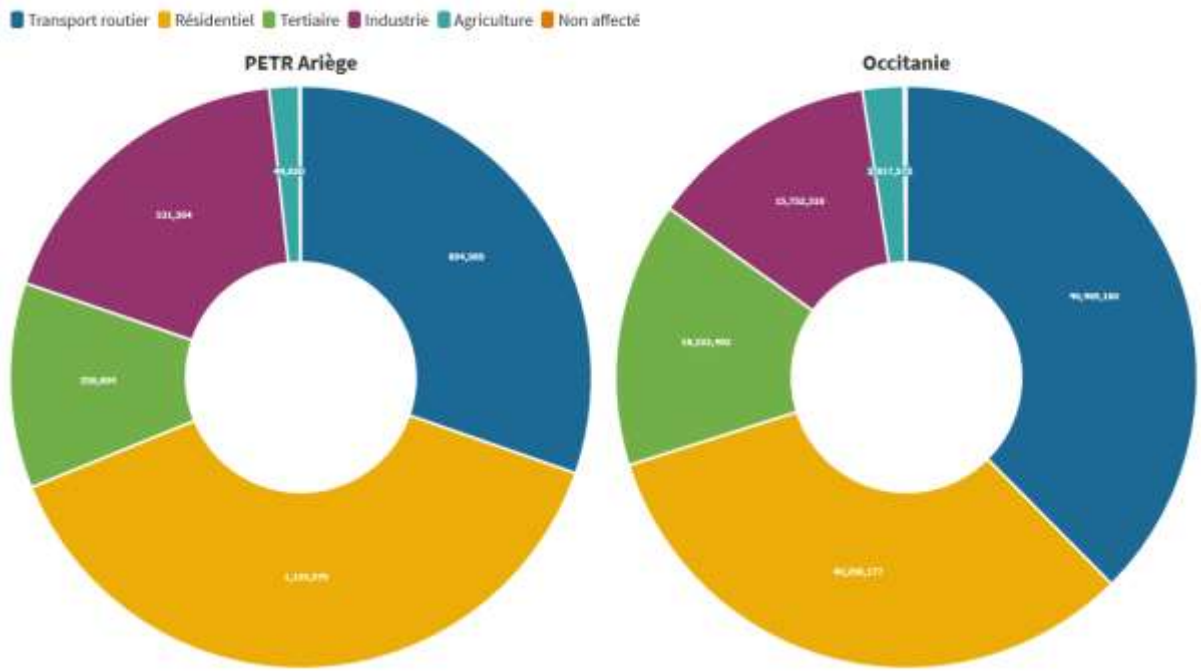

DREAL Occitanie - Pictostat - 2021

On observe peu d'évolutions entre 2013 et 2017 quant à la répartition de la consommation énergétique par secteur d'activités. 38.5% de la consommation énergétique du territoire relève du secteur résidentiel en 2017 et 30.3% relève du transport routier. Il s'agit des deux principaux secteurs d'activité consommateurs d'énergie à l'image de la situation régionale bien que cette proportion soit inversée. Il est à noter que le PETR de l'Ariège étant pourtant un territoire très peu industrialisé présente un niveau de consommation énergétique supérieur à la moyenne régionale (18% en 2017 contre 12.7% à l'échelle régionale en 2017).

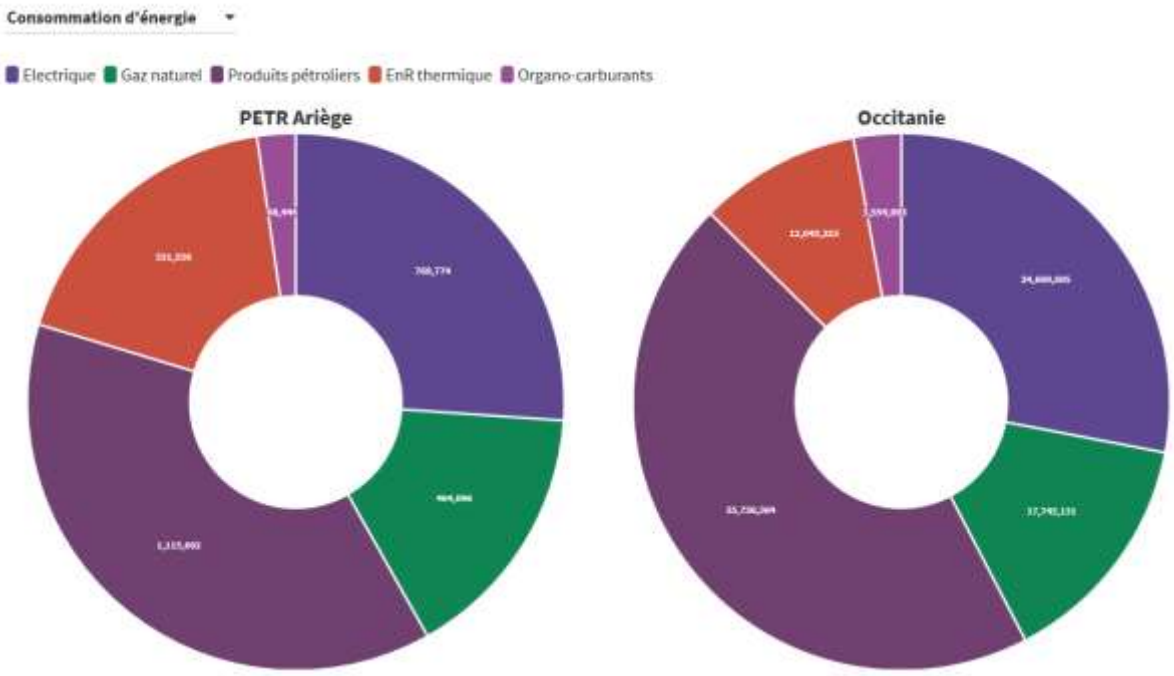

DREAL Occitanie - Pictostat - 2021

Les types d'énergie utilisés depuis 2013 évoluent très peu et restent stables. A l'exception du recours à l'énergie thermique qui a connu une progression importante entre 2014 et 2015 pour se stabiliser à son niveau actuel.

Le territoire est marqué par la consommation de deux énergies principales : le pétrole et l'électricité. L'énergie thermique se situe en troisième position avec 18% de la consommation énergétique totale en 2017 ce qui la situe bien au-delà de la moyenne régionale établie à 9.7%.

Cette envolée de l'énergie thermique est due principalement à la CA Pays de Foix-Varilhes qui présente la part la plus importante de cette énergie dans sa consommation énergétique totale. Il s'agit de la production de chaleur via des énergies renouvelables : bois énergie, chaleur fatale, géothermie de surface, solaire thermique. Dans le cas de la CA Pays de Foix-Varilhes il s'agit principalement du bois-énergie.

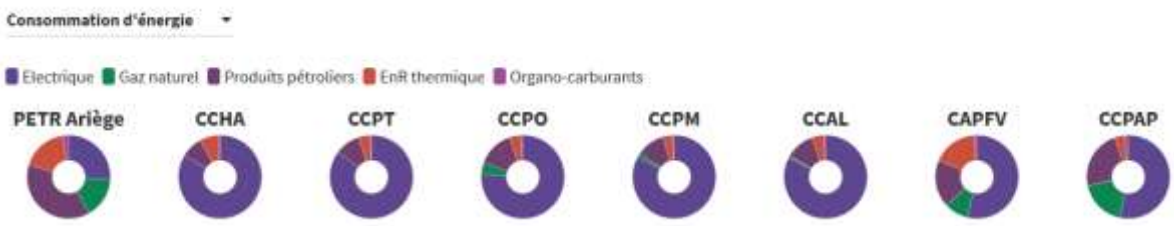

DREAL Occitanie - Pictostat - 2021

Rapporté à leur consommation énergétique totale, l'ensemble des territoires semblent consommer principalement de l'énergie électrique à titre résidentiel. La part des produits pétroliers est inférieure à la moyenne observable sur le PETR. Une différence importante qu'il conviendrait de mieux comprendre.

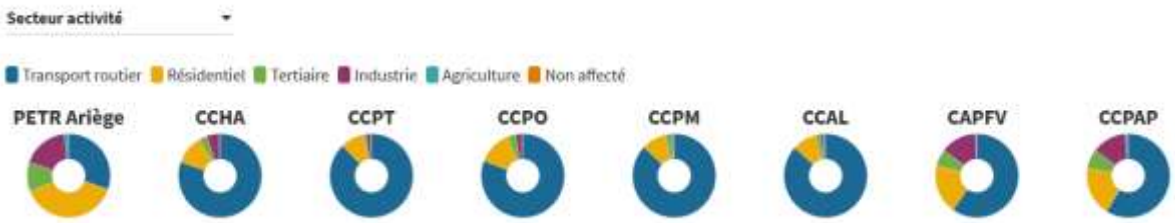

DREAL Occitanie - Pictostat - 2021

De la même manière un zoom sur les intercommunalités montre une prédominance du transport routier dans la consommation finale d'énergie des territoires alors que la moyenne sur le PETR montre une répartition équivalente entre l'usage résidentiel et les transports.

Tendance #13

Un territoire de plus en plus émetteur de gaz à effet de serre (GES) ayant pour cause le recours croissant aux produits pétroliers eux-mêmes liés à l'augmentation des transports routiers

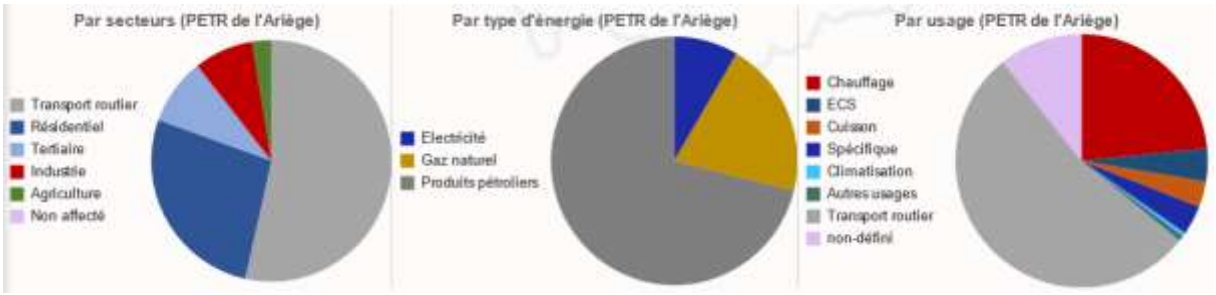

AREC Occitanie – Mon territoire en transition « TerriSTORY » - 2021

Les secteurs les plus émetteurs de GES sur le territoire sont le transport routier à plus de 50% ainsi que le secteur résidentiel. Les produits pétroliers et le gaz naturel sont les deux sources d'énergie les plus émettrices de GES. En conséquence, le transport routier est le principal responsable des GES sur le territoire avec 228 kteqCO².

L'émission de GES est en constante augmentation sur le périmètre du PETR avec une progression rapide depuis 2015 pour atteindre le niveau de la moyenne régionale établi à 3.5 teqCO²/hab.

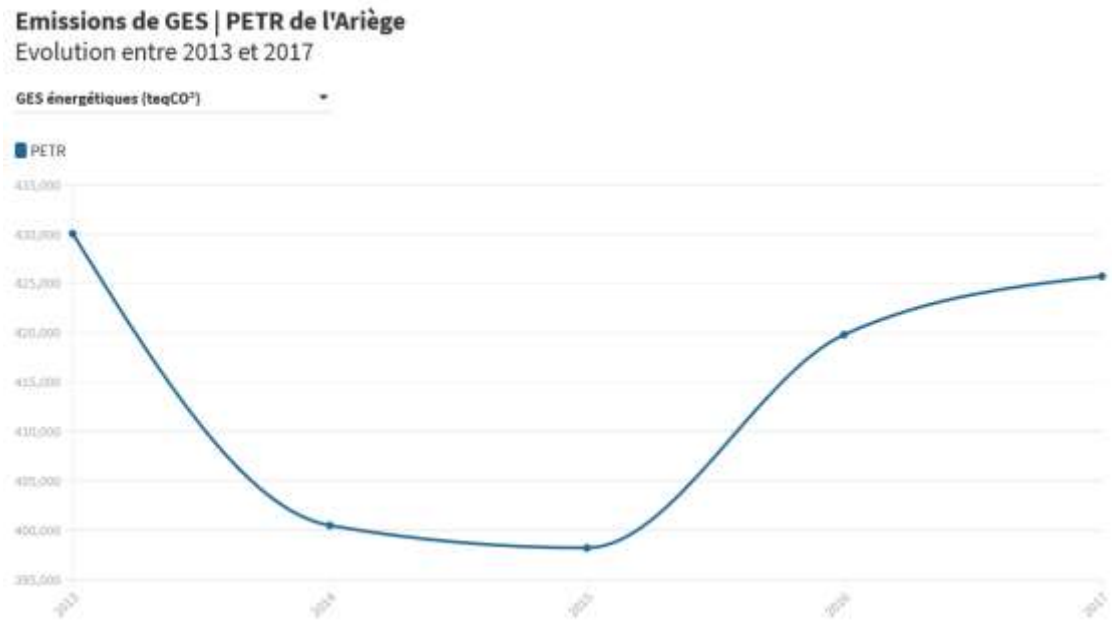

AREC Occitanie – Mon territoire en transition « TerriSTORY » - 2021

Cependant, des disparités territoriales fortes existent. La CC Portes Ariège Pyrénées et la CC Haute-Ariège sont les deux territoires les plus émetteurs de GES alors que la CC Arize Lèze et la CC Pays de Tarascon font partie des territoires les moins émetteurs de GES.

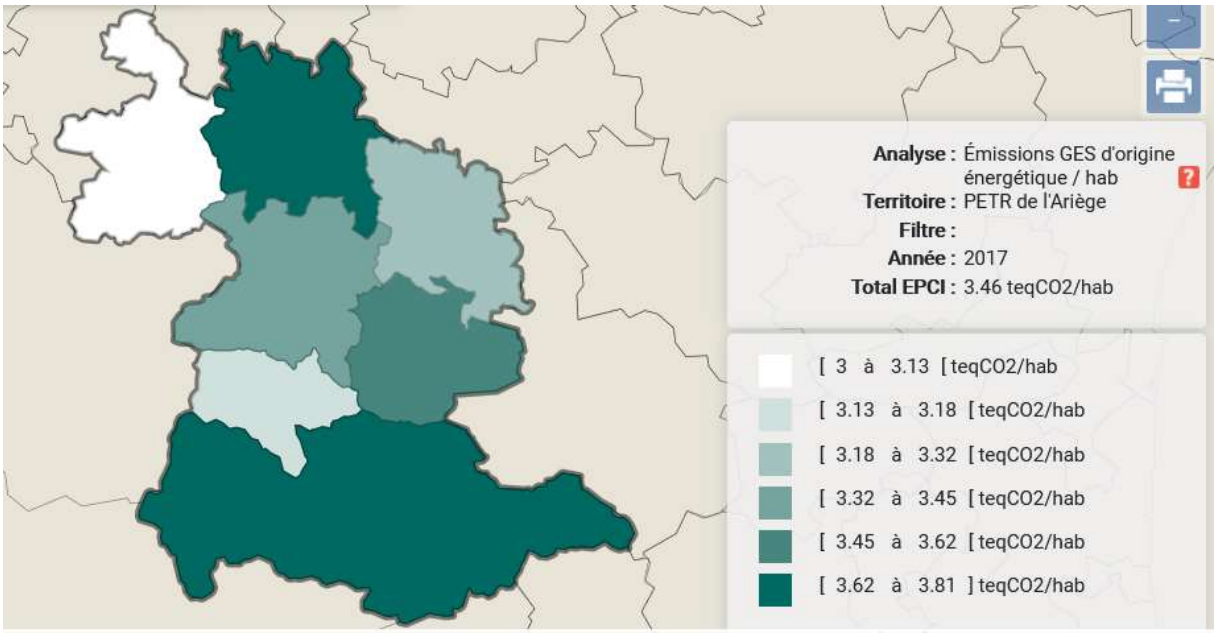

AREC Occitanie – Mon territoire en transition « TerriSTORY » - 2021

En termes de secteurs d'activité, plus de 50% des émissions GES sont dues au transport routier et 27% sont dus au secteur résidentiel. Des proportions similaires aux proportions observables en moyenne sur la Région Occitanie et relativement homogènes sur l'ensemble du périmètre du PETR de l'Ariège.

Secteur par secteur, les intercommunalités sont plus ou moins émettrice de GES.

Concernant le transport routier, principal émetteur de GES sur le territoire et en forte augmentation depuis 2015, la CC Portes Ariège Pyrénées et la CA Pays de Foix-Varilhes, dans une moindre mesure la CC Pays d'Olmes, sont les territoires les plus émetteurs de GES.

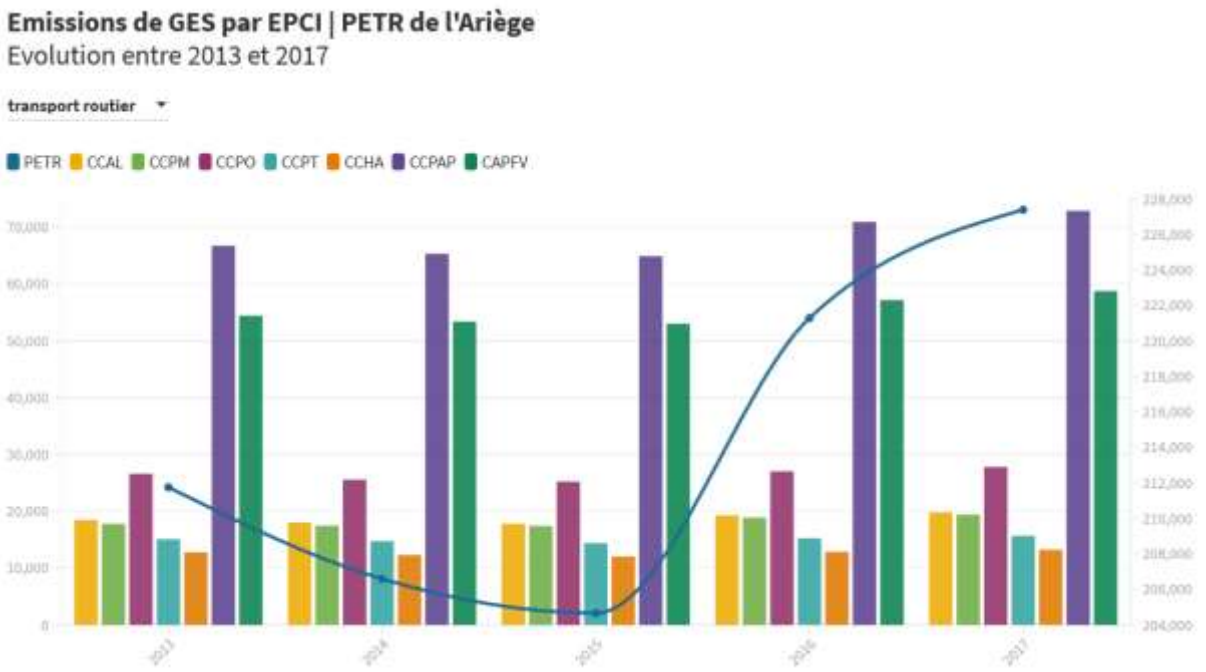

DREAL Occitanie - Pictostat - 2021

Malgré une chute des émissions de GES liées au secteur résidentiel entre 2013 et 2014, le territoire assiste à une progression puis une stabilisation en 2016, qui en font le deuxième secteur le plus émetteur de GES.

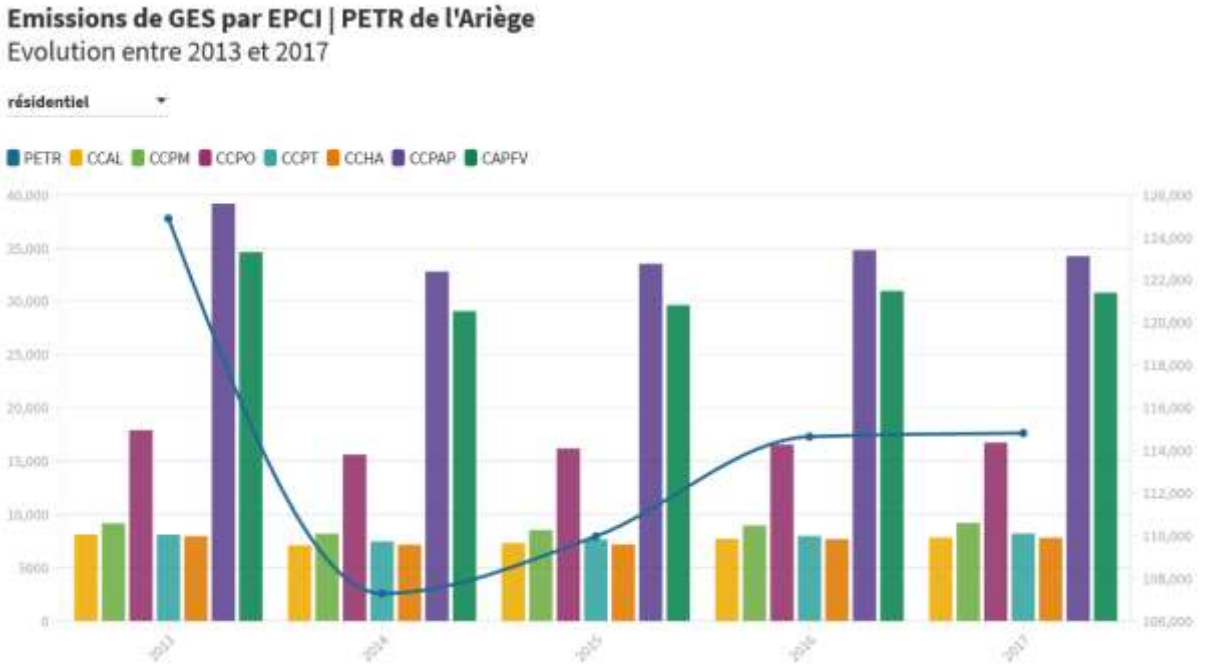

DREAL Occitanie - Pictostat - 2021

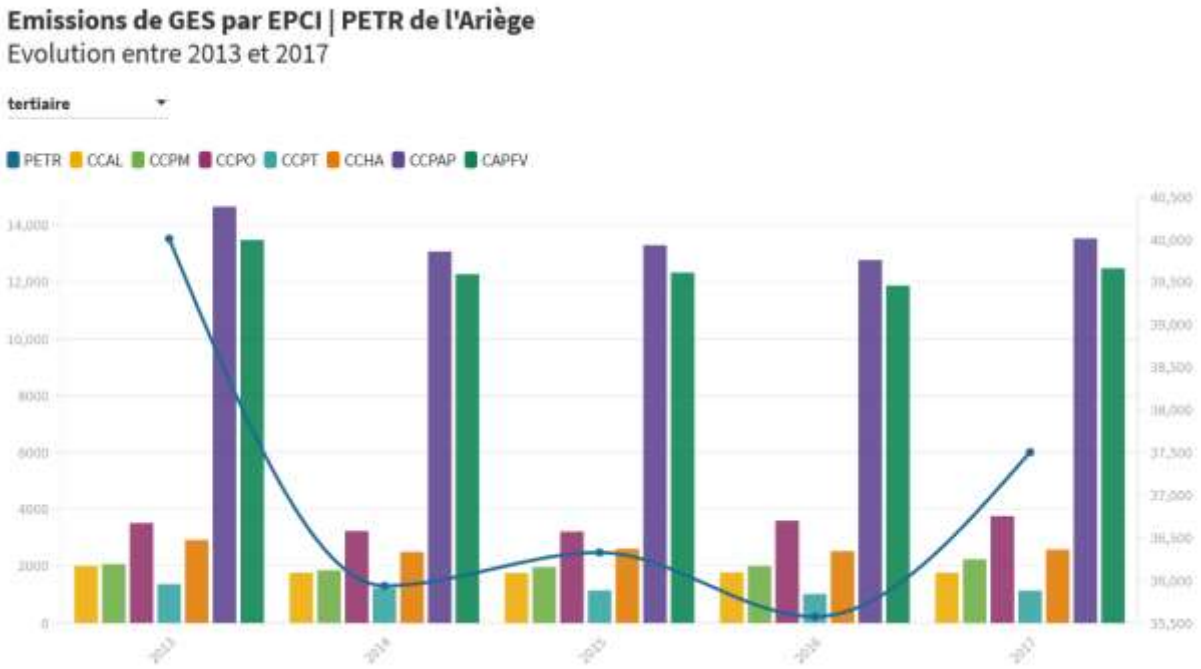

DREAL Occitanie - Pictostat - 2021

Le secteur tertiaire est un territoire fort émetteur de GES sur les deux intercommunalités où se concentrent ces mêmes activités : la CC Portes Ariège Pyrénées et la CA Pays de Foix-Varilhes et connaît un rebond depuis 2016.

Les émissions de GES dans le secteur de l'industrie sont en chute depuis 2013, et se concentrent sur la CC Portes Ariège Pyrénées, dans une moindre mesure sur la CC Pays d'Olmes.

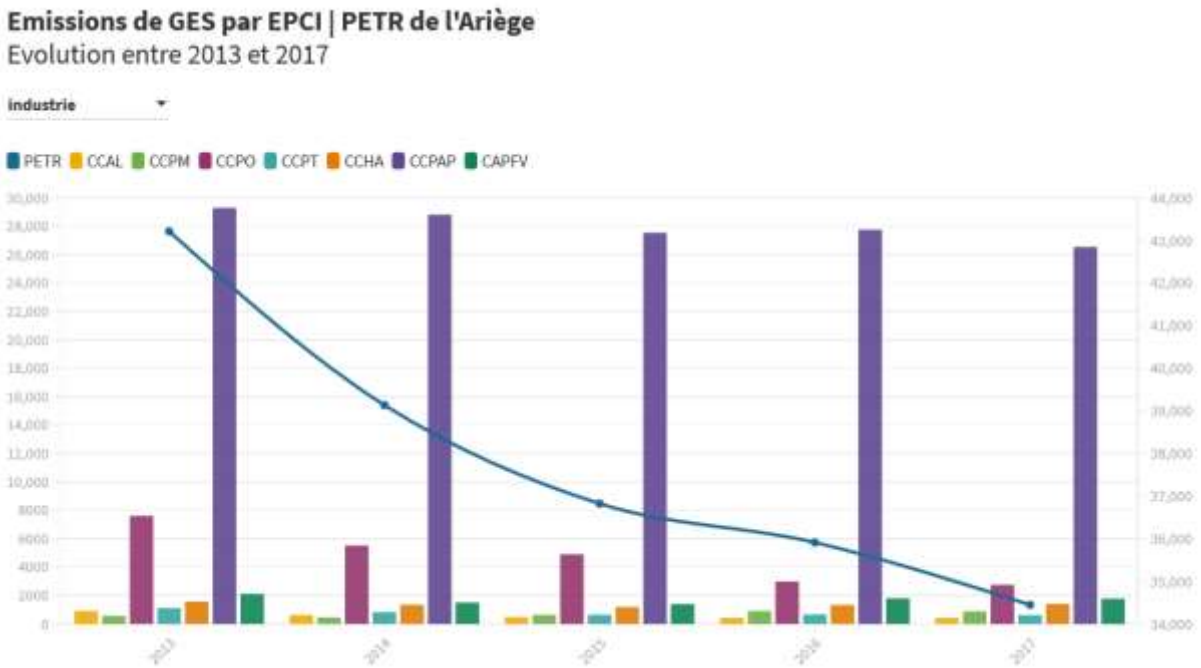

DREAL Occitanie - Pictostat - 2021

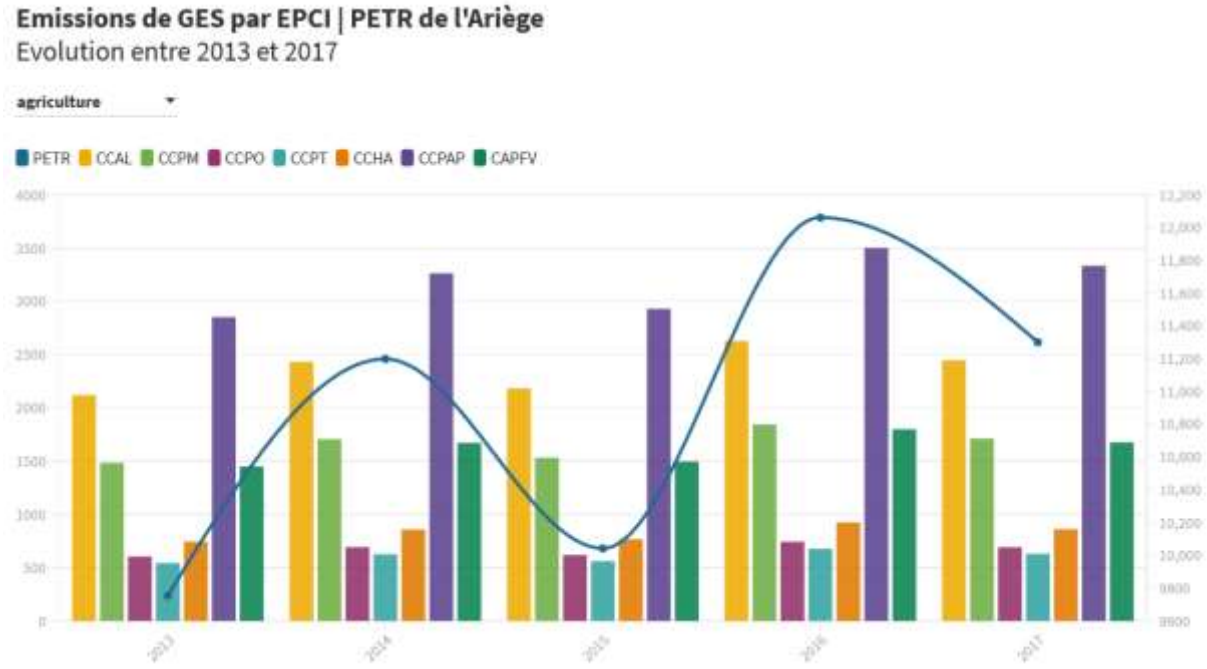

DREAL Occitanie - Pictostat - 2021

L'agriculture explique une part de plus en plus importante des GES malgré une baisse observée entre 2016 et 2017. Elle concerne l'ensemble des territoires mais principalement les quatre territoires les plus agricoles à savoir : la CC Portes Ariège Pyrénées, la CC Arize Lèze, la CC Pays de Mirepoix et la CA Pays de Foix-Varilhes.

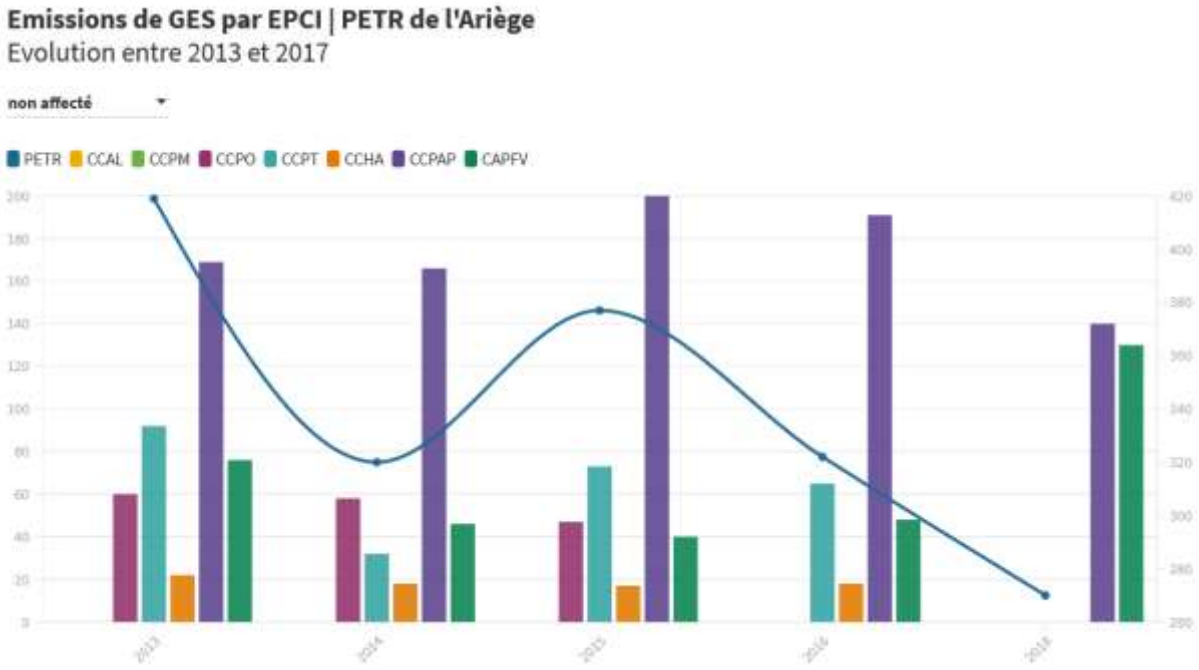

DREAL Occitanie - Pictostat - 2021

Tendance #14

Des pollutions dus aux secteurs résidentiels et des transports ainsi qu'à l'agriculture, mais dans des proportions ayant un impact modéré sur la santé environnementale

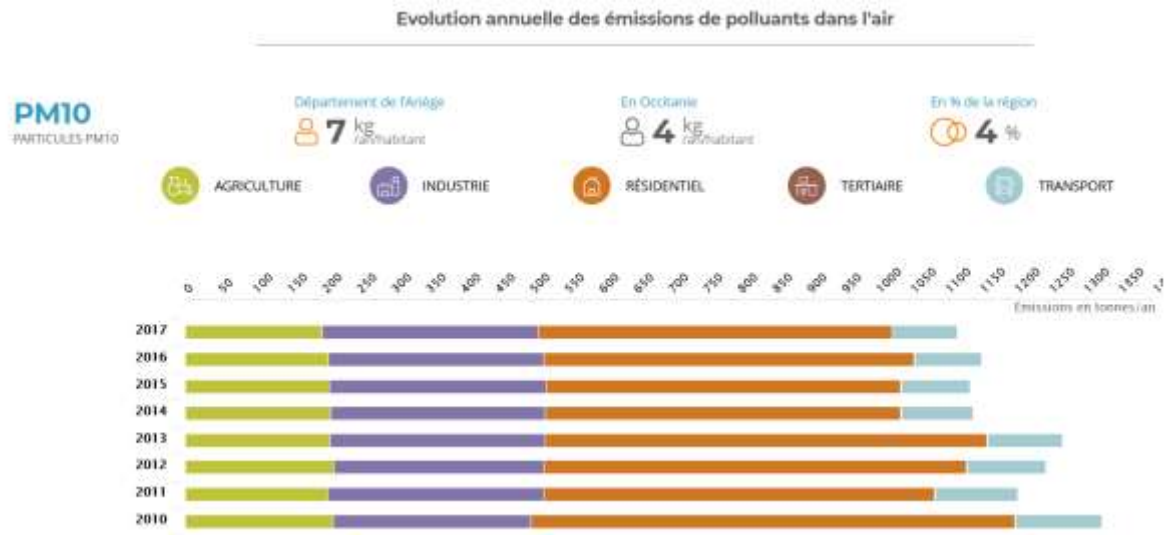

Globalement, les émissions de polluants de l'air (particules PM10) diminuent depuis 2010 et sont causés par trois secteurs : résidentiel, industriel, agricole.

L'Ariège se distingue par des volumes de polluants PM2.5 et GES supérieurs à la moyenne régionale, malgré une diminution de leurs volumes depuis 2010, lesquels sont issus principalement du secteur résidentiel et industriel.

Les polluants aux oxydes d'azote dus principalement au transport routier sont en diminution continue depuis 2010 et leur volume par habitant est moins important que la moyenne régionale.

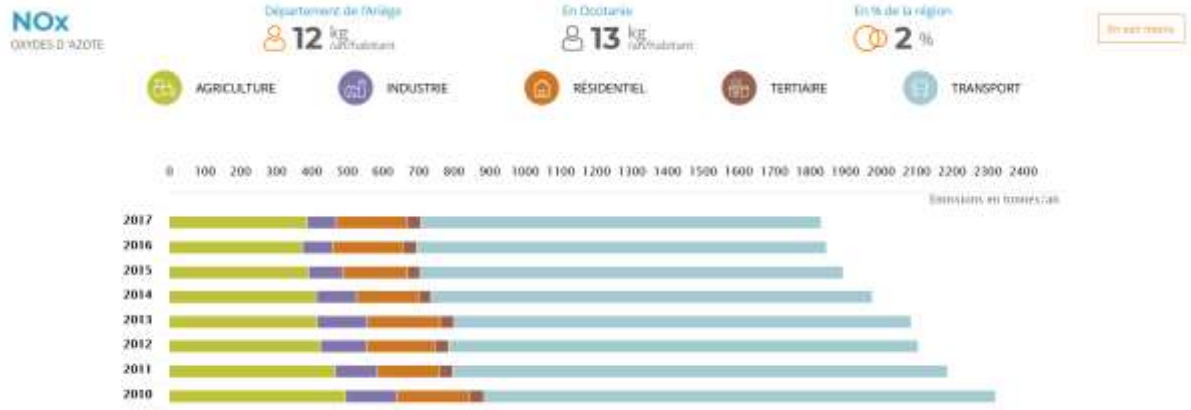

Alors que les GES ont peu évolué depuis 2010 et sont dus à trois secteurs : résidentiel, transport et agriculture.

La pollution de l'air observée est conforme aux règlementations en vigueur à l'exception de la pollution aux particules fines (Ozone O3) qui a pu être observée au-delà de la règlementation en vigueur à proximité de l'agglomération toulousaine au Nord du territoire du PETR. Mais sans qu'aucun épisode de pollution n'ait été recensé.

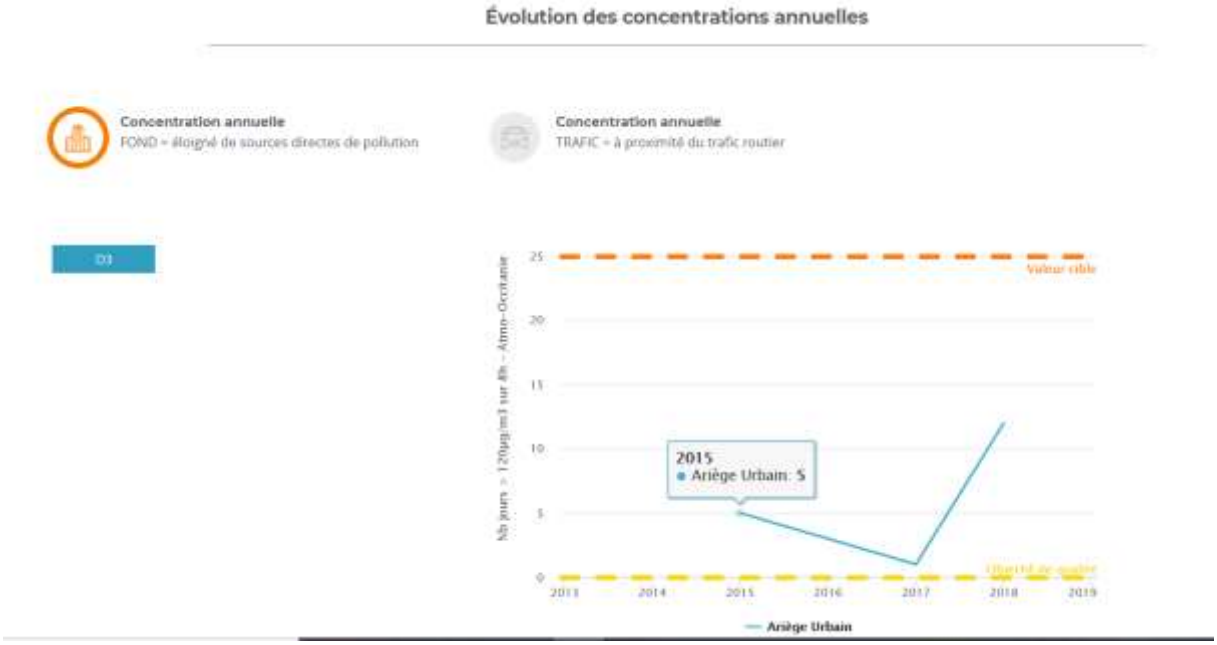
Évolution des concentrations annuelles
Concentration annuelle
FOND = éloigné de sources directes de pollution
Concentration annuelle
TRAFIC = à proximité du trafic routier
O3
Nb jours > 120µg/m3 sur 8h - Atmo-Occitanie
25
20
15
10
5
0
Valeur cible
2015
Ariège Urbain: 5
2013
2014
2015
2016
2017
2018
2019
Ariège Urbain

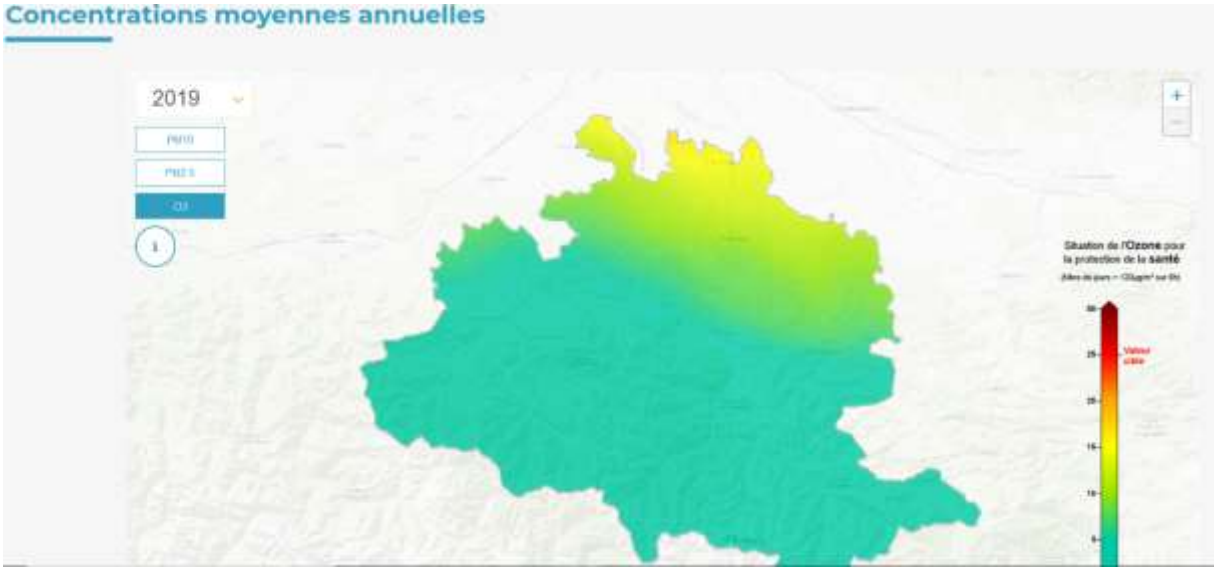
Concentrations moyennes annuelles
2019
PM10
PM2.5
O3
Situation de l'Ozone pour la protection de la santé
Valeur cible

Les épisodes de pollution
2019
AU TOTAL DANS LE DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE EN 2019
0 journée
PM10
O3
0
0
journée
journée

MILIEUX SENSIBLES ET ACTIONS EN MATIERE DE BIODIVERSITE

Tendance #15

Un patrimoine naturel de montagne protégé : le Sud du territoire entièrement recouvert de zone écologiques remarquables, le Nord reste méconnu mais est également recouvert de ZNIEFF 1 et 2

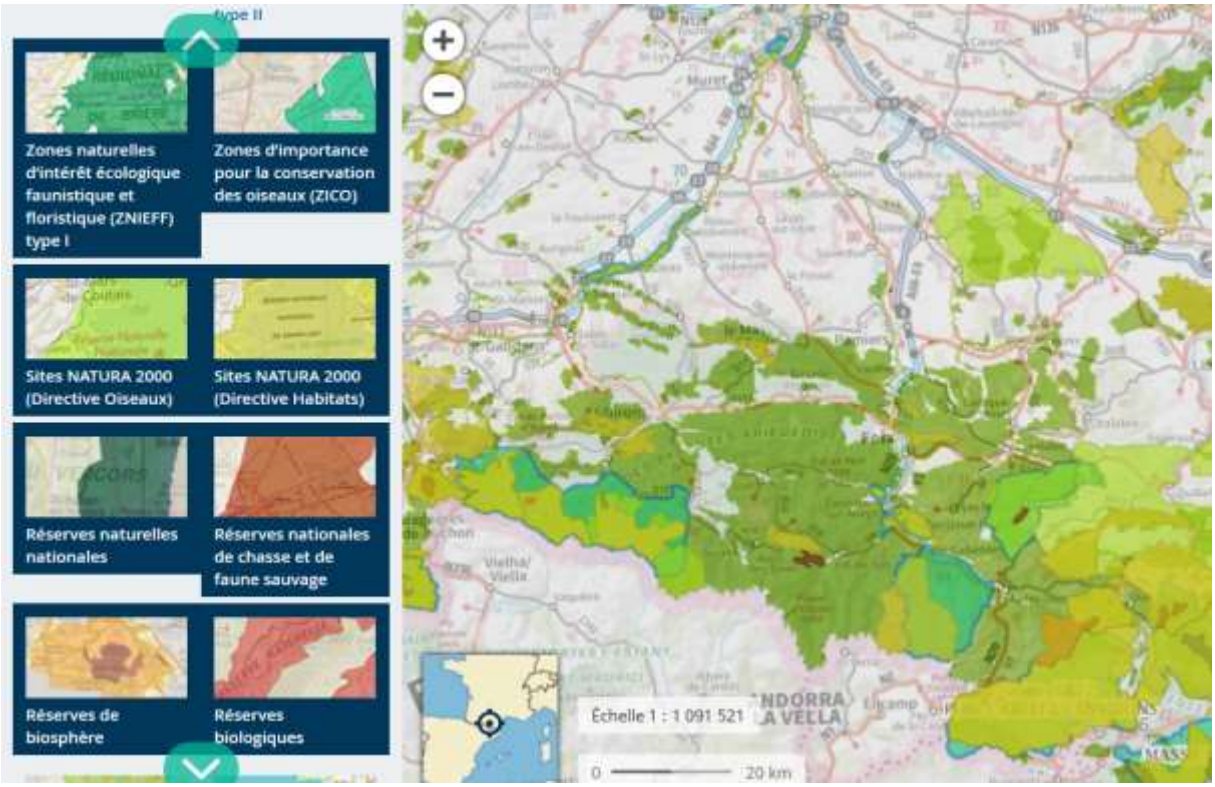

Le territoire compte plusieurs zones écologiques remarquables :

- Sites Natura 2000 (directive Oiseaux)
- Sites Natura 2000 (directive Habitats)
- Zones d'importance pour la conservation des oiseaux (ZICO)
- Zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique
- Réserves naturelles de chasse et de faune sauvage

- Réserves biologiques
- Réserves de biosphère (en cours via la candidature du PNR des Pyrénées Ariégeoises)

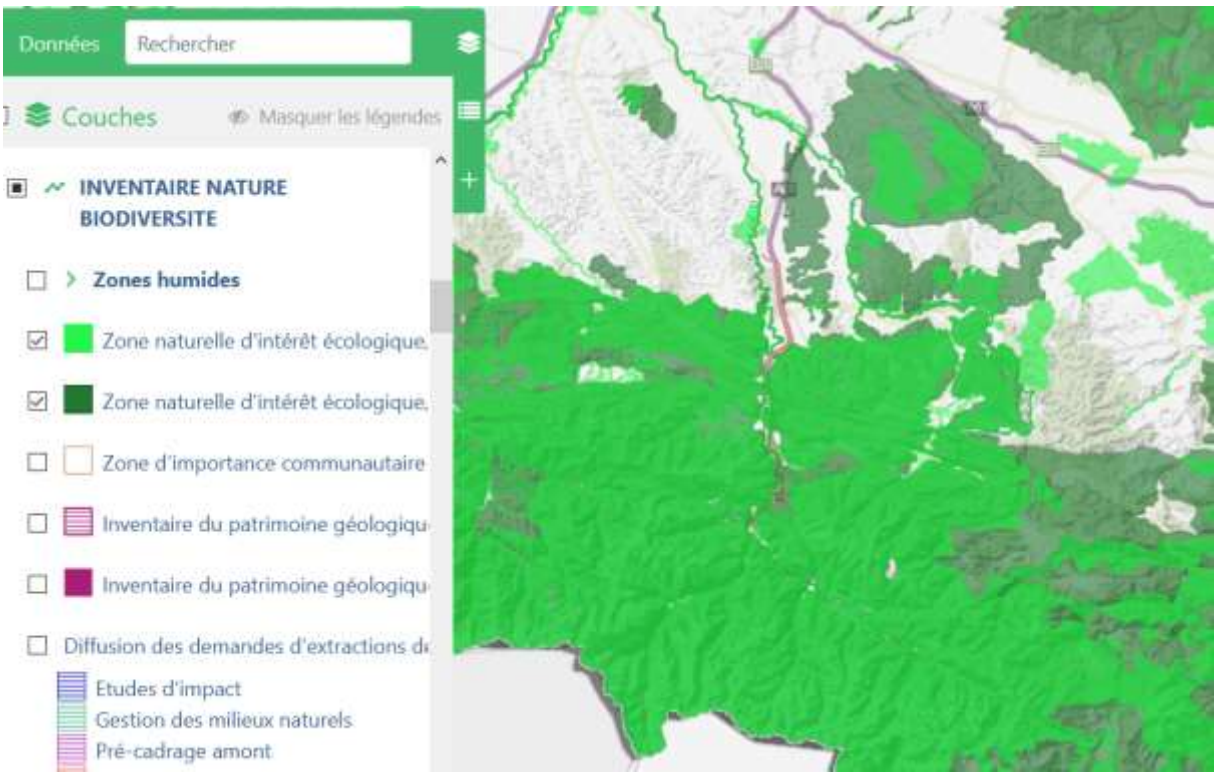

A noter que c'est également sur ces mêmes périmètres de protection que sont présents les principaux ouvrages hydrauliques du territoire responsables de la fragmentation des cours d'eau et la discontinuité écologique.

> *« La fragmentation des cours d'eau par les ouvrages hydrauliques (barrages, seuils, retenues) provoque des modifications profondes de la morphologie des milieux aquatiques et perturbe le fonctionnement écologique de ces écosystèmes. La production de l'indicateur fragmentation des cours d'eau - par l'observatoire régional de la biodiversité Bourgogne-Franche-Comté, apporte une photographie de l'ampleur de cette fragmentation dans la région. Ainsi, plus de 8 500 ouvrages sont référencés sur 48 600 km de cours d'eau, ce qui équivaut à un obstacle à l'écoulement des eaux tous les 3,2 km de rivière. A l'échelle de la région, le fractionnement des cours d'eau, dû à l'effet barrière des ouvrages, provoque un risque fort d'altération de la continuité écologique pour 28 % des cours d'eau. Les zones de montagne et de piémont sont les plus impactées par ce phénomène »*
>
> France Nature, CEREMA, OFB | Les observatoires de la biodiversité, des vigies de l'évolution du vivant dans les territoires | Janvier 2021

Des territoires labellisés

	3 Territoires Engagés pour la Nature (TEN)	**CC Pays de Mirepoix lauréat** **CC Portes Ariège lauréat** **CC Pays d'Olmes lauréat**
	6 communes labellisées « Terre saine »	**Commune de Pailhès** – Objectif « 0 phyto » **Commune de Tabre** – Objectif « 0 phyto » **Commune de Saint-Quentin-la-Toure** – Objectif « 0 phyto » **Commune de Camon** – Objectif « 0 phyto » **Commune de Parles-et-Castelet** – Objectif « 0 phyto » **Commune de Ax-les-Thermes** – Objectif « 0 phyto »
	1 Atlas de la biodiversité	**CC Pays de Mirepoix lauréat** CC Pays d'Olmes et CC Portes Ariège Pyrénées candidats en 2021

Atlas de la biodiversité du Pays d'Olmes

« La Communauté de Commune du Pays d'Olmes CCPO (région Occitanie, département de l'Ariège, 24 communes et 15 115 habitants) s'inscrit dans plusieurs dynamiques de préservation, de protection et de valorisation de son environnement et de son patrimoine paysager :

- Un territoire en démarche Grand Site de France

Le territoire est engagé dans une démarche « Opération Grand Site de France » autour de son site touristique phare de « Montségur » : un périmètre de protection de 9306 ha s'appuyant sur les séquences paysagères spécifiques au Grand Site. Le travail de concertation préalable à la rédaction du plan d'actions OGS a permis d'identifier des enjeux paysagers, environnementaux, socio-économiques et touristiques. La création d'un ABC fait l'objet d'une fiche action de l'axe stratégique 3 « Observer et connaître pour sensibiliser aux enjeux environnementaux et paysagers du Grand Site en projet ».

- Un territoire préservé, protégé et géré: Natura 2000, Réserve Naturelle Régionale, Réserve Biologique, ZNIEFF

Le territoire se distingue sur le plan environnemental et bénéficie de nombreuses mesures

de protections : N2000 « Directive oiseaux » les gorges de la Frau et Bélesta,N2000 « Directive habitat » Roquefixade, RBI pour les « Gorges de la Frau », RNR pour le « Massif du Saint-Barthélémy », ZNIEFF de type 1, « Montagnes de Bélesta, de la Frau de L'Ordat et de Prades », ZNIEFF de type 1, « Massif de Tabe– Saint-Barthélemy », ZNIEFF de type 2, « Des montagnes d'Olmes ».

*- **Un territoire reconnu Projet Alimentaire de Proximité***

Le territoire est reconnu Projet Alimentaire Territorial (PAT) par le Ministère de l'Agriculture depuis 2018. Le projet agricole du territoire est structuré autour de 4 axes dont un sur la préservation de la biodiversité par des pratiques agricoles respectueuses. Dans le cadre de ce PAT des inventaires ont été réalisés et d'autres sont envisagés afin de permettre la mise en place de mesures agro-environnementales climatiques (MAEC).

*- **Un territoire pilote pour la requalification des friches industrielles :***

Le territoire est fortement impacté par la problématique des friches et plus particulièrement les friches industrielles. Dans le contexte actuel d'économie foncière préconisée par les lois Grenelle et SRU et comme priorité affichée dans le SRADDET Occitanie, ce foncier potentiel est cependant une opportunité pour l'accueil d'activités mais aussi pour d'autres usages tels que résidentiel, culturel, environnemental et touristique.

C'est dans ce contexte que la collectivité s'est fortement impliquée depuis plusieurs années dans la requalification de ses friches.

Les enjeux environnementaux autour de ces friches sont également importants, très souvent situées aux abords du cours d'eau principal, le Touyre. La collectivité souhaite disposer d'informations sur la biodiversité présente pour prendre en compte les éventuels enjeux dans le cadre de projets d'aménagements ou d'animations (démolition, renaturation, valorisation, aménagements de sentiers d'interprétation, sensibilisation autour de la requalification).

- Un territoire engagé dans l'élaboration d'un PLUi

Le PLUi en cours de réalisation a vu naître son PADD en 2019.

***L'élaboration de l'ABC** permettra de synthétiser les données naturalistes récoltées et de favoriser la préservation et la gestion de la Trame Verte, Bleu et Noire.*

- Un territoire reconnu TEN en 2019

Enfin, le territoire s'est engagé, dans le cadre de la reconnaissance TEN (Territoire Engagé pour la Nature) par l'Agence Régionale de la Biodiversité, à mettre en œuvre 3 démarches structurantes pour la valorisation de la biodiversité. L'engagement de la collectivité se traduit par la mise en avant de 3 actions qui s'articulent autour des 3 axes prioritaires du TEN :

- Axe 1 : Faire de la station de ski des Monts d'Olmes une « station nature »,

- Axe 2 : Développer un programme d'animation-nature multi-partenarial et des sentiers d'interprétation thématisés autour de la biodiversité à l'échelle intercommunale,

- Axe 3 : Elaborer un Atlas de la Biodiversité intercommunale.

*Toutefois, **ce territoire dynamique veut anticiper et corriger les externalités négatives liées à la mise en œuvre de ces démarches d'aménagement du territoire en agissant pleinement pour une meilleure prise en compte de sa biodiversité**. »*

Atlas de la biodiversité des Portes d'Ariège Pyrénées

« Ce secteur situé en plaine et piémont des Pyrénées est constitué en majorité de milieux agricoles cultivés. Peu étudié, il présente des espaces divers (milieux boisés, ouverts, bocagers et humides), et un cortège d'espèces de milieux agricoles menacées tels que les oiseaux, les chauve-souris et les insectes (papillons, libellules, abeilles, etc.).
La base de données de l'Ana-Conservatoire d'Espaces Naturels de l'Ariège (ANA-CEN Ariège) a été étudiée analysée afin d'évaluer les secteurs présentant un manque de connaissances sur la faune et la flore. La carte présentée en annexe 1 met en avant le fait que le secteur sud-ouest est plus prospecté que les autres secteurs du territoire de la Communauté de communes. Nous pouvons également relever le fait que la majorité des données sont des observations d'oiseaux.

En tant que premier établissement public de coopération intercommunale (EPCI) du département de l'Ariège, une responsabilité particulière est portée par la CCPAP en terme matière d'exemplarité dans la prise en compte de la biodiversité dans ses divers domaines de compétences, notamment à travers sa labellisation ***TEN – Territoires Engagés pour la Nature*** *depuis novembre 2019. Pour cela, elle s'est engagée à mener 3 actions en faveur de la biodiversité, dont* ***l'axe 2 « connaître, informer et éduquer sur la biodiversité »*** *à travers la réalisation d'un Atlas de la biodiversité communale (ABC) sur son territoire d'ici 2022. De la même manière,* ***l'axe 1 « agir pour la biodiversité »*** *du programme TEN en faveur de la préservation de la trame sombre, par la réduction de l'éclairage public nocturne, et la sensibilisation du grand public, est intégré dans les objectifs du projet ABC de la CCPAP.*
Par ailleurs, la CCPAP est dotée d'un Plan Climat depuis le début de l'année 2020. ***Ce Plan Climat Air Energie Territorial de la Vallée de l'Ariège (PCAET-VA)****, approuvé le 24 février 2020 par le conseil communautaire de la CCPAP, est porté par le Syndicat Mixte de SCoT-VA à l'échelle de son territoire, suite au transfert de la compétence PCAET, en 2017, de ses trois EPCI (CAPFV, CCPAP, CCPT).*

Cet Atlas de la Biodiversité Communal sera porté sur l'amélioration des connaissances des cortèges d'espèces de milieu agricole cultivé de la plaine et coteaux de l'Ariège, notamment sur les habitats connexes aux cultures céréalières, éléments fixes du paysage. Le choix de ce thème est porté par la CCPAP dans l'objectif de travailler sur un des milieux le plus présent en plaine/coteaux et le moins étudié : les cultures céréalières. Ainsi, un premier volet sera consacré à l'amélioration des connaissances de la biodiversité présente dans les milieux agricoles. En ce sens, la trame jaune et la trame sombre seront étudiées. Le second volet de ce projet concernera la partie valorisation de l'étude et sensibilisation des acteurs du territoire. »

Association des Naturalistes de l'Ariège | Atlas de la Biodiversité du Pays d'Olmes | Mars 2021

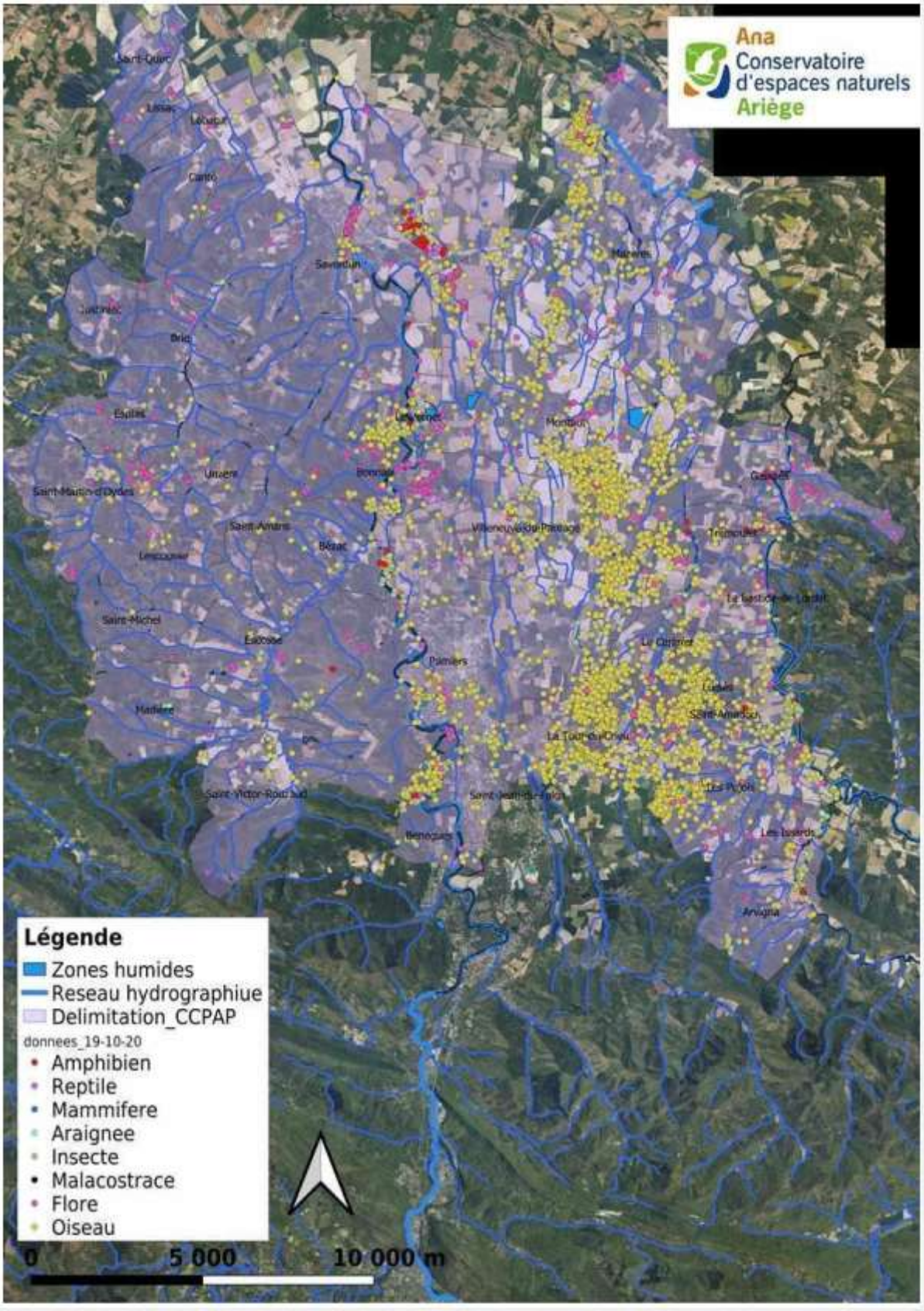
Ana
Conservatoire
d'espaces naturels
Ariège
Légende
Zones humides
Reseau hydrographiue
Delimitation_CCPAP
donnees_19-10-20
Amphibien
Reptile
Mammifere
Araignee
Insecte
Malacostrace
Flore
Oiseau
0
5 000
10 000 m

Tendance #16

Le territoire, un réservoir de biodiversité présentant des points d'obstacles aux continuités écologiques et aux corridors écologiques

Le territoire est composé de réservoirs de biodiversité boisés ouverts, d'altitude et de plaine. Seules les CC Arize Lèze et la CC Portes Ariège Pyrénées ne sont pas intégralement recouvertes par des réservoirs de biodiversité.

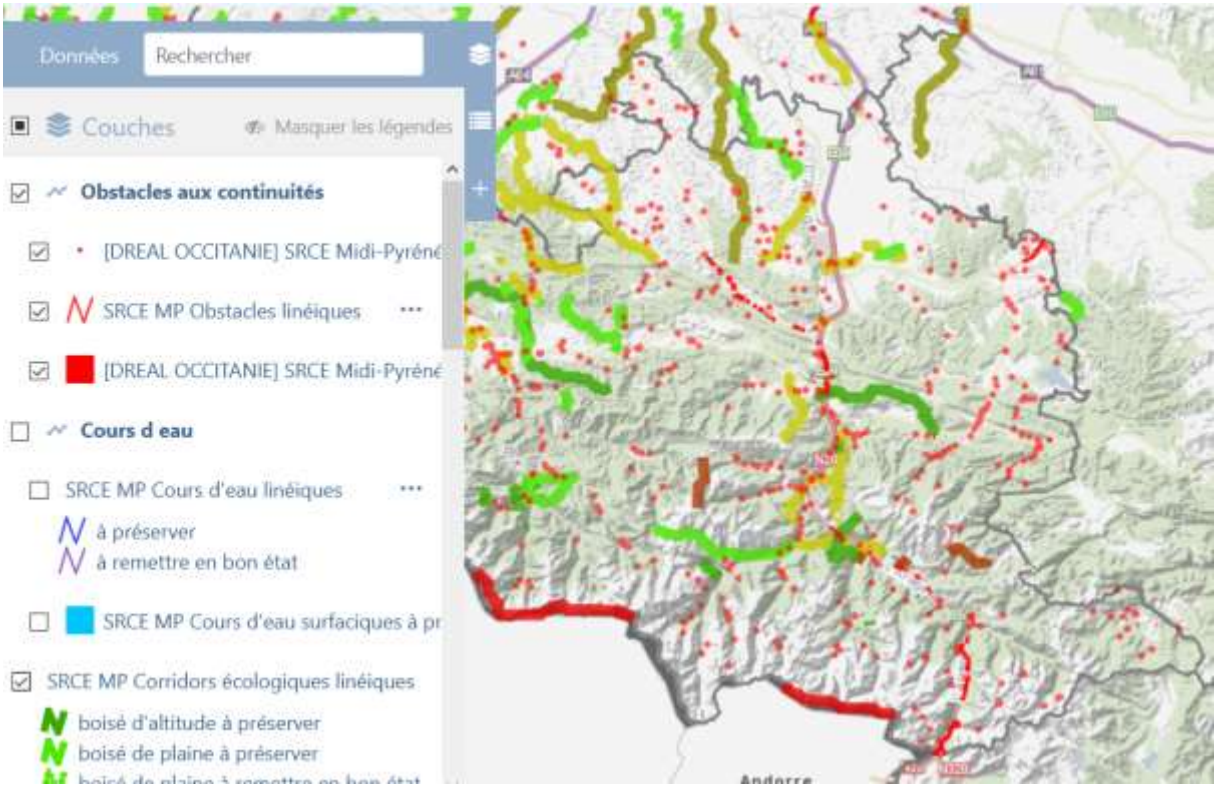

Cependant, des points d'obstacles aux continuités écologiques sont observables et des corridors écologiques linéiques sont identifiés afin de mettre en place les mesures de protection et de préservation nécessaires. Une analyse plus précise en lien avec les données de l'Observatoire National et Régional de la Biodiversité et France Nature, avec l'ANA localement et le PNR des Pyrénées Ariégeoises, nous permettrait de mieux comprendre les problématiques ainsi que les zones les plus vulnérables.

Tendance #17

Un patrimoine naturel de plaine non protégé très impacté par la présence humaine avec des enjeux de restauration déjà identifiés par le CAUE dans son Atlas Paysager de 2006

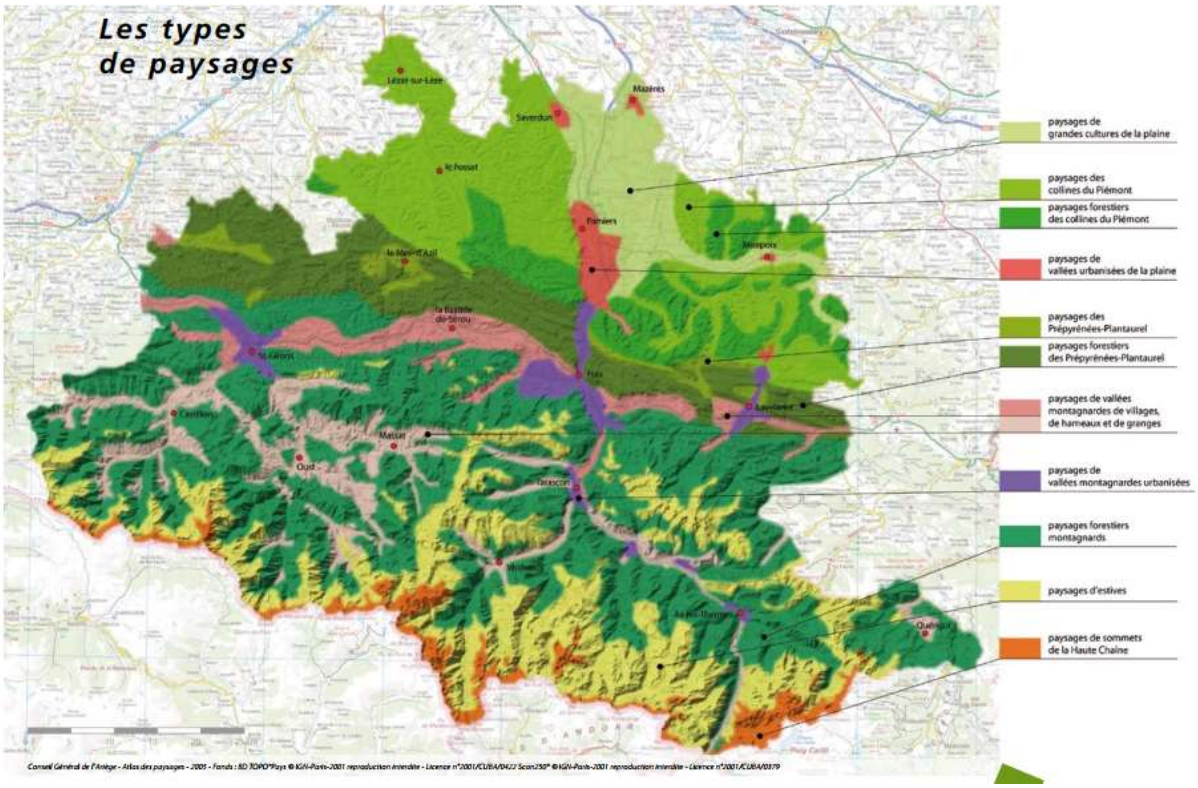

PAYSAGES	ENJEUX
Les paysages de grandes cultures de la plaine Une structure paysagère de grandes cultures sur les terrasses de la plaine, autour des regroupements de villages et de fermes dispersées dans un cadre d'horizons collinéens cultivés et boisés.	1 Accessibilité et intégrité des espaces naturels, restauration des ripisylves et limitation des peupleraies 2 Lisibilité et accessibilité du réseau des chemins et des haies entre villages, espaces naturels liés à l'eau et collines proches 3 Authenticité des réhabilitations, reconversions et constructions nouvelles dans la continuité des savoir-faire locaux

	4 Mise en scène du bâti d'exploitation et des hangars par tout motif d'architecture végétale patrimoniale
Les paysages des vallées urbanisées de la plaine Une structure paysagère de desserrements successifs de la ville ancienne en ville moderne et en espaces périurbains, entre le naturel lié à la rivière et le rural de la plaine	1 Intégrité et accessibilité des espaces naturels en continuité avec le réseau des circulations douces entre urbain, rural et naturel 2 Cohérence et urbanité des espaces périurbains dans l'ordre de proximité avec la ville moderne 3 Mise en scène des traversées périurbaines et des entrées de ville par tout motif d'architecture minérale et végétale 4 Rôle de l'autoroute et des structures du relief comme limites entre urbain et rural et comme cadres de planification urbaine
Les paysages des collines du Piémont Une structure paysagère de cultures et de prairies réparties sur le modèle du schéma paysager patrimonial autour des regroupements bâtis des villages et des fermes dispersées sur une charpente de collines douces et de fonds de vallées plats.	1 Cohérence et lisibilité des coteaux et des horizons naturels à préserver de tout mitage bâti et végétal 2 Cohérence de la localisation des nouveaux sites de fondation dans le cadre des documents d'urbanisme 3 Accessibilité du réseau des chemins entre villages, espaces naturels liés à l'eau et collines 4 Authenticité des réhabilitations, reconversions et constructions nouvelles dans la continuité des savoir-faire locaux

Tendance #18

Un territoire intensément soumis aux risques naturels surtout dans sa partie Sud mais globalement épargné par les risques climatiques et technologiques

Nombre de risques naturels potentiels (séismes, avalanches, inondations, feux de forêt, mouvements de terrain, phénomènes liés à l'atmosphère) par commune - source MTES GASPAR 2019

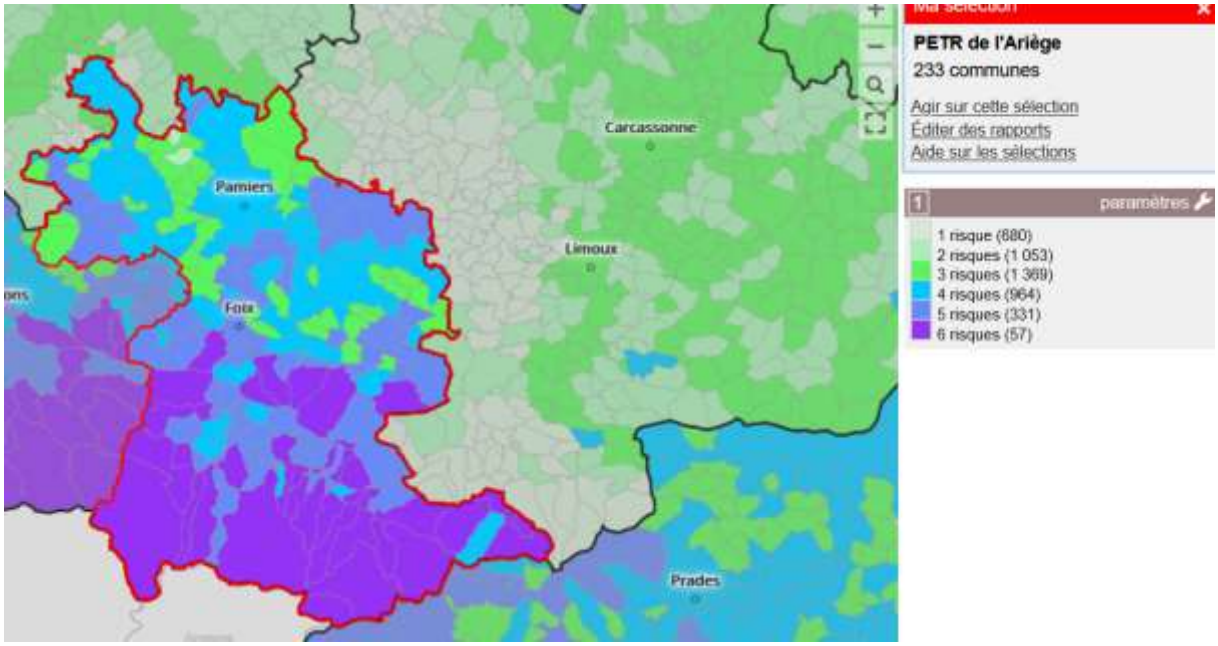

Le territoire est globalement concerné par des risques naturels liés aux mouvements de terrain, avalanches, inondations et séïsmes. Ce phénomène d'exposition aux risques naturels s'intensifie au Sud du territoire, dans les zones de pré-montagne et de montagne. Paradaxolement, le nombre d'arrêtés pour catastrophe naturelle depuis 1982 est beaucoup élevé au Nord qu'au Sud du territoire, qui est également la partie du territoire la plus soumise aux risques de sécheresse, aux risques d'inondation et à leurs conséquences (gonflement des argiles, éboulement).

A noter que les communes situées en zone de montagne sont les plus soumises aux risques d'incendie.

Le territoire est en revanche inégalement exposé aux risques climatiques. Ces derniers se concentrent sur certaines communes notamment sur l'Axe Nord-Sud, le long de la vallée de l'Ariège, de Verniolle à Mercus-Garrabet avec quelques poches sur la vallée d'Auzat et autour de Lavelanet.

Exposition des populations aux risques climatiques en 2016 - source MTES SDES

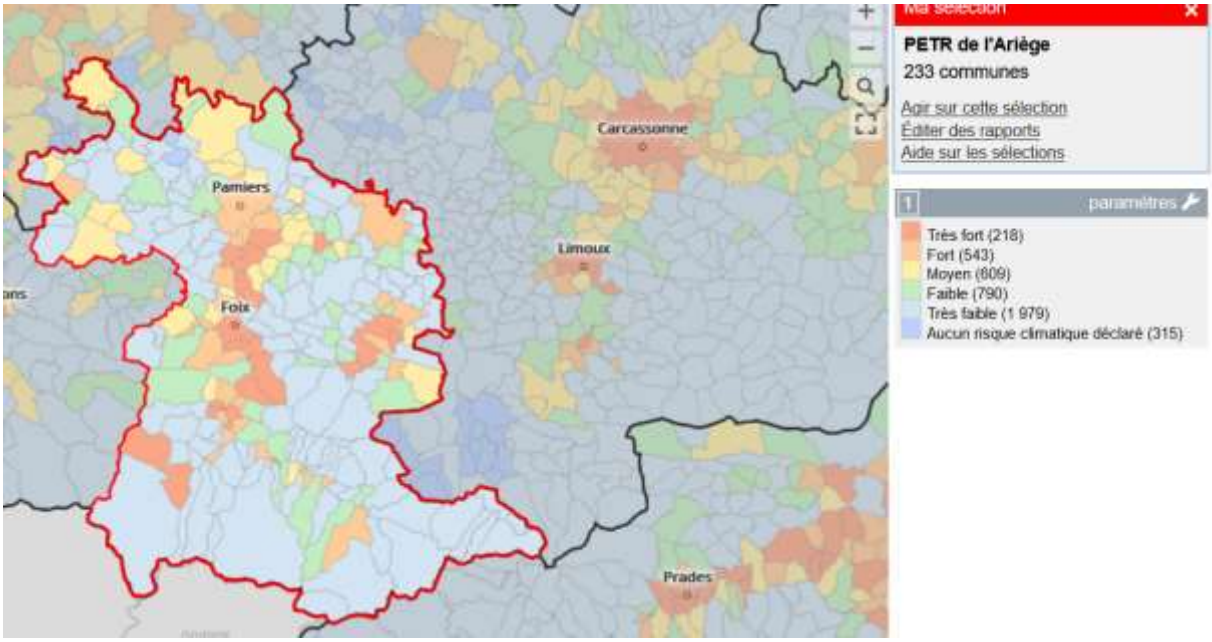

Seule la commune de Mazères présente un risque technologique avec la présence d'un établissement classé SEVESO en 2019. Elle dispose à ce titre d'un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT).

TRAITEMENT DES DECHETS ET ECONOMIE CIRCULAIRE

Tendance #19

245 kg d'ordures ménagères par an et par habitants en 2019, une moyenne inférieure à la moyenne nationale mais une part de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) qui s'envole au regard des moyennes nationales et européennes

Evolution 2010 - 2024 (en tonnes)				2010	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
DMA	OMA	DU collecté	OMR (sac noir)	33 489	30 314						
			Refus de tri	610	965						
			TOTAL DU collectés	34 099	31 279						
		RSOM	Emballages légers	2 032	2 635						
			Papiers-JRM	2 876	2 437						
			Verre	3 425	3 810						
			TOTAL RSOM	8 332	8 883						
		TOTAL OMA		42 431	40 161						
	Déchèteries (DO)	DND	Tout venant (DIB)	7 884	11 035						
			Métaux	1 245	1 236						
			Textiles	-	526						
			Déchets verts	14 349	17 087						
			Cartons ondulés	1 926	1 074						
			Bois	3 632	5 095,9						
			DEA	-	2 028,8						
			D3E	662	1 193,7						
			Pneus	143	206,4						
			TOTAL DND	29 841	39 483						
		DNDI	TOTAL Gravats	7 912	11 111						
		DD	Batteries	19	25						
			Huiles de vidange	-	68						
			Huiles alimentaires	-	1						
			Toxiques	99	181						
			Piles	-	9,58						
			TOTAL DD	118	286						
		TOTAL Déchèteries		37 871	50 880						
	TOTAL DMA			80 302	91 041						
	TOTAL DU			41 982	42 314						

Evolution annuelle de la production de déchets

	62 700 t/an	Déchets des activités économiques non inertes
	Dont **11%**	Collectés par le service public

Attention : Il s'agit ici uniquement d'une évaluation statistique du gisement, qui ne correspond pas à la quantité de DAE produits/collectés sur le territoire.

Le territoire le plus pertinent pour cette évaluation est la région voire le département, en déça la fiabilité des données peut être relativement faible.

Sur les DAE, il n'existe, à l'ORDECO, pas d'autre donnée que cette étude statistique.

	101 739.72 t/an	Déchets ménagers et assimilés (DMA)

Le PETR de l'Ariège a produit en 2019, 164 440 tonnes de déchets dont 38% de déchets liés aux activités économiques non inertes et dont 11% ont été collectés par le service public.
Parmi les DMA, trois catégories de déchets prédominent : les ordures ménagères (30% des DMA), les déchets verts (23% des DMA) et les déblais et gravats (10% des DMA). A noter que la part des ordures ménagères par habitant en 2019 s'élevait à 245 kg/hab./an soit un volume nettement inférieur à la moyenne nationale établie à 354 kg/hab./an selon l'ADEME en 2017.

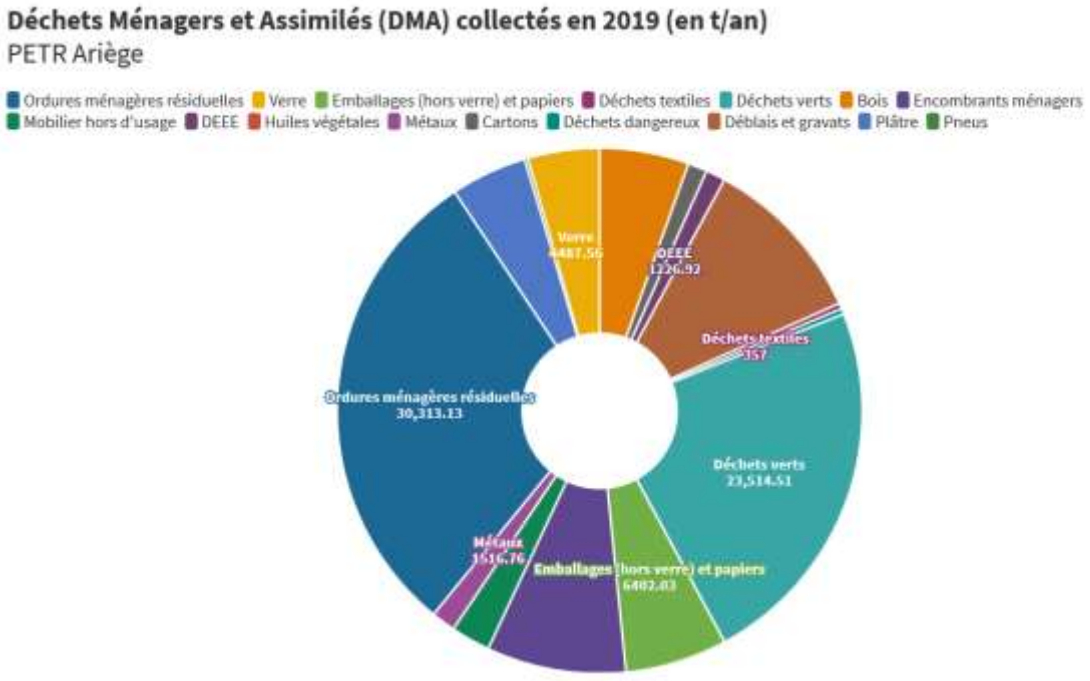

En revanche, si l'on retient seulement la part des DMA dans leur globalité alors le territoire présente un volume de déchets par habitant de 820 kg/hab./an ce qui est largement au-dessus de la moyenne nationale établie à 580 kg/hab./an en 2017, alors même que la France est un des plus gros producteurs de déchets européens. Il conviendrait d'identifier quels volumes de déchets explique une telle proportion : déchets verts ? Déblais et gravats ? Autres ?

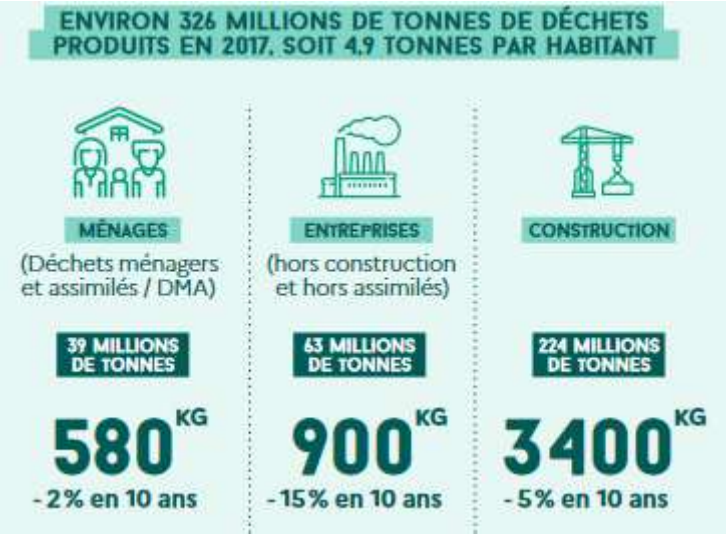

ADEME | Enquête collecte 2017

Tendance #20

2 centres de tris et 12 déchetteries dont il convient de vérifier la conformité aux normes actuellement en vigueur et un maillage de composteurs à accélérer pour les logements collectifs et les établissements publics

Il convient de se rapprocher de la DREAL Occitanie afin de vérifier la conformité des équipements de tri au regard des normes actuellement en vigueur.

En l'état de nos connaissances (source ORDECCO, 2021), le territoire présente en 2019 les équipements de tri et de gestion des déchets suivants :

Liste des centres de tri du territoire en 2019 (pour leur état au regard des normes, s'adresser à la DREAL Occitanie)				
Nom	**Date d'ouverture**	**Commune**	**Mode de gestion**	**Maître d'ouvrage & Exploitant**
Centre de Tri Ariège Déchets Laroque-d'olmes	18/02/2002	Laroque-d'Olmes	Gestion privée	Ariège Déchets / Delta Recyclage
Centre de Tri Smectom Varilhes	15/04/2004	Varilhes	Régie	Smectom du Plantaurel

Liste des déchèteries du territoire en 2019 (pour leur état au regard des normes, s'adresser à la DREAL Occitanie)			
Nom	**Date d'ouverture**	**Commune**	**Maître d'ouvrage**
Déchèterie d'Arconac	01/09/2009	Val-de-Sos	Smectom du Plantaurel
Déchèterie d'Arignac-tarascon	21/12/2007	Arignac	Smectom du Plantaurel
Déchèterie de Carcanières	01/10/2004	Carcanières	Communauté de Communes de la Haut
Déchèterie de Foix	01/01/1998	Foix	Smectom du Plantaurel
Déchèterie de Lézat	01/09/2009	Lézat-sur-Lèze	Smectom du Plantaurel
Déchèterie de Mirepoix	01/01/2002	Mirepoix	Communauté de Communes du Pays de
Déchèterie de Saverdun	01/01/2000	Saverdun	Communauté de Communes des Portes
Déchèterie de Varilhes	01/09/1992	Varilhes	Smectom du Plantaurel
Déchèterie de Villeneuve d'Olmes	31/12/2004	Villeneuve-d'Olmes	Smectom du Plantaurel
Déchèterie des Bordes	16/06/2003	Les Bordes-sur-Arize	Smectom du Plantaurel
Déchèterie des Vallées d'Ax	01/07/2001	Unac	Communauté de Communes de la Haut
Déchèterie du Fossat	02/01/2006	Le Fossat	Smectom du Plantaurel

Le nombre de composteurs pour les logements collectifs et les établissements publics demeure encore faible.

Compostage en logements collectifs			
Nom de la collectivité porteuse du programme	**Nombre de composteurs de quartier au 31/12/2019**	**Année de démarrage du programme**	**Nombre de foyers utilisateurs (estimation)**
Smectom du Plantaurel	25	2017	500

Compostage en établissements publics (écoles, maison de retraite, hôpitaux, etc)	
Nom de la collectivité porteuse du programme	**Nombre de composteurs**
Smectom du Plantaurel	60
Cc du Pays de Mirepoix	4
Cc de la Haute-ariège	6

Tendance #21

Le recyclage concerne quasi exclusivement les emballages papiers et cartons ménagers et professionnels

Déchets entrants sur le centre de tri de collecte sélective de Varilhes en 2018		
Type de déchet	**Collectivité d'origine**	**Quantité 2018 (en t/an)**
Papiers graphiques	Smectom du Plantaurel	75,34
Papiers graphiques	Cc des Portes d'Ariège Pyrénées	121,71
Papiers graphiques	Cc du Pays de Mirepoix	134,91
Emballages sans les papiers graphiques	Smectom du Plantaurel	3 199,57
Emballages sans les papiers graphiques	Cc des Portes d'Ariège Pyrénées	225,78
Emballages sans les papiers graphiques	Cc du Pays de Mirepoix	411,71
Emballages sans les papiers graphiques	Cc de la Haute-ariège	238,18
Cartons des professionnels collectés par le service public	Smectom du Plantaurel	1 344,21

Déchets sortants du centre de tri de collecte sélective de Varilhes en 2018		
Flux	**Type destination**	**Quantité 2018 (en t/an)**
Acier issu de la collecte séparée	Recyclage	258,02
Aluminium issu de la collecte séparée	Recyclage	27,46
Emballages papier carton non complexés	Recyclage	1 808,76
Emballages papier carton complexés	Recyclage	74,04
Papiers graphiques	Recyclage	490,36
Cartons	Recyclage	1 290,00
Films plastiques	Recyclage	260,28
Bouteilles/Flacons PET Clair (hors extension)	Recyclage	243,68
Bouteilles/Flacons PET foncé (hors extension)	Recyclage	76,56
Bouteilles/Flacons PE/PP foncé (hors extension)	Recyclage	126,50
Refus de tri	Stockage Installations de stockage de déchets non dangereux (ISDND)	1 044,00
Le taux de refus de tri, tous types de déchets confondus est, en 2018, de 18% pour le centre de tri de Varilhes.		

Le recyclage des entrants et sortants dans les centres de tris du PETR de l'Ariège repose quasi exclusivement sur les emballages papiers et cartons ménagers et professionnels. Les autres types de déchets sont très peu concernés par l'activité de recyclage.

Le taux de refus calculé par l'ORDECCO sur le centre de tri de Varilhes s'élève à 18% en 2019 alors qu'il est de 27.9% selon le SMECTOM du Plantaurel. Cet indicateur doit être analysé de manière plus précise.

EAU ET ASSAINISSEMENT

Tendance #22

CONCLUSION | *Transition énergétique*

La part des surfaces artificialisées sur le périmètre du PETR de l'Ariège représente 2.5% de la surface totale ce qui le situe parmi les territoires les moins artificialisés de France même si certaines communes ont connu une forte accélération ces dernières années. Il s'agit de communes très rurales, isolées, situées en zones de montagne comme Aston, Orlu, Freychenet, Montferrier dont le potentiel d'artificialisation reste très faible en nombre d'hectares. Il serait cependant intéressant de mieux comprendre ce phénomène très géolocalisé sur des territoires enclavés.
Il est intéressant de noter également que la part des territoires artificialisés est plus importante le long de la RN20 où se concentrent la majorité de la population, des commerces, des services et de l'activité économique du territoire. Cependant, deux territoires anciennement industriels que sont Lavelanet et Tarascon continuent de souffrir d'une très forte empreinte au sol d'une activité industrielle aujourd'hui abandonnée. Sur ces territoires, la question de la réhabilitation/désinstallation des anciennes friches industrielles demeure une question forte.

Historiquement territoire agricole, le PETR de l'Ariège reste très peu concerné par les activités industrielles, et fait partie des territoires les moins artificialisés de France métropolitaine. Toutefois, les évolutions à l'œuvre liées au développement du tourisme et à l'étalement urbain de la métropole toulousaine ont entraîné des vagues de progression des surfaces urbanisées qui contribuent à une diminution lente mais continue des surfaces agricoles au profit des surfaces artificialisées qui connaissent un accroissement continu. Ainsi entre 2006 et 2018, le territoire a perdu 2 154 hectares de terres agricoles, alors que dans le même temps la part des surfaces artificialisées a augmenté de 2 031.80 hectares sous la pression d'une croissance démographique constante liée au solde migratoire positif annuel de 0.28% depuis 2012. Les projections pour l'avenir estiment que ce taux passera progressivement à +0.68% d'ici 2050. Selon l'INSEE, ce sont plus de 84 000 habitants supplémentaires qui devraient être accueillis d'ici 2050 surtout sur le Nord du territoire. Or, cette poussée démographique ne s'accompagne pas d'une diminution des surfaces d'habitat, au contraire. Entre 2012 et 2017, une surface de 615.4 m² en moyenne a été urbanisée pour chaque habitant supplémentaire, soit 16.3 logements par hectare artificialisé : un tel ratio sera difficilement soutenable au regard de l'évolution de la population projetée pour les années à venir. Cela d'autant plus que depuis 2007, la superficie des terrains achetés se situe au-dessus de 1200 m² et augmente sensiblement pour atteindre le seuil de 1400 m² en 2019 alors même que la taille des ménages sur le territoire diminue au profit de personnes seules ou couples sans enfants et que les taux de logements vacants (9.8% en 2017) et de résidences secondaires (20.4% en 2017) sur le territoire sont parmi les plus élevés de France. La CA Pays de Foix-Varilhes et la CC Portes Ariège Pyrénées sont les deux territoires les plus soumis au phénomène de l'étalement urbain et à la progression des surfaces artificialisées liées à l'habitat et présentent des taux importants de mise en chantier de logements.

Le calcul de l'évolution de la surface totale des parcelles cadastrales occupées par des locaux d'activité, sur 2 ans entre 2013 et 2015 a permis de révéler que, cette surface a progressé de 3,3 % en 2 ans en Occitanie, soit le double de la progression observée pour l'ensemble de la surface urbanisée sur la même période. L'Ariège, où les zones d'activité occupent la part du territoire la plus faible (0,2%), est pourtant le département qui a vu la surface liée à l'activité progresser le plus vite, à un rythme deux

fois plus élevé que la moyenne régionale. Désormais, la part des surfaces artificialisées pour l'activité représente 24.9% des surfaces artificialisées du territoire entre 2009 et 2019 contre 19.8% en Région Occitanie en moyenne.

Mais ce phénomène d'artificialisation reste encore limité, offrant une part de surfaces boisées et de milieux naturels conséquente qui s'élève à 63.3% de la surface totale et offrant une part des surfaces agricoles de 33.7% de la superficie totale en 2018, pour 0.4% de surface en eau. Au total, le PETR de l'Ariège est donc recouvert à 97.4% d'espaces naturels et agricoles non artificialisés avec un taux de boisement de 48%.

Si les dangers de l'artificialisation des sols sous la pression démographique et l'augmentation des mobilités sont bien réels, le territoire du PETR bénéficie d'une grande majorité d'espaces naturels, forestiers et agricoles, protégés par de nombreuses règlementations environnementales et urbanistiques. Ainsi à l'image de la situation nationale, et en grande partie sous l'effet de la crise de 2008, la croissance des surfaces artificialisées s'est malgré tout profondément ralentie. Pour y parvenir, la loi a imposé aux territoires des documents d'urbanisme (SCoT et PLU/i), leur permettant de mesurer la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers sur les 10 dernières années, et de se fixer des objectifs chiffrés de consommation économe de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain. Le territoire du PETR est en passe d'être entièrement recouvert par ces documents d'urbanisme : le SCOT de la Vallée de l'Ariège recouvre déjà les trois intercommunalités suivantes : la CC Portes Ariège Pyrénées, la CC Pays de Tarascon et la CA Pays Foix-Varilhes, et cinq PLUI sont en cours de révision ou d'élaboration sur les CC Haute-Ariège, Pays de Mirepoix, Pays d'Olmes, Arize-Lèze et Pays de Tarascon. Cependant, il existe un déficit de couverture du territoire d'outils SCoT qui devraient couvrir le territoire du département depuis le 01/01/2017.

En définitive, si l'objectif de 50% de réduction de consommation foncière a été atteint, cela s'est fait de manière inégale selon les EPCI et désormais le principal enjeu, notamment dans le cadre du futur SCOT, est de répondre aux objectifs de la politique nationale Zéro Artificialisation Nette (ZAN) des sols.

Concernant l'efficacité énergétique des territoires la situation est plus contrastée. La loi de transition énergétique a certes apporté trois évolutions dans le contenu du PLUi et du SCOT en faveur du soutien aux réseaux d'énergie et à la production minimale d'énergies renouvelables. Elle ouvre notamment de nouvelles compétences pour les communes et les intercommunalités en matière de création et d'exploitation des réseaux publics de chaleur et de froid. Mais à ce jour seules les 3 intercommunalités inclues dans le périmètre du SCOT de la Vallée de l'Ariège bénéficieront d'une planification dans le cadre du PCAET approuvé le 20 février 2020 et qui s'impose aux PLU/PLUI et autres documents de planification de rang communautaire (PLH, Schéma de développement économique...). Les enjeux sont importants au regard de la consommation et de la production énergétiques sur le territoire.

Le PETR de l'Ariège est un territoire énergivore qui connait une consommation énergétique par habitant anormalement élevée au regard de moyenne régionale et voit sa facture énergétique par habitant évoluer de manière inquiétante notamment sur la CC Haute Ariège qui présente le taux de logements énergivores et très énergivores le plus important. Rapporté aux données sociales révélant une paupérisation de la population locale et une très forte précarité énergétique sur le territoire, l'enjeu de sobriété énergétique est à la fois un enjeu environnemental et social.

Le PETR apparaît comme un territoire relativement autonome en matière d'énergie puisque 62.4% de sa consommation d'énergie provient de la production d'énergies renouvelables alors que seuls 22.3%

de la consommation d'énergie à l'échelle régionale provient de la production d'énergies renouvelables. Cependant, cette part importante des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale a connu une chute significative entre 2014 et 2016 et se stabilise à la baisse depuis. Cette chute de la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale rappelle la fragilité du secteur des énergies renouvelables sur le territoire, ce dernier dépendant à 75% de l'énergie hydraulique elle-même très vulnérable face aux épisodes de canicule et de sécheresse. L'introduction à partir de 2015 de la cogénération de bois pour l'électricité et le chauffage ainsi que le solaire photovoltaïque ont permis de rééquilibrer les sources de production d'EnR sur le territoire. La biomasse liée à la présence d'unités de méthanisation occupe une place récente mais croissante dans la part de la production d'électricité même si extrêmement marginale au regard du potentiel de production électrique liée à la ressource hydraulique. Cette prise en compte des enjeux énergétiques autour de la production d'énergies renouvelables est très variable d'un territoire à l'autre. Le territoire de la CA Pays Foix-Varilhes apparaît pilote dans la production équilibrée des EnR grâce à l'implication des porteurs de projets privés en faveur du développement de sources complémentaires autour du bois-énergie, de la biomasse et du solaire photovoltaïque ce qui le place notamment au-dessus de la moyenne régionale concernant le recours à l'énergie thermique. Mais ces projets EnR n'ont pas été co-développés par la collectivité. l'enjeu reste donc de pouvoir réussir des partenariats publics-privés autour du développement des EnR. En complémentarité, le territoire de la CCPAP présente le plus fort potentiel de développement en matière de solaire photovoltaïque, éolien, méthanisation.

Le PETR de l'Ariège bénéficie de la présence de 383 artisans RGE sur son territoire au 12 octobre 2020, dans les domaines de l'isolation et du chauffage et répartis de manière équilibrée dans les principaux pôles de services. Mais il existe un enjeu fort de formation des artisans à la rénovation performante.

Les systèmes de chauffage sont les plus énergivores et les plus importants émetteurs de particules fines sur le territoire. Or, à ce jour, les quatre modes de chauffage que sont le bois, le pétrole, l'électricité et le gaz naturel sont utilisés de manière équivalente même si l'on observe une tendance à l'augmentation du recours à l'électricité et au bois, les deux modes de chauffage les moins polluants.

Le PETR de l'Ariège dispose de 5 réseaux de chaleur étalés sur 3 km. Il serait intéressant de mettre en parallèle l'existence de ces réseaux de chaleur avec le potentiel d'énergies renouvelables liés à la biomasse, la géothermie ou la chaleur d'incinération des déchets ménagers sur le territoire. A noter que l'ADEME, le SDE09/ALEDA proposent l'animation du dispositif Chaleur renouvelable sur le territoire. une analyse de ce dispositif sera prochainement disponible dans le cadre du schéma de développement des EnR porté par le Syndicat Mixte du SCOT.

Le secteur résidentiel et le secteur des transports routiers sont les deux principaux consommateurs d'énergie sur le territoire à l'image de la situation régionale bien que cette proportion soit inversée. Il est à noter que le PETR de l'Ariège étant pourtant un territoire très peu industrialisé présente un niveau de consommation énergétique industriel supérieur à la moyenne régionale (18% en 2017 contre 12.7% à l'échelle régionale en 2017).
Les types d'énergie utilisés depuis 2013 évoluent très peu et restent stables. A l'exception du recours à l'énergie thermique qui a connu une progression importante entre 2014 et 2015 pour se stabiliser à son niveau actuel, le territoire est marqué par la consommation de deux énergies principales : le pétrole pour les transports routiers et l'électricité pour le chauffage. L'énergie thermique se situe en troisième position avec 18% de la consommation énergétique totale en 2017 ce qui la situe bien au-delà de la moyenne régionale établie à 9.7%.

L'émission de GES est en constante augmentation sur le périmètre du PETR avec une progression rapide depuis 2015 pour atteindre le niveau de la moyenne régionale établi à 3.5 teqCO²/hab/an. Le transport routier est le principal responsable des GES sur le territoire avec 228 kteqCO². Cependant, des disparités territoriales fortes existent. Concernant le transport routier, principal émetteur de GES sur le territoire et en forte augmentation depuis 2015, la CC Portes Ariège Pyrénées et la CA Pays de Foix-Varilhes, dans une moindre mesure la CC Pays d'Olmes, sont les territoires les plus émetteurs de GES. L'agriculture explique une part de plus en plus importante des GES malgré une baisse observée entre 2016 et 2017. Elle concerne l'ensemble des territoires mais principalement les trois territoires les plus agricoles à savoir : la CC Portes Ariège Pyrénées, la CC Arize Lèze, la CC Pays de Mirepoix et la CA Pays de Foix-Varilhes.

Globalement, les émissions de polluants de l'air (particules PM10) diminuent depuis 2010 et sont causés par trois secteurs : résidentiel, industriel, agricole. L'Ariège se distingue par des volumes de polluants PM2.5 et GES supérieurs à la moyenne régionale, malgré une diminution de leurs volumes depuis 2010, lesquels sont issus principalement du secteur résidentiel et industriel. Cependant, la pollution de l'air observée est conforme aux règlementations en vigueur à l'exception de la pollution aux particules fines (Ozone O3) qui a pu être observée au-delà de la règlementation en vigueur à proximité de l'agglomération toulousaine au Nord du territoire du PETR, mais sans qu'aucun épisode de pollution n'ait été recensé.

A noter que sur le département de l'Ariège, en 10 ans, entre 2008 et 2018, la part de substances phytosanitaires a crû de manière exponentielle de +4.4% par an. Cette évolution place l'Ariège parmi les départements français ayant le plus recourt aux produits phytosanitaires, mais une proportion par hectare qui apparaît inférieure aux autres départements céréaliers français (tendance qui reste à confirmer). Parmi les substances les plus vendues, la très grande majorité sont des herbicides (91%) : le glyphosate et le metolachlore, deux substances reconnues comme dangereuses pour l'environnement.

Concernant les milieux sensibles et les actions en matière de biodiversité, les politiques nationales et européennes de protection ont prouvé leur efficacité pour préserver la biodiversité et les écosystèmes naturels notamment sur la partie Sud du territoire. Le PETR compte ainsi plusieurs zones écologiques remarquables :

- Sites Natura 2000 (directive Oiseaux)
- Sites Natura 2000 (directive Habitats)
- Zones d'importance pour la conservation des oiseaux (ZICO)
- Zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique
- Réserves naturelles de chasse et de faune sauvage
- Réserves biologiques

Et prochainement une réserve de Biosphère grâce à la candidature du PNR des Pyrénées Ariégeoises.

Il présente des réservoirs de biodiversité boisés ouverts, d'altitude et de plaine qui permettent à certains territoires d'obtenir des labels environnementaux. Cependant, des points d'obstacles aux continuités écologiques sont observables et des corridors écologiques linéiques sont identifiés afin de mettre en place les mesures de protection et de préservation nécessaires. Une analyse plus précise en lien avec les données de l'Observatoire National et Régional de la Biodiversité et France Nature, avec

l'ANA localement, nous permettrait de mieux comprendre les problématiques ainsi que les zones les plus vulnérables.

Le patrimoine naturel de plaine non protégé est très impacté par la présence humaine et des enjeux de restauration déjà identifiés par le CAUE dans son Atlas Paysager de 2017 devraient être actualisés et pris en compte.

Le territoire est globalement concerné par des risques naturels liés aux mouvements de terrain, avalanches, inondations et séismes. Ce phénomène d'exposition aux risques naturels s'intensifie au Sud du territoire, dans les zones de pré-montagne et de montagne. Paradoxalement, le nombre d'arrêtés pour catastrophe naturelle depuis 1982 est beaucoup élevé au Nord qu'au Sud du territoire, qui est également la partie du territoire la plus soumise aux risques de sécheresse. A noter que la plupart des communes du territoire sont également soumises aux risques d'incendie.

Le territoire est en revanche inégalement exposé aux risques climatiques. Ces derniers se concentrent sur certaines communes notamment sur l'Axe Nord-Sud, le long de la vallée de l'Ariège, de Verniolle à Mercus-Garrabet avec quelques poches sur la vallée d'Auzat et autour de Lavelanet.

Enfin, seule la commune de Mazères présente un risque technologique avec la présence d'un établissement classé SEVESO en 2019. Elle dispose à ce titre d'un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT).

Concernant le traitement des déchets et l'économie circulaire,

ANALYSE | *swot occupation des sols*

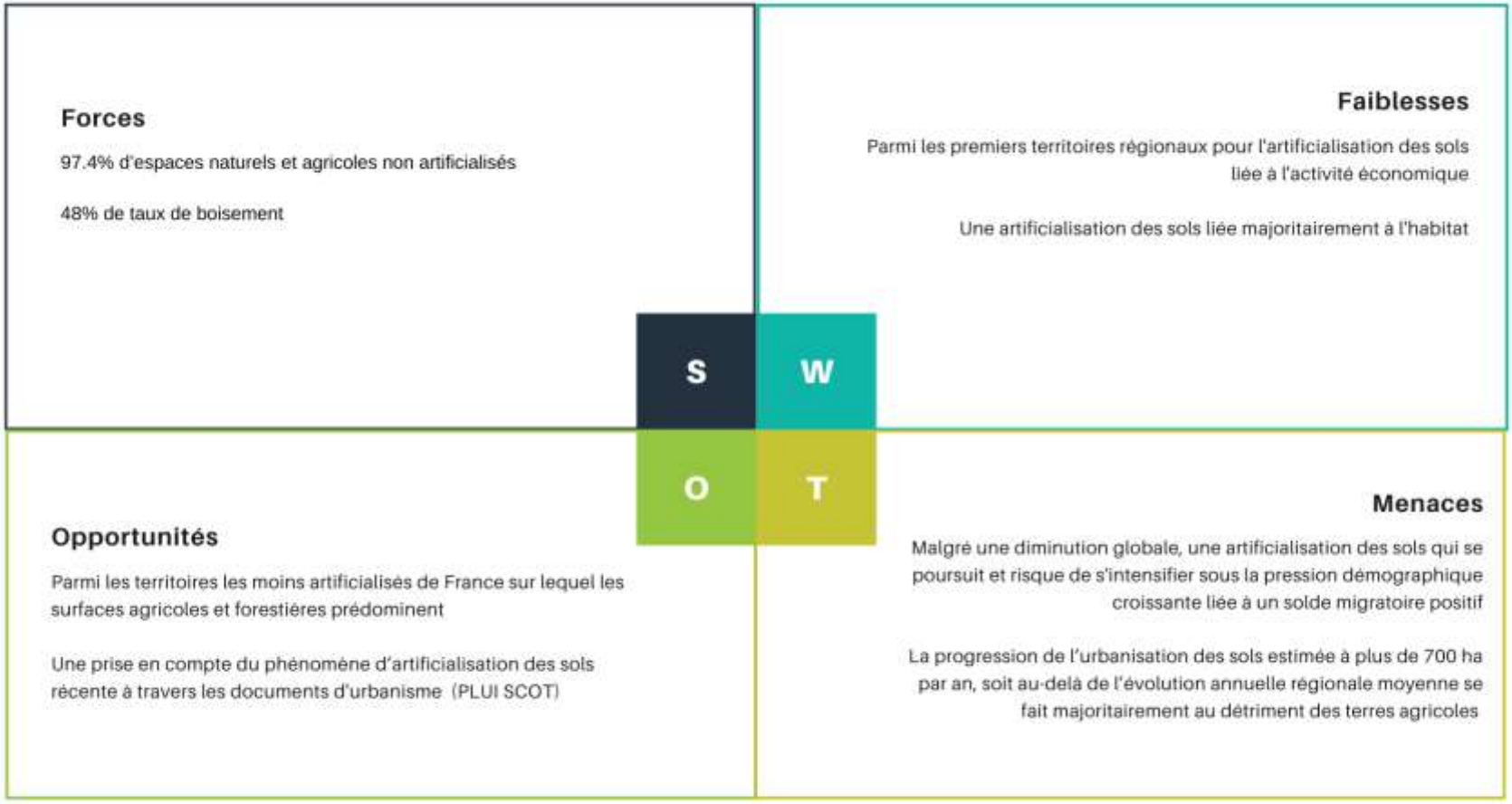

Efficacité énergétique

Forces

Un territoire grand producteur d'énergies renouvelables

Un réseau de professionnels Reconnu Garant de l'Environnement dans les domaines de l'isolation et du chauffage

Des modes de chauffage diversifiés avec une place de plus en plus importante du bois et de l'électricité au détriment du gaz naturel et du pétrole beaucoup plus émetteurs de particules fines

S

Faiblesses

W

Un territoire énergivore

Une facture énergétique par habitant au-delà de la moyenne régionale

73.8% des énergies renouvelables sont liées à l'hydroélectricité et se concentre sur la Haute-Ariège

Une proportion très importante de logements énergivores et très énergivores

Opportunités

O

Le développement des nouvelles EnR: bois-énergie, biomasse, sola photvoltaique, réseaux de chaleur et de froid

La CA Pays de Foix-Varilhes est un territoire prescripteur en matière d'EnR, qu'il produit en quantité et de manière diversifiée (solaire PV, bois-énregie, biomasse, hydroélectricité) et fort potentiel CCPAP

Une pollution croissante qui présente pour l'heure un faible impact sur la santé environnementale

Menaces

T

Baisse de la production d'EnR hydraulique (les autres sont en hausse)

Production EnR très dépendante des aléas climatiques

Potentiel identifié pour toutes les filières notamment en secteur de plaine (bois-énergie, biomasse, éolien, géothermie..)

Le chauffage et les transports routiers principales causes de la consommation énergétique territoriale sont en croissance continue

Un territoire de plus en plus émetteur de GES

Milieux sensibles & biodiversité

Déchets

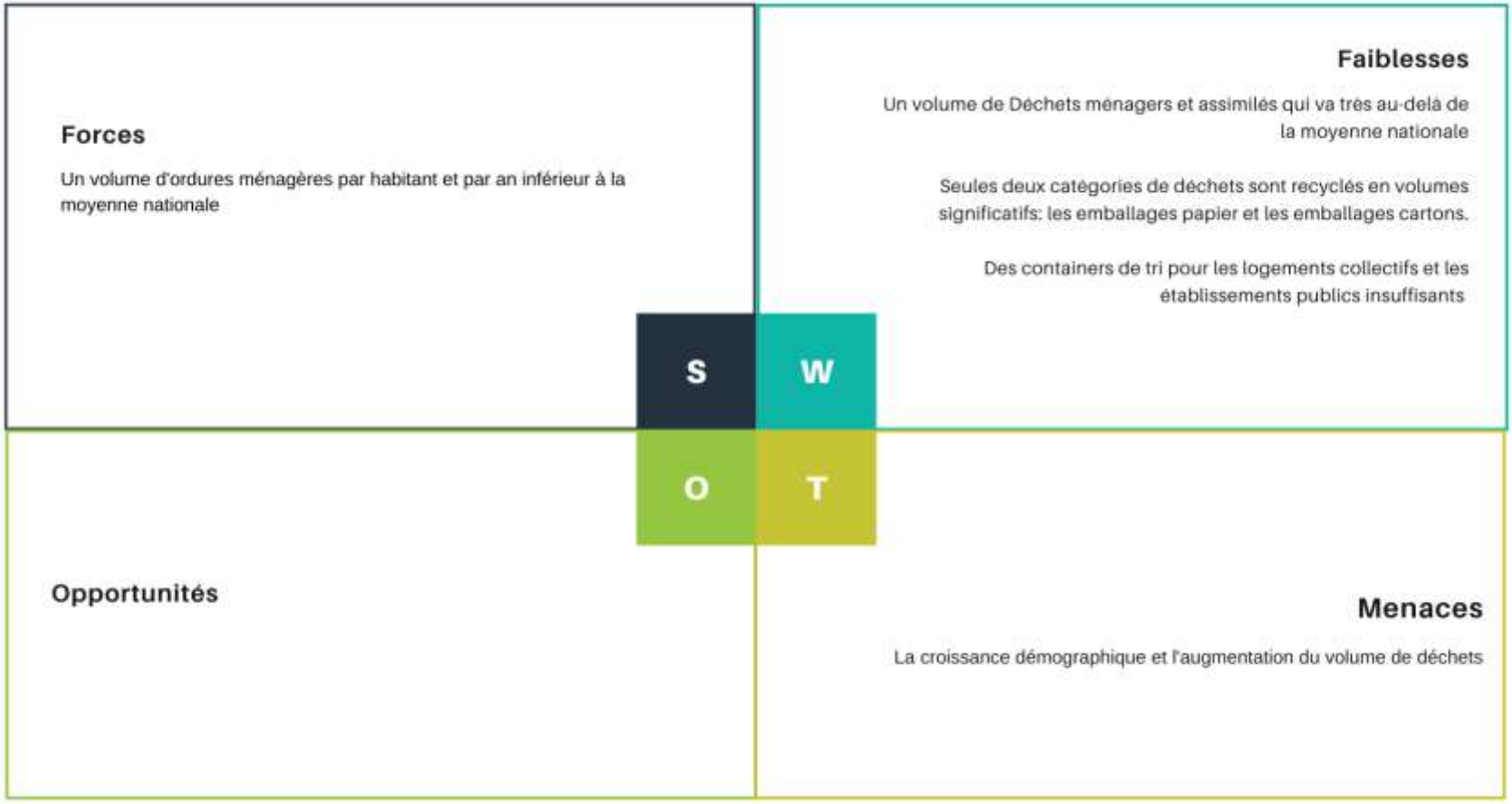
Forces
Un volume d'ordures ménagères par habitant et par an inférieur à la moyenne nationale
Faiblesses
Un volume de Déchets ménagers et assimilés qui va très au-delà de la moyenne nationale
Seules deux catégories de déchets sont recyclés en volumes significatifs: les emballages papier et les emballages cartons.
Des containers de tri pour les logements collectifs et les établissements publics insuffisants
S
W
O
T
Opportunités
Menaces
La croissance démographique et l'augmentation du volume de déchets

DIAGNOSTIC COMPARE | *tendances par EPCI*

Occupation des sols et lutte contre l'artificialisation		EPCI Pays d'Olmes	EPCI Pays de Mirepoix	EPCI Pays de Tarascon	EPCI Portes Ariège Pyrénées	EPCI Pays Foix-Varilhes	EPCI Haute-Ariège	EPCI Arize-Lèze
Tendance #1	Une part de surfaces artificialisées inférieure à la moyenne régionale et nationale mais qui connaît une progression continue depuis 10 ans et qui s'accélère sur certaines communes du territoire							
Tendance #2	Des dynamiques d'évolution de l'artificialisation des sols différentes selon les micro-territoires mais en augmentation et largement dominées par l'activité de l'habitat malgré la plus forte progression enregistrée au sein de la Région Occitanie de la part de surfaces artificialisées pour l'activité économique							
Tendance #3	Malgré la progression de l'artificialisation des sols, un territoire qui reste majoritairement agricole et forestier avec un taux de boisement de 48% en 2019							
Tendance #4	Une prise en compte du phénomène d'artificialisation des sols récente à travers l'élaboration en cours de PLUI et du SCOT Vallée de l'Ariège							

Efficacité énergétique des territoires		EPCI Pays d'Olmes	EPCI Pays de Mirepoix	EPCI Pays de Tarascon	EPCI Portes Ariège Pyrénées	EPCI Pays Foix-Varilhes	EPCI Haute-Ariège	EPCI Arize-Lèze
Tendance #5	Un territoire plus énergivore que la moyenne régionale notamment sur la CC Haute-Ariège qui connaît une consommation et une facture énergétiques par habitant extrêmement élevées							
Tendance #6	Un territoire grand producteur d'énergies renouvelables notamment grâce à la production d'hydro-électricité sur la CC Haute-Ariège et bien que la production soit en diminution continue depuis 5 ans							
Tendance #7	La part des énergies renouvelables dans la consommation finale s'élève à 62.4% mais diminue de manière constante depuis 2014 malgré un potentiel d'énergies renouvelables produites sur le territoire qui reste important							
Tendance #8	Un parc immobilier présentant une performance énergétique moyenne avec une part de logements énergivores et très énergivores supérieure à la moyenne régionale notamment en zone de montagne							
Tendance #9	Un réseau de professionnels RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) riche de 383 artisans répartis sur l'ensemble du territoire notamment dans les secteurs de l'isolation et du chauffage							
Tendance #10	Des modes de chauffage des résidences principales diversifiés et équilibrés entre les quatre systèmes principaux : électricité, bois, gaz naturel, pétrole mais deux modes de chauffage progressent : l'électricité et le bois	pétrole	bois & électricité	pétrole & bois	gaz naturel & électricité	gaz naturel & électricité	bois, pétrole & électricité	bois & électricité
Tendance #11	Cinq réseaux de chaleur recensés en Ariège soit 3 km							
Tendance #12	Une consommation énergétique à vocation résidentielle et destinée à plus de 60% au chauffage et au transport routier faisant des produits pétroliers la première énergie consommée sur le territoire avec l'électricité mais avec une part croissante de l'énergie thermique largement supérieure à la moyenne régionale					énergie thermique++		énergie thermique+
Tendance #13	Un territoire de plus en plus émetteur de gaz à effet de serre (GES) ayant pour cause le recours croissant aux produits pétroliers eux-mêmes liés à l'augmentation des transports routiers							
Tendance #14	Des pollutions dus aux secteurs résidentiels et des transports ainsi qu'à l'agriculture, mais dans des proportions ayant un impact modéré sur la santé environnementale							

Milieux sensibles et actions de biodiversité		EPCI Pays d'Olmes	EPCI Pays de Mirepoix	EPCI Pays de Tarascon	EPCI Portes Ariège Pyrénées	EPCI Pays Foix-Varilhes	EPCI Haute-Ariège	EPCI Arize-Lèze
Tendance #15	Un patrimoine naturel de montagne protégé : le Sud du territoire entièrement recouvert de zone écologiques remarquables							
Tendance #16	Le territoire, un réservoir de biodiversité présentant des points d'obstacles aux continuités écologiques et aux corridors écologiques							
Tendance #17	Un patrimoine naturel de plaine non protégé très impacté par la présence humaine avec des enjeux de restauration déjà identifiés par le CAUE dans son Atlas Paysager de 2017							
Tendance #18	Un territoire intensément soumis aux risques naturels surtout dans sa partie Sud mais globalement épargné par les risques climatiques et technologiques							

Déchets & économie circulaire		EPCI Pays d'Olmes	EPCI Pays de Mirepoix	EPCI Pays de Tarascon	EPCI Portes Ariège Pyrénées	EPCI Pays Foix-Varilhes	EPCI Haute-Ariège	EPCI Arize-Lèze
Tendance #19	245 kg d'ordures ménagères par an et par habitants en 2019, une moyenne inférieure à la moyenne nationale mais une part de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) qui s'envole au regard des moyennes nationales et européennes							
Tendance #20	2 centres de tris et 12 déchetteries dont il convient de vérifier la conformité aux normes actuellement en vigueur et un maillage de composteurs à accélérer pour les logements collectifs et les établissements publics							
Tendance #21	Le recyclage concerne quasi exclusivement les emballages papiers et cartons ménagers et professionnels							
Tendance #22	Des données non disponibles à l'échelle du PETR de l'Ariège à co-construire avec les services départementaux et les services d'Etat							

Ce que nous avions proposé d’aborder dans cet atelier

Atelier "Transition énergétique" | Responsable: Anne-Paule

Thème: production d'énergies renouvelables

Enjeux qui pourraient être abordés dans cet atelier

- offrir un panorama des énergies renouvelables (hydrogène, biomasse, méthanisation, photovoltaïque) mais déjà pris en charge par l’Etat via DDT et préfecture
- participation citoyenne: le PETR, un territoire à énergie participative ? (Ex : SCIC ECLA'EnR)
- Enjeu sur la valorisation des biodéchets : potentiel important pour la méthanisation

ENJEUX | *à co-définir, décliner et prioriser*

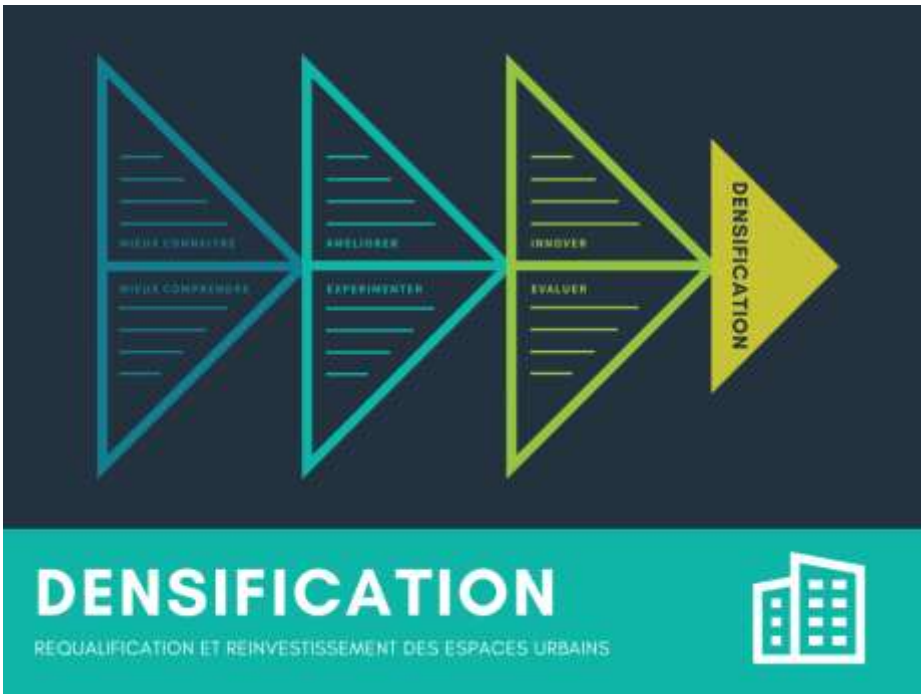

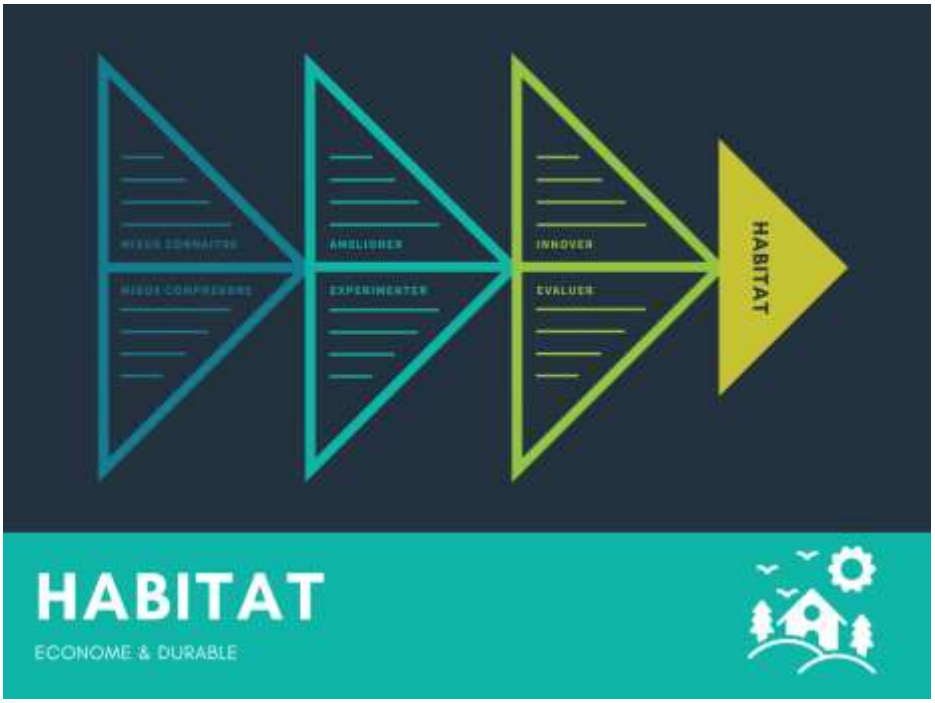

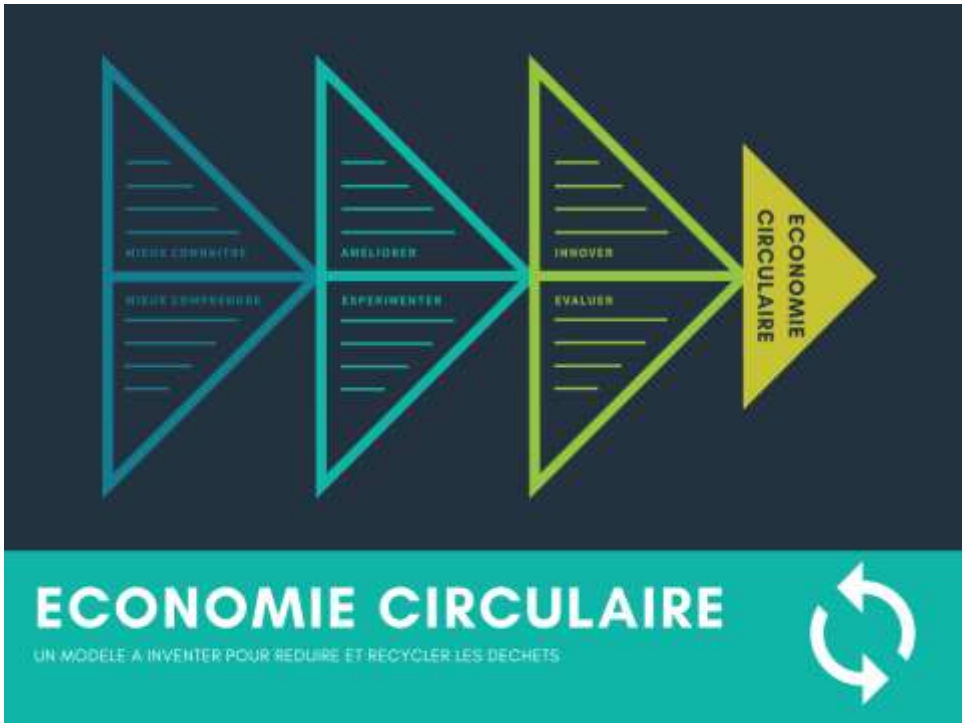
AMELIORER
INNOVER
EXPERIMENTER
EVALUER
ECONOMIE CIRCULAIRE
ECONOMIE CIRCULAIRE
UN MODELE A INVENTER POUR REDUIRE ET RECYCLER LES DECHETS

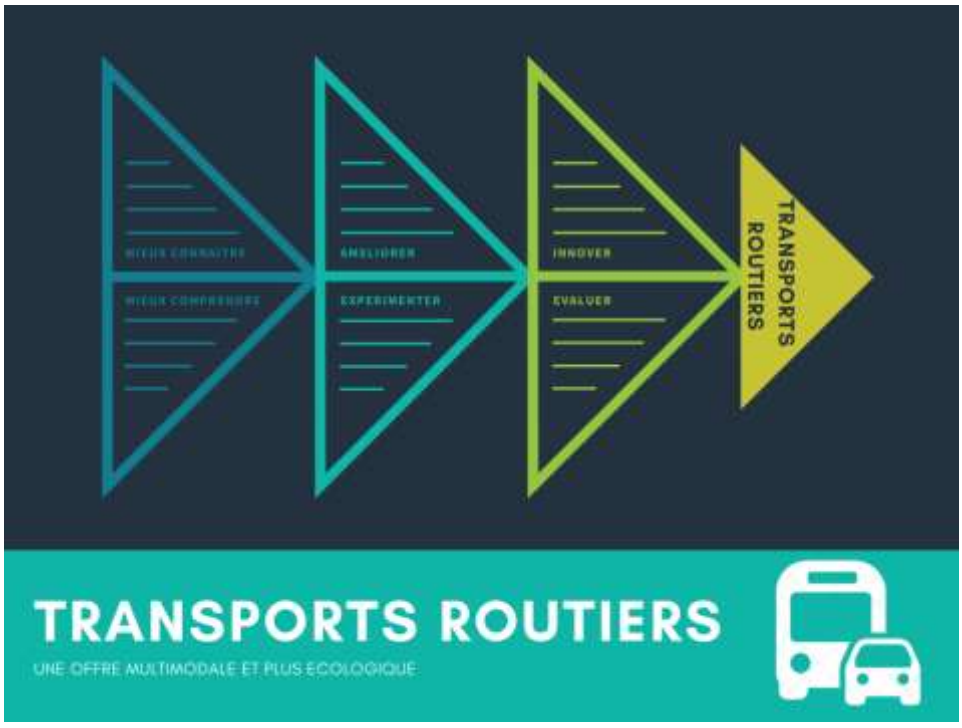
AMELIORER
INNOVER
EXPERIMENTER
EVALUER
TRANSPORTS ROUTIERS
TRANSPORTS ROUTIERS
UNE OFFRE MULTIMODALE ET PLUS ECOLOGIQUE

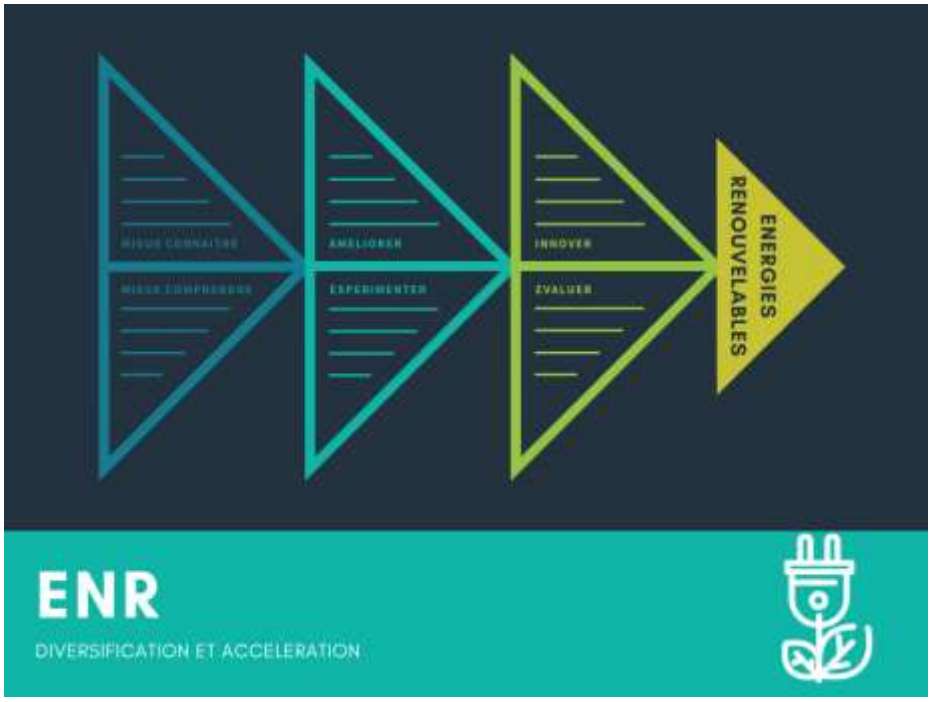
AMELIORER
EXPERIMENTER
INNOVER
EVALUER
ENERGIES RENOUVELABLES
ENR
DIVERSIFICATION ET ACCELERATION

AMELIORER
EXPERIMENTER
INNOVER
EVALUER
PROTECTION
PROTECTION
MILIEUX SENSIBLES & BIODIVERSITE

THEMATIQUES | *associées*

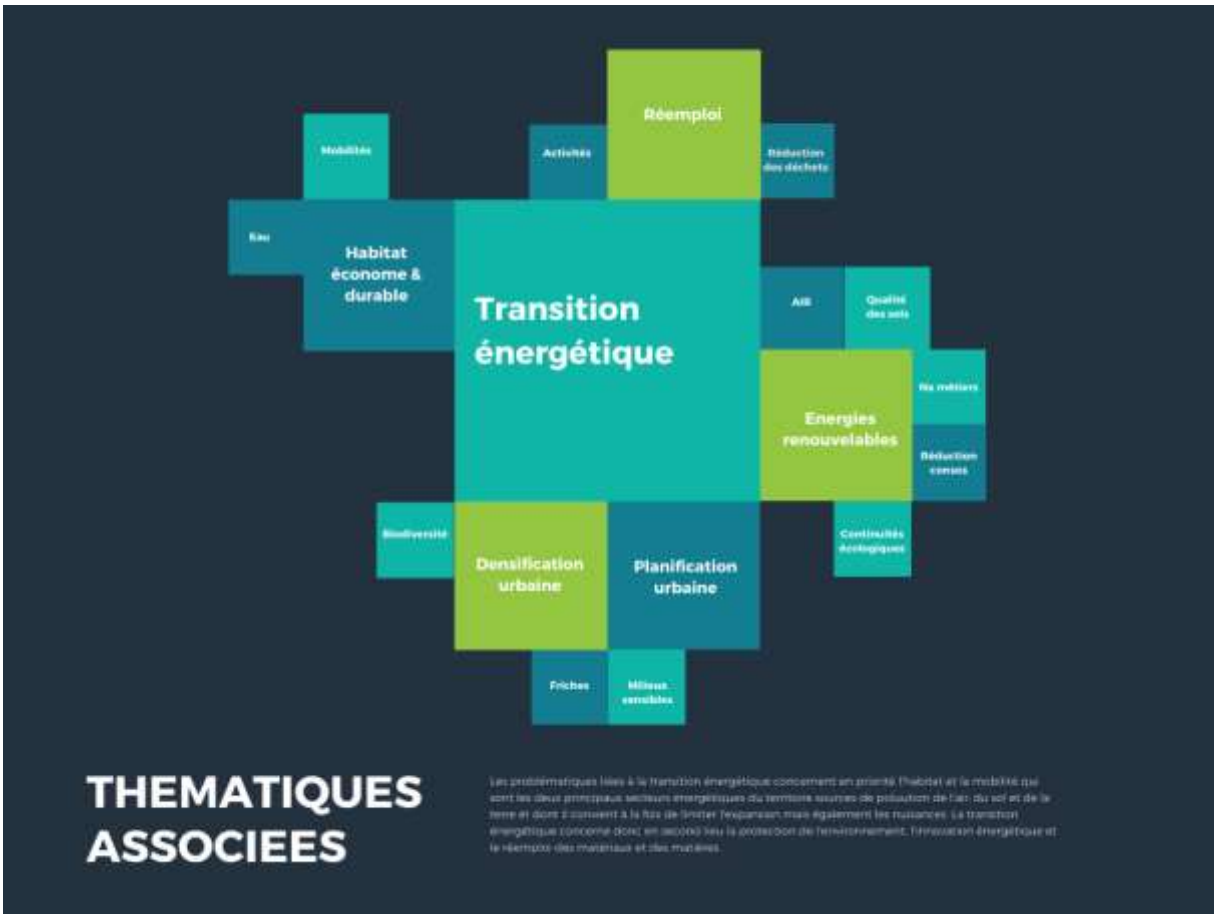

POUR ALLER PLUS LOIN | *Documentation*

Réaliser un portrait de territoire sur la biodiversité et les milieux sensibles

Travailler une analyse autour des problématiques liées à l'eau et l'assainissement

Approfondir les indicateurs et les enjeux dans le domaine de l'économie circulaire